

© OECD, 2003.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,
OECD Publications Service,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

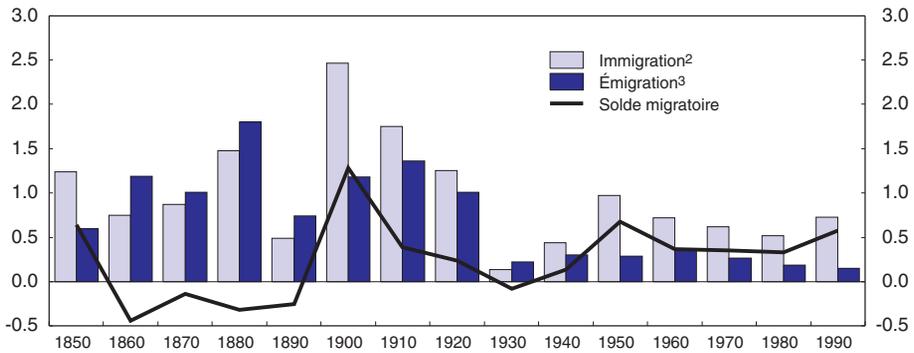
III. Migrations internationales : contexte économique et implications

Introduction

Pendant la majeure partie de son histoire, le Canada a reçu de très nombreux immigrants, et l'encouragement de l'immigration a été un aspect important de la stratégie de croissance du pays. En 2001, le pourcentage de la population née à l'étranger était de 18.4 pour cent (contre 14.7 pour cent 50 ans plus tôt), et il est plus élevé que dans la quasi-totalité des autres pays de l'OCDE. Traditionnellement, le Canada reçoit pour l'essentiel des immigrants permanents : en moyenne, 235 000 d'entre eux ont été admis chaque année entre 2000 et 2002, soit environ $\frac{3}{4}$ pour cent de la population. Il existe également une certaine immigration temporaire, mais le solde migratoire est relativement faible. L'émigration, principalement à destination des États-Unis, a progressé pendant les années 90, mais – aux alentours de 0.2 pour cent de la population – elle reste beaucoup plus limitée que l'immigration (graphique 21). Le solde migratoire est donc positif, comme il l'a été presque sans discontinuer tout au long du siècle dernier, et il représente aujourd'hui quelque 70 pour cent de l'augmentation annuelle de la population, pourcentage qui devrait s'élever encore à supposer que les taux de fécondité restent inchangés.

L'opinion publique porte généralement sur l'immigration un jugement plus positif au Canada que dans la plupart des autres pays de l'OCDE (Bauer *et al.*, 2000). Cette attitude bienveillante est favorisée par le fait que la plupart des immigrants sont qualifiés et sont censés s'intégrer comme leurs prédécesseurs l'ont fait dans le passé. De plus, l'immigration irrégulière reste faible et pose moins un problème que dans les autres pays de l'OCDE grâce notamment à l'éloignement géographique du Canada des pays d'origine et au fait que la frontière avec les États-Unis est la seule frontière du pays. En conséquence, on estime généralement que les autorités contrôlent effectivement les admissions. Pendant les périodes de récession, le soutien de l'opinion à la politique d'immigration tend à s'affaiblir, comme cela a été le cas par exemple au début des années 90, et il peut être fragilisé lorsque des incidents conduisent à douter de l'intégrité des autorités. De même, l'opinion a connu des inquiétudes concernant la sécurité dans les mois qui ont suivi le 11 septembre 2001. Ces effets sont cependant généralement temporaires.

Graphique 21. **Immigration, émigration et solde migratoire**
En pourcentage de la population, taux annuel moyen, par décennie¹



1. Estimations des flux entre les recensements. Les décennies désignent les intervalles entre les dates des recensements (avril 1991-avril 2001, etc.).

2. Couvre seulement l'immigration permanente.

3. Émigration totale (de Canadiens de souche et de résidents permanents nés à l'étranger), déduction faite des Canadiens qui reviennent au Canada.

Source : Statistique Canada.

Au Canada, l'immigration et le marché du travail s'inscrivent dans des cadres institutionnels complexes. Aux termes de la Constitution canadienne, l'immigration relève à la fois de la juridiction du gouvernement fédéral et de celles des autorités provinciales/territoriales. Des accords bilatéraux concernant l'immigration et le marché du travail précisent les rôles et les responsabilités respectifs des différents niveaux d'administration. Par voie de conséquence, une étroite collaboration et la création de partenariats avec les provinces et les territoires sont essentielles pour faire avancer les initiatives concernant l'immigration et les questions connexes touchant le marché du travail.

Le présent chapitre examine les implications économiques des migrations internationales pour le Canada. Il analyse la politique d'immigration du pays du point de vue de l'influence exercée par ses principales composantes – sélection des immigrants et programmes visant à faciliter l'établissement et l'intégration des immigrants – sur le parcours économique des immigrants sur le marché du travail canadien et du point de vue de leur impact plus général sur l'économie. Tout en reconnaissant que les objectifs ultimes de la politique d'immigration ne sont pas seulement économiques, on tentera de déterminer les effets potentiels sur le bien-être, non seulement des immigrants eux-mêmes – effets qui sont probablement positifs – mais aussi de la population d'accueil, effets qu'il est plus difficile d'identifier et de chiffrer. Les implications économiques

de l'émigration en provenance du Canada sont également examinées dans le contexte de la mobilité croissante des travailleurs très qualifiés, notamment au sein du marché du travail nord-américain.

Politiques de sélection des immigrants

Les politiques actuelles de sélection mettent l'accent sur les compétences et la faculté d'adaptation

La législation actuelle du Canada en matière d'immigration classe les immigrants permanents en trois grandes catégories : les immigrants économiques, désignation qui couvre les travailleurs qualifiés, les immigrants d'affaires et un petit nombre d'autres catégories restreintes ; les immigrants au titre du regroupement familial ; enfin les réfugiés (voir annexe IV). En 2002, les travailleurs qualifiés et leurs familles représentaient 54 pour cent de l'ensemble des immigrants admis, et les immigrants d'affaires 5 pour cent (ces deux pourcentages couvrent les personnes à charge ainsi que les demandeurs principaux). Les immigrants au titre du regroupement familial représentaient 28.5 pour cent du total, le solde correspondant pour l'essentiel aux réfugiés (environ 11 pour cent) (tableau 22). Les travailleurs qualifiés sont choisis sur la base d'un « système de points », lesquels sont attribués en fonction d'un certain nombre de critères, et les candidats sont admis si le nombre total de points atteint un certain niveau minimum. Ainsi, un candidat qui a zéro point pour un facteur particulier n'est pas rejeté pour autant s'il obtient un nombre suffisant de points pour les autres facteurs. Néanmoins, pour répondre à la définition de travailleur qualifié, le candidat doit avoir une année d'expérience dans une activité qualifiée au cours des dix dernières années, de sorte que celui qui a zéro point concernant l'expérience se trouve bel et bien éliminé. La nouvelle loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et les réglementations connexes entrées en vigueur en juin 2002 ont révisé le système des points, augmentant le poids du niveau d'instruction et des connaissances linguistiques, supprimant les critères se référant à une activité spécifique et mettant davantage l'accent sur la faculté d'adaptation des immigrants (voir annexe IV).

Il existe trois programmes spécifiques pour les immigrants d'affaires, qui visent respectivement les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs indépendants. Ces programmes visent à attirer des immigrants qui, en utilisant leurs compétences et/ou en investissant du capital, apporteront une contribution positive à l'économie. D'où un certain nombre d'exigences concernant le capital investi et le nombre d'emplois créés. Les programmes semblent avoir été relativement couronnés de succès si l'on en juge d'après les résultats obtenus de ce double point de vue⁴⁵. Néanmoins, il est difficile de savoir si les emplois créés ne l'auraient véritablement pas été sans cela et, plus généralement, si les programmes ont durablement favorisé l'entrepreneuriat chez les immigrants. Une partie du problème tient peut-être à la logique qui sous-tend la politique d'immigration :

Tableau 22. Immigration effective et prévue par catégorie d'entrées

Catégorie d'immigrants	Moyenne 1996-2000		2001		2002		2003 plan
	Niveau	Pourcentage	Niveau	Pourcentage	Niveau	Pourcentage	
Regroupement familial	58 993	28.5	66 646	26.6	65 277	28.5	59 000-64 500
Famille immédiate	40 740	19.7	45 385	18.1	42 775	18.7	..
Parents et grands-parents	18 253	8.8	21 261	8.5	22 502	9.8	..
Immigrants économiques	119 375	57.8	155 596	62.2	138 528	60.5	132 000-147 000
Ouvriers qualifiés	99 127	48.0	137 119	54.8	123 379	53.9	121 000-131 000
Demandeurs principaux	43 317	21.0	58 860	23.5	53 448	23.3	..
Conjoints et personnes à charge	55 810	27.0	78 259	31.3	69 931	30.5	..
Immigrants d'affaires	16 567	8.0	14 580	5.8	11 041	4.8	7 000-9 000
Demandeurs principaux	4 618	2.2	4 082	1.6	3 047	1.3	..
Créateurs d'entreprise	2 222	1.1	1 612	0.6	1 177	0.5	..
Investisseurs	1 376	0.7	1 766	0.7	1 235	0.5	..
Travailleurs indépendants	1 020	0.5	704	0.3	635	0.3	..
Conjoints et personnes à charge	11 950	5.8	10 498	4.2	7 994	3.5	..
Candidats d'une province/ d'un territoire	402	0.2	1 274	0.5	2 127	0.9	2 500-4 000
Aides familiaux résidents	3 279	1.6	2 623	1.0	1 981	0.9	1 500-3 000
Autres immigrants¹	2 384	1.2	210	0.1	164	0.1	900-1 000
Réfugiés	25 940	12.5	27 894	11.1	25 122	11.0	28 100-32 500
Parrainés par le gouvernement	8 215	4.0	8 693	3.5	7 504	3.3	7 700
Parrainés par le secteur privé	2 628	1.3	3 570	1.4	3 055	1.3	4 200
Arrivés au Canada	11 808	5.7	11 891	4.7	10 544	4.6	13 000-15 600
Personnes à charge à l'étranger ²	3 288	1.6	3 740	1.5	4 019	1.8	4 500-5 000
Total	206 692	100.0	250 346	100.0	229 091	100.0	220 000-245 000

1. Couvre les candidats réfugiés dont la demande a été jugée recevable, les immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée et les retraités.

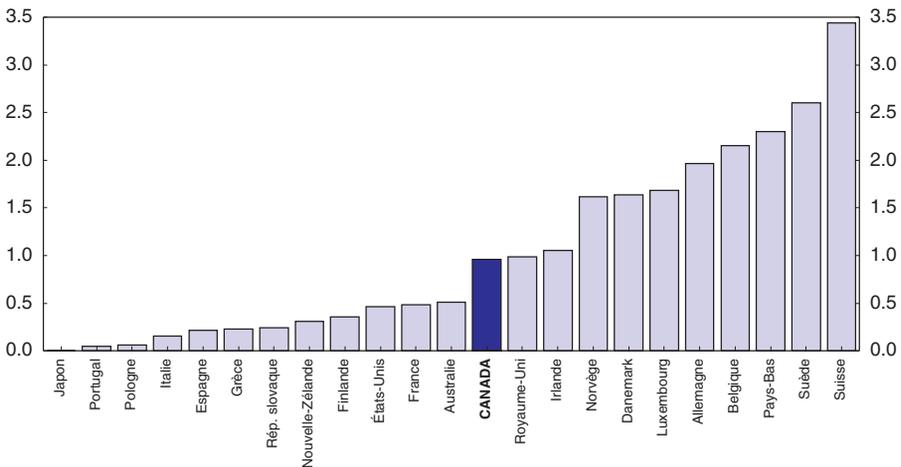
2. Personnes à la charge d'un réfugié entré au Canada qui vivent à l'étranger.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada.

les entrepreneurs immigrants sont supposés créer une entreprise à leur arrivée au Canada, même s'ils manquent au départ de l'essentiel des connaissances requises et si plus de la moitié d'entre eux ne parlent ni l'anglais ni le français. Il va de soi que la plupart d'entre eux tendront à choisir une activité dans l'enclave ethnique d'une grande ville et reprendront probablement une petite entreprise existante au lieu d'en créer une nouvelle. Entre le milieu des années 80 et la fin des années 90, les programmes semblent avoir offert une voie d'accès à des immigrants relativement bien nantis en provenance de Hong-Kong (Chine) qui n'auraient pas pu être retenus comme travailleurs qualifiés (la moitié des immigrants d'affaires venaient de Hong-Kong). Le nombre global des immigrants d'affaires a diminué depuis 1997.

Conformément à sa longue tradition humanitaire, le Canada accueille de nombreux réfugiés. Depuis 1978, il a pour politique d'admettre chaque année un flux régulier de réfugiés et de répondre simultanément à des situations d'urgence. Ces dernières années, entre 24 000 et 30 000 réfugiés ont été admis chaque année (soit entre 11 et 13 pour cent de l'ensemble des immigrants permanents). Rappor-tées à la population, les entrées de réfugiés sont conformes à la moyenne des autres pays de l'OCDE (graphique 22). Près de la moitié d'entre eux ont été sélectionnés depuis l'étranger, parrainés par le gouvernement ou par des organisations privées, les autres étant des personnes ayant demandé asile après être arrivées au Canada et auxquelles on a reconnu le statut de réfugié. Le nombre de candidats a

Graphique 22. **Entrées de demandeurs d'asile dans certains pays de l'OCDE**
Par millier d'habitants, moyenne 1992-2001



Source : OCDE, *Tendances des migrations internationales*, SOPEMI 2002.

fortement augmenté ces dernières années. Le taux de reconnaissance, de l'ordre de 49 pour cent en 2002, est l'un des plus élevés des pays de l'OCDE. Après une étude préliminaire pour déterminer si leur demande est recevable, les candidats réfugiés sont considérés comme des résidents temporaires pendant l'étude de leur dossier. Ils sont autorisés à travailler et ont accès à la couverture médicale de base et à certaines aides publiques. Une fois leur statut reconnu, ils ont 180 jours pour déposer une demande de résidence permanente. La nouvelle législation a simplifié la procédure pour évaluer les demandes d'asile, en raccourcissant les délais de traitement, même pour les candidats qui arrivent sans papiers, et pour rationaliser la procédure d'appel.

Les entrées nettes de travailleurs étrangers temporaires sont relativement faibles comparativement à celles d'immigrants permanents, et le nombre de ceux qui se trouvaient au Canada en 2001 n'était pas beaucoup plus élevé que lors du précédent point haut conjoncturel (1990). En revanche, en Australie et en Nouvelle-Zélande – qui, comme le Canada, sont traditionnellement des pays d'immigration définitive – le nombre d'immigrants admis sur une base temporaire a très fortement augmenté ces derniers temps, et ce groupe représente actuellement à peu près la moitié des entrées totales d'immigrants. Normalement, un employeur canadien désireux d'embaucher un travailleur étranger doit faire une offre d'emploi et obtenir du ministère du Travail (Développement des ressources humaines Canada) un avis reconnaissant que l'emploi ne peut être occupé par un résident permanent ou un citoyen canadien. Certaines catégories de travailleurs – notamment les entrepreneurs et les personnes transférées au sein d'une même société – sont exemptées de cette obligation. De plus, les spécialistes des technologies de l'information et quelques autres bénéficient de procédures simplifiées. C'est également le cas de certaines catégories plus larges (professionnels, commerçants et investisseurs) dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili. Les travailleurs temporaires en provenance des États-Unis (pour l'essentiel des professionnels) et en provenance du Mexique (pour l'essentiel peu qualifiés) représentent respectivement environ le quart et le dixième du total. La législation de 2002 a prévu des mesures pour accélérer le processus d'autorisation. En outre, les travailleurs admis au départ avec un permis temporaire, qui peuvent obtenir des points supplémentaires grâce à leur expérience canadienne s'ils demandent ultérieurement le statut de résident permanent en tant que travailleurs qualifiés, peuvent désormais se voir reconnaître le statut de résident permanent pendant leur séjour au Canada.

Le Canada reçoit également de nombreux étudiants étrangers. Leur nombre a fortement augmenté ces dernières années, et a même plus que doublé entre 1995 et 2001 ; ils sont désormais plus nombreux que les travailleurs temporaires. Les étudiants étrangers peuvent être autorisés à travailler sous certaines conditions, et leurs conjoints peuvent obtenir des permis de travail temporaires.

Après avoir obtenu leur diplôme, ils peuvent se voir délivrer une autorisation temporaire de travailler dans le domaine de leurs études pendant une année (deux au Nouveau-Brunswick dans le cadre d'un nouveau programme pilote). Du fait de l'actuel système de points, il peut leur être relativement difficile de prétendre à une immigration permanente en tant que travailleurs qualifiés s'ils n'ont pas d'expérience professionnelle dans leur domaine, même s'ils ont de nombreux diplômes universitaires et une offre d'emploi. Ils peuvent cependant rester au Canada en qualité de travailleur temporaire pour acquérir l'année d'expérience professionnelle à laquelle ils sont tenus.

Chaque année, le gouvernement fixe un objectif ou une fourchette « prévue » pour les admissions totales d'immigrants permanents, cet objectif étant ventilé en fourchettes pour les différentes catégories d'immigrants. Le plan d'immigration pour 2003 prévoit entre 220 000 et 245 000 nouvelles arrivées (voir tableau 22), soit à peine plus que le plan pour 2002, la catégorie des immigrants économiques représentant 60 pour cent du total. Dans le passé, les plans annuels se sont généralement révélés raisonnablement précis⁴⁶. Le gouvernement s'est donné pour objectif à moyen terme de porter l'immigration à un pour cent de la population, ce qui impliquerait l'admission de plus de 300 000 nouveaux immigrants chaque année. Néanmoins, les niveaux annuels prévus sont fixés en dessous de cet objectif parce qu'ils tiennent aussi compte de la capacité d'absorption de l'économie canadienne et des ressources disponibles, non seulement pour traiter les demandes mais aussi pour faciliter l'intégration des immigrants. On estime en particulier que pour absorber un nombre plus élevé d'immigrants, des progrès supplémentaires devraient être faits dans ce dernier domaine, s'agissant par exemple de la reconnaissance des diplômes et d'une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants. Ces questions seront examinées plus longuement ci-après.

Le processus de sélection des immigrants et le programme concernant les réfugiés absorbent un volume non négligeable de ressources publiques, mais une part significative du coût est couverte par les droits perçus pour le traitement des demandes⁴⁷. La plupart des dossiers sont examinés par l'intermédiaire des missions que Citoyenneté et Immigration Canada détache dans les pays d'origine. Les délais de traitement peuvent varier sensiblement selon les catégories d'immigrants (et aussi selon les missions par pays). Ainsi, jusqu'à ces derniers temps, les demandes de regroupement familial étaient habituellement traitées en moins d'un an tandis que pour les demandes d'immigration de travailleurs qualifiés, les délais moyens étaient de plus de deux ans et pouvaient atteindre quatre ans dans certains pays. En 2002, on comptait au total 500 000 demandes en attente de traitement, dont 60 pour cent concernaient des candidats principaux travailleurs qualifiés et les personnes à leur charge. Conscient de ce que la lenteur du traitement des dossiers risque de décourager certains des candidats les plus qualifiés, le gouvernement a récemment décidé de donner une plus haute

priorité au traitement des demandes de travailleurs qualifiés, et appliquera une procédure accélérée aux dossiers de ceux qui ont une offre d'emploi. La création d'une route d'entrée plus facile pour les travailleurs temporaires semble aller dans la même direction. De plus, les normes d'admission plus sélectives adoptées en 2002 contribuent déjà à réduire le nombre de dossiers en souffrance.

Les enseignements à tirer des politiques passées d'immigration et de leurs effets

La composition des flux d'immigrants s'est modifiée de façon spectaculaire, en partie du fait des politiques de sélection

L'ampleur et la composition géographique des flux migratoires se sont profondément modifiées au fil du temps, sous l'effet conjugué des tendances migratoires au niveau mondial et de l'évolution de la politique d'immigration du Canada. Le changement le plus net est intervenu au milieu des années 60, lorsque la politique d'admission qui limitait l'accès aux immigrants d'origine européenne a été abandonnée au profit de la sélection des immigrants en fonction de leurs qualifications (voir encadré 2). L'Australie et les États-Unis, deux autres pays de peuplement traditionnel, ont opéré un tournant analogue à peu près à la même période, encore que, aux États-Unis, l'immigration ait résulté du regroupement familial beaucoup plus que d'une sélection en fonction des qualifications.

La composition des flux migratoires s'est de ce fait très nettement modifiée. L'un des résultats les plus évidents de la suppression, au milieu des années 60, des critères de sélection fondés sur la race a été le changement spectaculaire de la *composition par pays d'origine*, la part des immigrants européens se réduisant progressivement au profit des arrivants en provenance de pays en développement, notamment de pays d'Asie (graphique 24). Le niveau de qualification des immigrants a lui aussi nettement évolué. Les nouvelles cohortes d'immigrants ont des niveaux d'*instruction* plus élevés que les cohortes antérieures, mais n'ont pas en moyenne rattrapé ceux des Canadiens de souche, encore que d'après certaines mesures ils continuent de les dépasser légèrement (graphique 25). Il existe cependant d'importantes différences selon les catégories d'admission. Plus de 80 pour cent des demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés admis en 2001 avaient un diplôme universitaire, contre 25 pour cent en moyenne pendant les années 80. Pour les immigrants au titre du regroupement familial, le pourcentage était beaucoup plus faible (20 pour cent), mais encore supérieur à la moyenne canadienne, qui est de 15.4 pour cent, et il était encore plus faible (9 pour cent) pour les réfugiés⁴⁸. Les *professions* déclarées par les immigrants à leur entrée – qui ne correspondent pas nécessairement à celles qu'ils occupent en fait au Canada – ont également évolué au profit de celles qui exigent des qualifications plus élevées (graphique 26), évolution qui correspond plus ou moins à celle de la composition des emplois créés par l'économie

Encadré 2. **L'évolution des politiques canadiennes de sélection des immigrants**

A la fin du dix-neuvième siècle, l'objectif central des politiques d'immigration était de contribuer à l'expansion démographique et au peuplement des provinces occidentales. Au départ, les agents de recrutement recherchaient essentiellement des agriculteurs, mais au fil du temps les immigrants ont été de plus en plus orientés vers la construction de chemins de fer et les industries manufacturières et minières. Dès le début, le recrutement s'est fait de manière sélective en fonction de la race et des pays d'origine, la préférence étant donnée aux immigrants en provenance de Grande-Bretagne, des États-Unis et de l'Europe du Nord-Ouest. Après la première guerre mondiale, le gouvernement a commencé à prendre en compte la situation du marché du travail pour fixer les objectifs d'immigration. De ce fait, les entrées ont été pratiquement interrompues pendant la dépression des années 30. Lorsqu'elles ont repris après la fin de la guerre, l'arrivée d'immigrants en provenance des pays traditionnels (« préférés ») avait diminué alors que les entrées en provenance des pays d'Europe de l'est et d'Europe méridionale étaient devenues prédominantes. La plupart de ces immigrants n'avaient pas de qualifications, mais ils ont été facilement absorbés grâce à la rapide expansion de l'économie canadienne après la guerre. A la fin des années 50 cependant, on a estimé que l'apport insuffisant de travailleurs qualifiés freinait de plus en plus la croissance, et les autorités se sont trouvées partagées entre le désir d'utiliser l'immigration pour élever le niveau de qualification de la population active et les critères de sélection fondés sur la race qui prévalaient jusque-là.

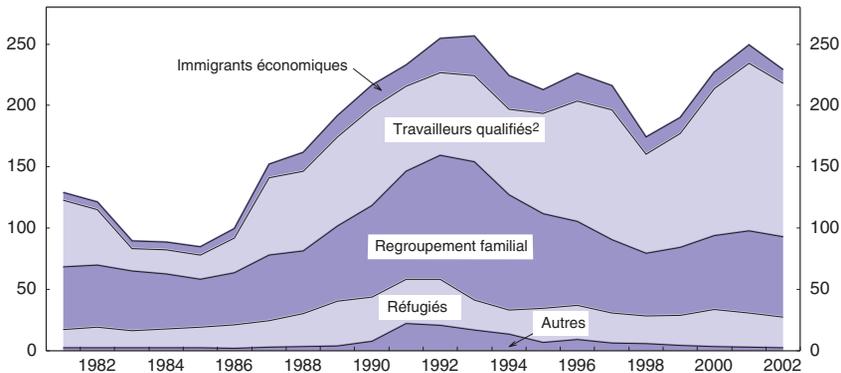
En 1962, le Canada a finalement abandonné le pays d'origine et la race comme critères de sélection, les compétences devenant la principale caractéristique retenue pour les immigrants économiques. Un système de points a été adopté en 1967 à cet effet, mais les immigrants au titre du regroupement familial et les réfugiés n'étaient pas soumis à ce dispositif. Outre un certain nombre de caractéristiques générales (âge, niveau d'instruction, connaissances linguistiques), ce système attribuait des points en fonction de l'activité spécifique de l'immigrant (voir tableau A2 à l'annexe IV). Au cours de certaines périodes, des critères supplémentaires ont été adoptés¹. Le système était conçu pour permettre au gouvernement d'adapter précisément aussi bien le nombre total d'immigrants (par la fixation d'objectifs annuels) que l'éventail de leurs compétences (par l'attribution de points en fonction de l'activité) aux conditions existantes du marché du travail². Néanmoins, les demandes d'immigration au titre du regroupement familial étant traitées en priorité, les entrées fondées sur les compétences se sont trouvées réduites chaque fois que les objectifs annuels étaient révisés en baisse (ou que les critères retenus pour être admis au titre du regroupement familial ou en qualité de réfugiés étaient assouplis). C'est ce qui s'est produit par exemple après la récession du début des années 80 (graphique 23). Si les caractéristiques fondamentales de ce système (pas de discrimination sur la base du pays d'origine, sélection de certaines catégories au moyen d'un système de points, fixation d'objectifs annuels globaux) sont encore en vigueur, certains aspects importants ont évolué, notamment depuis le milieu des années 80. *Premièrement*, après 1986, le gouvernement a cessé d'ajuster les objectifs annuels d'immigration en fonction des conditions actuelles du marché du travail et a commencé à les fixer en

Encadré 2. L'évolution des politiques canadiennes de sélection des immigrants (suite)

fonction de considérations démographiques ou économiques à plus long terme. Les objectifs ont été progressivement relevés, malgré la récession du début des années 90. *Deuxièmement*, au début des années 90, les critères retenus pour être admis au titre du regroupement familial ont été durcis, ce qui s'est traduit par une augmentation de la proportion d'immigrants admis sur la base de leurs compétences. *Troisièmement*, les paramètres utilisés pour l'attribution des points, qui privilégiaient jusqu'alors les compétences propres à un secteur particulier, ont accordé une plus large place aux compétences générales. Ce changement, qui a commencé au milieu des années 90 et s'est achevé avec la nouvelle législation adoptée en 2002, s'explique par le fait qu'il devenait de plus en plus évident que dans une économie en rapide évolution, la faculté d'adaptation des immigrants était la clé d'une intégration réussie, plus que leurs compétences dans des domaines où existaient momentanément des pénuries. Considérés globalement, ces changements reflétaient un changement d'optique, les considérations à court terme ou sectorielles concernant le marché du travail étant progressivement abandonnées au profit d'objectifs économiques de croissance et démographiques à plus long terme.

Graphique 23. Immigrants permanents au Canada, par catégorie d'admission¹

Flux annuels, milliers de personnes



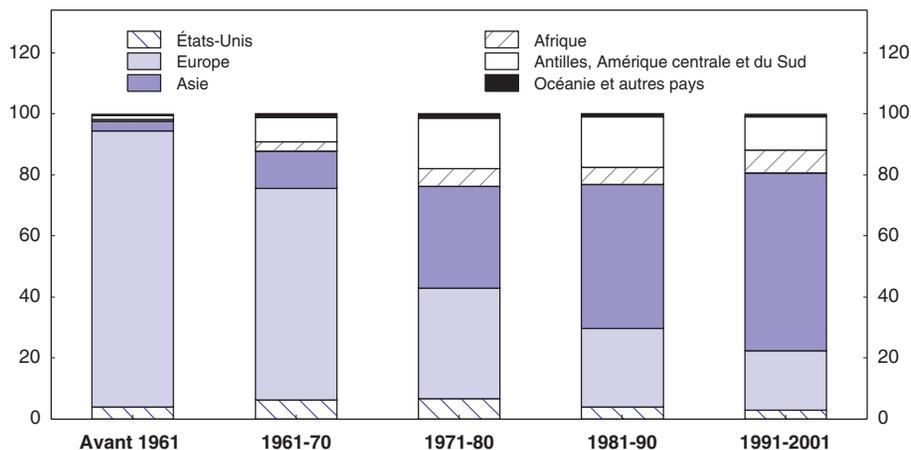
1. Les données concernant les immigrants économiques et les travailleurs qualifiés couvrent à la fois les demandeurs principaux et les personnes qui sont à leur charge.

2. Y compris les candidats d'une province.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada.

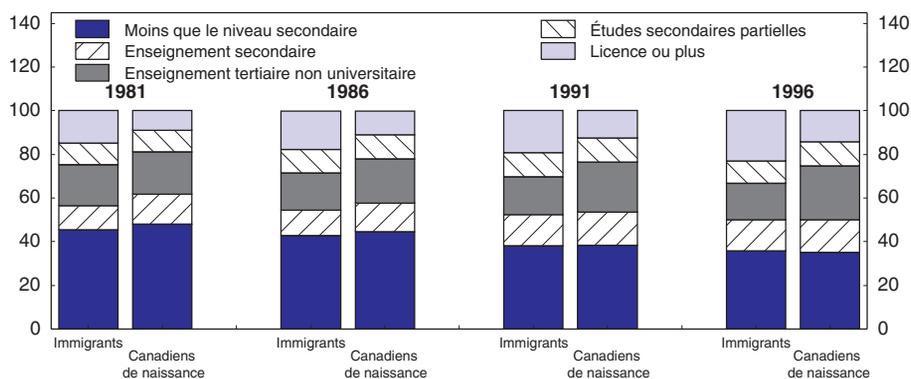
1. Par exemple, en 1982-86, le gouvernement a limité l'entrée des immigrants économiques à ceux qui avaient obtenu un contrat d'embauche avant leur arrivée.
2. Les points en fonction de l'activité étaient attribués en fonction d'une liste établie par le ministère du Travail sur la base de la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) à sept chiffres.

Graphique 24. **Pays d'origine de la population née à l'étranger en 2001 par période d'immigration**
En pourcentage du total



Source : Statistique Canada.

Graphique 25. **Niveau d'instruction des immigrants récents et des Canadiens de naissance**
Composition en %¹

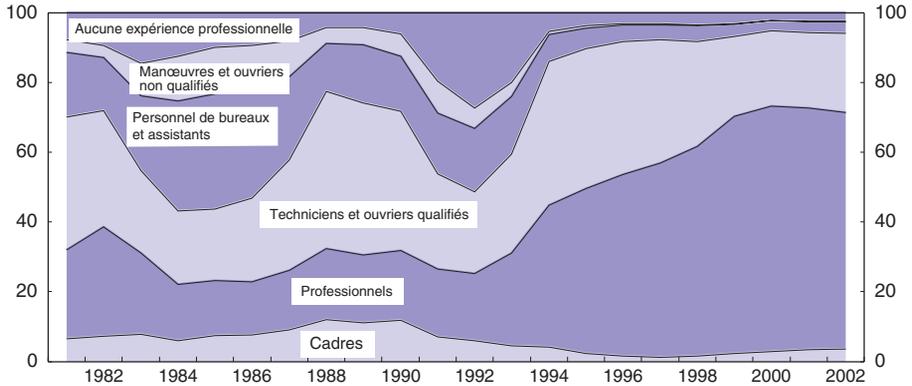


1. Les immigrants récents sont ceux qui sont arrivés au Canada au cours des cinq années précédant chaque recensement. La comparaison est ajustée en fonction de l'âge : les pourcentages de la population récemment immigrée sont recalculés en utilisant la même pyramide des âges que celle de la population canadienne.

Source : Zhao et al. (2000).

Graphique 26. Professions des immigrants sur la base des compétences déclarées à l'arrivée

Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux, en pourcentage du total¹

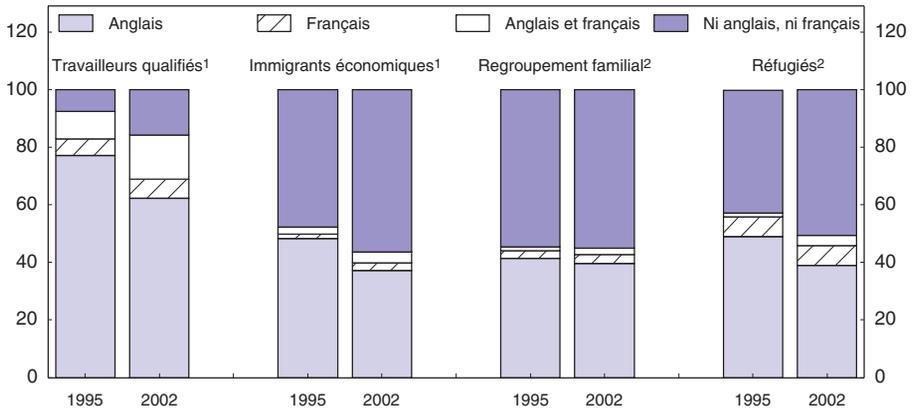


1. Les parts en pourcentage sont calculées à partir du nombre total d'immigrants adultes (plus de 15 ans) qui ont déclaré avoir l'intention de travailler. Les professions sont classées par niveau de compétence, sur la base de la Classification nationale des professions (CNP).

Source : Citoyenneté et Immigration Canada.

Graphique 27. Connaissances linguistiques des immigrants à leur arrivée, par catégorie d'entrée

Composition en pourcentage



1. Demandeurs principaux.

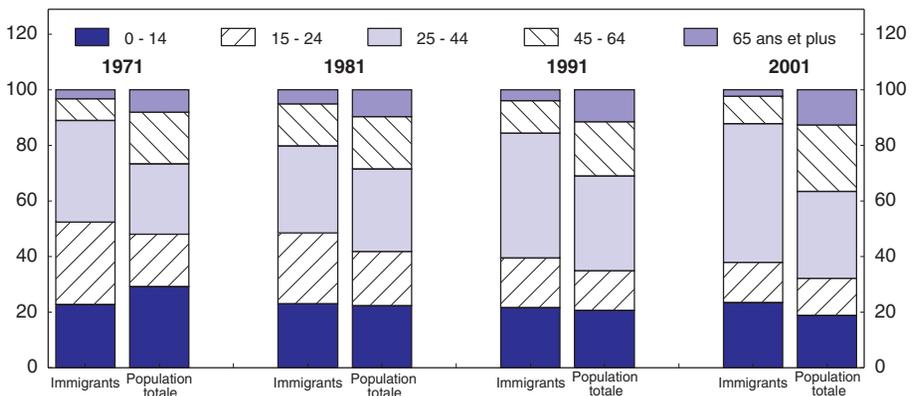
2. Demandeurs principaux et personnes à leur charge.

Source : Statistique Canada.

canadienne. En revanche, leurs *connaissances linguistiques* moyennes ne se sont pas améliorées (graphique 27), fait lié pour une large part aux modifications de la composition des flux migratoires par pays d'origine. Il n'est pas étonnant que le pourcentage d'immigrants qui ne parlent ni anglais ni français soit plus élevé parmi les réfugiés et les immigrants au titre du regroupement familial, mais il est aussi curieusement élevé parmi les immigrants d'affaires. Il est probable que les connaissances linguistiques s'améliorent une fois que les immigrants se sont établis au Canada, mais on n'a guère d'informations sur la rapidité avec laquelle ils parviennent à parler couramment, dans la mesure où les statistiques disponibles ne mesurent que les capacités déclarées par l'intéressé. Enfin, les immigrants sont en moyenne plus jeunes que la population canadienne (graphique 28), et bien que dans les deux groupes l'âge moyen ait augmenté au fil des ans, la différence s'est creusée.

Les modifications de la politique d'immigration n'ont pas été les seules à influencer la composition des flux migratoires au fil du temps, de très nombreux autres facteurs étant également intervenus, tant du côté de la demande (par exemple la rémunération des compétences sur le marché du travail canadien) que du côté de l'offre (par exemple l'évolution économique, démographique et politique des pays d'origine). Ces facteurs doivent également être pris en compte, notamment lorsque l'on compare les effets des politiques d'immigration de différents pays (voir encadré 3).

Graphique 28. Nouveaux immigrants et population canadienne : composition par groupe d'âge
Pourcentage¹



1. Les immigrants considérés sont ceux qui sont arrivés l'année indiquée. Les données relatives à la population totale sont extraites du recensement effectué la même année.

Source : Statistique Canada ; Citoyenneté et Immigration Canada.

Encadré 3. Auto-sélection des immigrants et comparaisons internationales

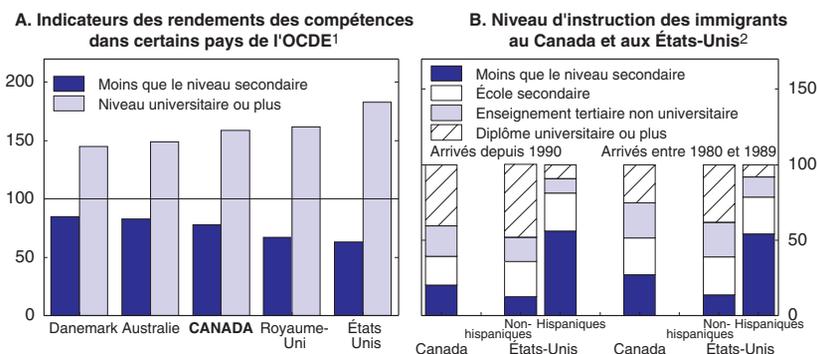
Dans la mesure où l'immigration répond à des incitations économiques, les écarts de salaire – corrigés pour tenir compte des frais de voyage et d'adaptation – sont normalement le principal facteur déterminant de la direction et de l'ampleur des flux migratoires entre deux pays. Néanmoins, la théorie économique a également tenté d'analyser les facteurs qui déterminent la composition des flux migratoires. Comme l'a montré Borjas (1987 et 1994), les immigrants procèdent à une auto-sélection, et si les compétences ont un rendement plus élevé dans le pays de destination que dans le pays d'origine – par exemple si les travailleurs les plus instruits reçoivent une prime de salaire comparativement plus importante – les personnes les plus qualifiées seront plus fortement incitées à émigrer, avec pour conséquence que leur pourcentage dans le flux migratoire global sera plus important. L'inverse se produira si, dans le pays de destination, les compétences ont un rendement comparativement plus faible. Ce cadre théorique a été également utilisé pour analyser les migrations de retour (anciens immigrants qui reviennent dans leur pays d'origine), la « ré-émigration » (personnes qui émigrent vers un troisième pays après avoir accumulé du capital humain et/ou du patrimoine), ainsi que les facteurs qui déterminent la composition des flux migratoires vers différents pays de destination. Dans ce dernier cas cependant, le choix délibérément fait par les immigrants interfère avec les politiques de sélection en vigueur dans chaque pays. Si ces dernières sont fondées sur les compétences, on peut considérer qu'elles « tronquent » l'éventail des compétences à l'intérieur duquel les immigrants peuvent procéder à une auto-sélection. D'autres facteurs (proximité géographique, liens historiques) peuvent également intervenir.

Par exemple, les immigrants au Canada ont en moyenne un niveau d'instruction plus élevé que ceux qui entrent aux États-Unis, et leurs connaissances linguistiques sont meilleures. Néanmoins, ces différences tiennent uniquement au fait que les États-Unis reçoivent un pourcentage beaucoup plus élevé d'immigrants originaires d'Amérique latine. Si on exclut cette catégorie, les immigrants aux États-Unis ont un niveau d'instruction plus élevé (voir graphique 29, partie B). Sur la base de ces constatations, on peut penser que le système de points canadien a élevé le niveau de compétences des émigrants par rapport à celui de leurs homologues aux États-Unis, principalement en affectant l'éventail des pays d'origine plus qu'en sélectionnant les individus les plus qualifiés provenant de chaque pays d'origine. Néanmoins, cette interprétation, suggérée par Borjas (1993), est incomplète pour plusieurs raisons. *Premièrement*, les facteurs historiques et géographiques, plus que les politiques de sélection, font que les États-Unis attirent un grand nombre d'immigrants en provenance d'Amérique latine, dont beaucoup entrent de toute façon de manière illégale. On ne peut donc supposer qu'en l'absence du système de points le Canada aurait enregistré des flux migratoires analogues. *Deuxièmement*, on l'a vu, les immigrants (ou les candidats à l'immigration) choisissent eux-mêmes leur pays de destination en fonction du rendement qu'ils peuvent y attendre pour leurs compétences comparativement à leur pays d'origine. Au Canada, le rendement des compétences est plus faible qu'aux États-Unis, sous l'effet conjugué d'écarts de salaire plus limités en faveur des travailleurs ayant un niveau d'instruction

Encadré 3. Auto-sélection des immigrants et comparaisons internationales (suite)

plus élevé et d'une plus forte redistribution des revenus par l'État (graphique 29, partie A). Il paraît donc normal, toutes choses égales d'ailleurs, que le Canada attire des immigrants moins qualifiés que les États-Unis. Il n'est donc pas surprenant de constater que, pour chaque région d'origine, le niveau moyen d'instruction des immigrants aux États-Unis était identique ou supérieur à celui des immigrants au Canada (Borjas, 1993). Cela ne signifie pas nécessairement que le système de points canadien a été inefficace. Pour les catégories auxquelles il s'appliquait, il a sans doute éliminé la partie inférieure de l'éventail des compétences, mais probablement à partir d'un éventail de candidats dont les compétences moyennes étaient déjà inférieures à celles des immigrants potentiels aux États-Unis.

Graphique 29. Rendements des compétences et niveau de compétences des immigrants



1. Gains relatifs des hommes âgés de 30 à 40 ans ayant un revenu de l'emploi, par niveau d'instruction (2^e cycle du secondaire et enseignement postsecondaire non tertiaire = 100). Les données se réfèrent à 1999 pour l'Australie, le Canada et le Danemark ; à 2001 pour le Royaume-Uni et les États-Unis.
 2. Personnes des deux sexes âgées de 25 à 64 ans nées à l'étranger. Les données se réfèrent à 2001 pour le Canada, à mars 2002 pour les États-Unis.
 Source : Statistique Canada ; US Census Bureau ; OCDE (2002e).

Les principaux déterminants du parcours économique des immigrants

Les compétences que possèdent les immigrants à leur arrivée interfèrent avec les conditions du marché du travail local pour déterminer leur parcours économique. Pour les immigrants, comme pour les Canadiens de souche, il existe une

corrélation positive entre le niveau d'instruction et le parcours sur le marché du travail, mais les rendements de l'éducation – c'est-à-dire l'avantage de gains dont bénéficient les travailleurs ayant fait un plus grand nombre d'années d'études ou ayant un diplôme universitaire – sont généralement plus faibles pour les immigrants ayant fait leurs études à l'étranger que pour les Canadiens de souche. Ceci tient en partie au fait que les employeurs canadiens n'accordent pas aux diplômes d'enseignement étrangers, notamment lorsqu'il s'agit de pays sur lesquels ils ont peu d'informations, autant de valeur qu'aux diplômes locaux. Pour des raisons analogues, selon la plupart des études économétriques, l'expérience professionnelle acquise à l'étranger n'est que peu ou pas appréciée sur le marché du travail canadien. De plus, comme la migration représente une fracture dans la carrière professionnelle de l'individu, les immigrants récents ont une ancienneté dans l'emploi nettement plus faible que les travailleurs canadiens de souche, ce qui contribue également à expliquer leur handicap initial en matière de rémunérations (Zhang, 2002)⁴⁹. En revanche, le rendement de l'expérience professionnelle acquise au Canada est plus élevé pour les immigrants que pour les Canadiens de souche, bien qu'il soit difficile de dissocier cet effet du processus plus général d'assimilation après l'arrivée, qui fait également intervenir d'autres formes d'investissement en capital humain.

La faible reconnaissance des qualifications étrangères tient pour une large part aux connaissances linguistiques insuffisantes des immigrants. Il ressort d'études économétriques qu'à scolarité et expérience équivalentes, les immigrants qui ne parlent couramment ni l'anglais ni le français ont des rémunérations inférieures d'environ 10 à 12 pour cent par rapport à ceux qui parlent l'une ou l'autre de ces langues ; l'écart est plus important pour ceux qui ont achevé leur éducation avant d'immigrer (Chiswick et Miller, 2002)⁵⁰. De plus, les connaissances linguistiques sont complémentaires d'autres compétences : les immigrants qui parlent la langue locale peuvent tirer un rendement beaucoup plus élevé de leurs années de scolarité et de leur expérience professionnelle dans leur pays d'origine. Cet avantage est encore plus important pour les immigrants dont la langue maternelle est l'anglais ou le français ou qui parlent normalement l'une de ces deux langues à domicile⁵¹. Ceci nuance sensiblement les résultats précédemment évoqués concernant la valeur de l'enseignement et de l'expérience professionnelle à l'étranger. L'âge de l'immigrant au moment de son arrivée au Canada joue également un rôle parce que, de même que la langue, il interfère avec la plupart des autres facteurs susmentionnés. Les immigrants qui arrivent à un âge relativement jeune acquièrent l'essentiel de leur expérience professionnelle au Canada et font dans certains cas recevoir une partie de leur scolarité dans ce pays, ce qui facilite leur assimilation. Ils ont en outre moins de difficultés à apprendre la langue locale et à adopter la culture locale. De fait, on constate que les rendements de l'éducation et de l'expérience professionnelle pour les personnes qui ont immigré dans leur enfance sont égaux ou même plus élevés que ceux des Canadiens de souche. De plus, ces immigrants ne semblent pas

désavantagés par le fait que leur langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, ou par leur appartenance à une minorité visible (Schaafsma et Sweetman, 2001).

Dans la mesure où il n'est pas lié aux connaissances linguistiques de l'immigrant, le moindre rendement de l'instruction et de l'expérience professionnelle acquises à l'étranger pourrait résulter de l'impossibilité de transférer parfaitement ce bagage sur le marché du travail canadien, d'un comportement d'aversion au risque de la part des employeurs étant donné les incertitudes concernant la valeur effective de ce bagage, ou d'une discrimination pure et simple. Il est généralement difficile de distinguer entre ces différentes explications. Certaines études économétriques utilisant des mesures directes de la maîtrise des savoirs élémentaires constatent que celle-ci est plus faible pour les immigrants provenant de certains pays d'origine que pour les travailleurs nés au Canada ayant des niveaux d'instruction théoriquement équivalents, même après prise en compte de la langue maternelle, et que cette différence est au moins en partie responsable des écarts de rémunération que ne peuvent expliquer les mesures types de l'éducation (Finnie et Meng, 2003). On peut en outre raisonnablement supposer que certaines compétences professionnelles sont moins transférables que d'autres. De plus, les caractéristiques des immigrants liées à l'ethnie, telles que les connaissances linguistiques et certaines différences culturelles, peuvent conditionner la transférabilité des qualifications de telle manière qu'il est souvent difficile de dire qu'il ne s'agit pas véritablement d'une discrimination. Il est intéressant à cet égard de se demander si, après avoir pris en compte l'éducation et autres caractéristiques, les membres de minorités visibles (terme utilisé au Canada pour désigner les groupes ethniques non blancs) nés au Canada ont des gains inférieurs à ceux des Canadiens de race blanche. Les éléments d'observation n'apportent pas de réponse évidente à cette question, mais même les études qui concluent à l'existence d'un écart de rémunération indiquent que cet écart n'est pas très important (sauf pour les Autochtones, qui ne sont pas des immigrants) et que les différences entre les diverses minorités visibles sont en revanche plus importantes⁵². À l'inverse, les immigrants en provenance d'Europe occidentale ou d'autres pays anglophones obtiennent des résultats aussi bons ou même meilleurs que les Canadiens de souche. S'il existe donc un handicap du fait de la discrimination ou d'obstacles culturels à l'intégration, il semble affecter principalement les immigrants qui appartiennent aussi à des minorités visibles, plutôt que les immigrants en tant que tels ou les minorités visibles en tant que telles.

Le parcours économique des immigrants s'est dégradé jusqu'à ces tout derniers temps

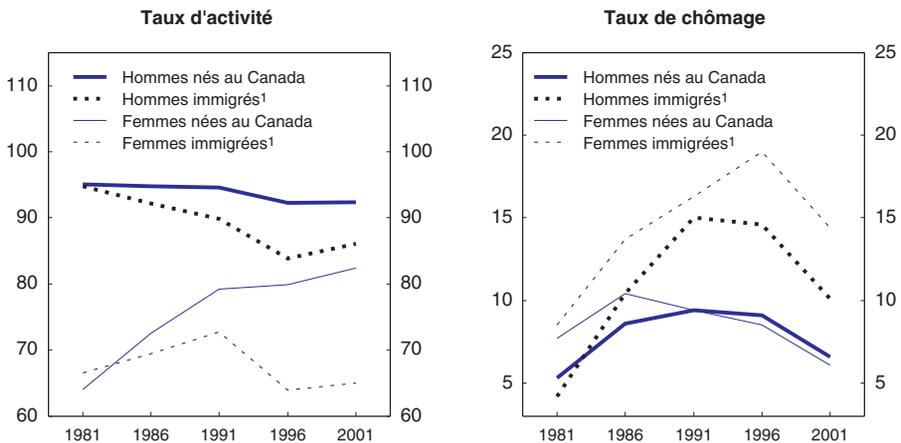
L'intégration des immigrants dans le marché du travail du pays d'accueil, qu'il s'agisse du Canada ou d'autres pays, a traditionnellement suivi un schéma bien connu. Dans un premier temps, les immigrants nouvellement arrivés sont

désavantagés par rapport aux travailleurs autochtones d'âge et d'éducation comparables parce qu'ils manquent de certaines compétences spécifiques au pays (en particulier connaissances linguistiques), d'expérience professionnelle locale et de connaissance du marché du travail. Ce désavantage se traduit généralement par des taux de chômage plus élevés, des rémunérations plus faibles et l'attribution de transferts publics plus importants. Au fil du temps cependant, lorsqu'ils apprennent la langue locale, qu'ils acquièrent une expérience professionnelle locale et qu'ils améliorent leurs compétences, les immigrants rattrapent progressivement les taux d'emploi et les niveaux de rémunération des autochtones et les dépassent même s'ils possèdent des compétences supérieures et/ou une plus grande volonté de réussir. Ainsi, l'« effet d'entrée » négatif est progressivement annulé par un « effet d'assimilation » positif. Les indicateurs des résultats économiques des immigrants au Canada confirment dans l'ensemble ce schéma.

Pendant les années 80 et au moins jusqu'au milieu des années 90 cependant, la performance des immigrants sur le marché du travail canadien s'est progressivement détériorée. Du point de vue de la politique d'immigration, le fait que cette tendance négative ait semblé évoluer parallèlement à ce que l'on observait aux États-Unis a été jugé préoccupant, parce qu'elle semblait mettre en question l'efficacité de la politique de sélection du Canada fondée sur les compétences. La dégradation s'est traduite par une baisse des taux d'activité et une élévation des taux de chômage (graphique 30), ainsi que par une baisse

Graphique 30. **Taux d'activité et de chômage des immigrants récents et des Canadiens de souche**

En pourcentage, groupe d'âge 25-44 ans



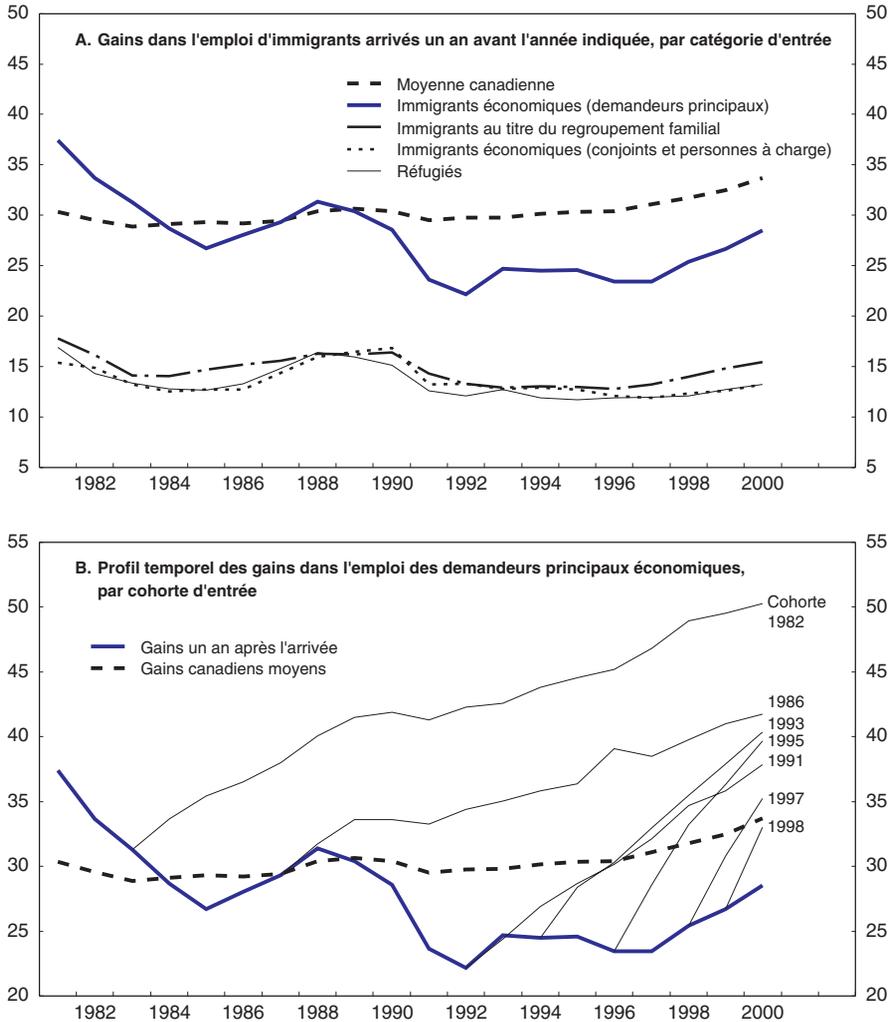
1. Immigrants arrivés au cours des cinq années précédentes.
Source : Statistique Canada, différents recensements.

des profils de gains ; et elle a concerné toutes les catégories d'entrées (graphique 31, partie A)⁵³. Les groupes qui, dans le passé, avaient obtenu les meilleurs résultats étaient ceux qui avaient perdu le plus de terrain en termes relatifs : les travailleurs du sexe masculin, les demandeurs principaux dans les catégories des immigrants économiques (qui sont choisis individuellement sur la base du système de points), les travailleurs ayant un diplôme universitaire et ceux ayant de meilleures connaissances linguistiques à leur arrivée. Ainsi, les gains dans l'emploi des demandeurs principaux de la catégorie des immigrants économiques entrés en 1980 dépassaient d'environ 25 pour cent la moyenne canadienne (non correction faite de l'âge et du niveau d'instruction) après une année de présence au Canada et de 35 pour cent après cinq années⁵⁴. Les gains dans l'emploi des immigrants entrés en 1990 étaient inférieurs de près de 20 pour cent à la moyenne canadienne après une année de présence et ne la dépassaient que légèrement après cinq ans. Les immigrants arrivés au début des années 90 avaient non seulement des rémunérations de départ et des taux d'emploi plus faibles, mais semblent en outre avoir été plus lents à combler leur retard que les cohortes antérieures. De même, les immigrants arrivés antérieurement ont mis plus de temps pour aligner leurs gains sur la moyenne canadienne au cours de cette période. Les courbes apparaissant sur les graphiques ne tiennent pas compte de la pyramide des âges et des niveaux d'instruction, qui diffèrent non seulement entre les immigrants et la population canadienne moyenne mais aussi entre les cohortes d'immigrants. Néanmoins, des études économétriques prenant en compte l'âge et le niveau d'instruction (Baker et Benjamin, 1994 ; Bloom *et al.*, 1995) ont elles aussi fait clairement apparaître une dégradation au fil du temps entre les cohortes d'immigrants concernant aussi bien les gains que les risques de chômage. La baisse relative semble avoir été particulièrement prononcée pendant les phases de récession. De plus, le rythme auquel les gains se sont rapprochés de ceux des travailleurs canadiens de souche d'âge et d'éducation comparables s'est nettement ralenti pendant les années 80 et le début des années 90, non seulement pour les arrivées les plus récentes mais aussi pour les cohortes antérieures.

Néanmoins, depuis le milieu des années 90, certains signes montrent que la tendance négative s'est interrompue et qu'elle pourrait avoir commencé à s'inverser, bien que l'on ne puisse encore rien affirmer. Les toutes dernières cohortes d'immigrants ont des taux d'activité plus élevés et des taux de chômage plus faibles et, bien que leur rémunération de départ reste nettement inférieure à la moyenne canadienne, elle semble la rattraper plus rapidement. De récentes études économétriques prenant en compte les caractéristiques des immigrants (Grant, 1999 ; Hum et Simpson, 2002) semblent confirmer cette tendance. Néanmoins, il est difficile de dire quelle est l'ampleur de ce redressement. Les données apparaissant au graphique 31 le surestiment probablement, dans la mesure où la comparaison entre les travailleurs qualifiés et la moyenne canadienne ne

Graphique 31. Gains initiaux et profils de rattrapage des immigrants, par rapport à la moyenne canadienne

En milliers de dollars constants, prix de 2000



Note : Les données sont élaborées à partir de la Banque de données longitudinales de la BDIM, qui lie les registres de l'immigration aux déclarations fiscales faites par les immigrants au cours des années suivantes. Les gains moyens de la population canadienne sont calculés à partir des fichiers fiscaux de l'Agence des Douanes et du Revenu du Canada. Les comparaisons de gains entre les immigrants et la moyenne de la population, ainsi qu'entre les différentes cohortes d'immigrants, ne sont pas ajustées pour tenir compte des niveaux d'instruction, de l'âge et d'autres caractéristiques démographiques.

Source : BDIM (Citoyenneté et Immigration Canada et Statistique Canada) ; Agence des Douanes et du Revenu du Canada.

tient pas compte du niveau d'instruction, lequel s'est élevé de manière spectaculaire pour cette catégorie d'immigrants au cours des dernières années. Les chiffres du recensement indiquent qu'en 2000 l'écart de rémunération entre les diplômés universitaires immigrants et leurs homologues nés au Canada (plus de 50 pour cent pour les hommes âgés de 25 à 54 ans arrivés un an plus tôt, près de 30 pour cent pour ceux qui vivaient au Canada depuis 10 ans) était toujours plus important que pendant les années 90 (Statistique Canada, 2003a). Enfin, le pourcentage des ménages à faible revenu a continué d'augmenter pendant les années 90 parmi la population immigrée alors qu'il diminuait dans la population de souche (Picot et Hou, 2003).

Du point de vue de l'action à mener, il reste très important d'évaluer correctement l'évolution du succès économique des immigrants et de comprendre dans quelle mesure les facteurs qui le déterminent sont liés aux caractéristiques des immigrants, au fonctionnement du marché du travail canadien, ou aux deux à la fois. De nombreuses études économiques, au Canada et ailleurs, ont été consacrées à ces questions. Les données générales exposées ci-dessus ont conduit les chercheurs à vérifier deux principales explications, qui ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre. La première est que la « qualité » des immigrants, qu'elle se reflète dans leurs caractéristiques observables ou non observables, s'est dégradée. La seconde est que les modifications du marché du travail canadien – du fait de conditions macroéconomiques ou de facteurs structurels comme le progrès technologique – ont eu un effet particulièrement défavorable sur les immigrants, éventuellement en liaison avec certaines caractéristiques qui les rendent plus vulnérables que les travailleurs nés sur place.

Le fait que les immigrants récents tirent un moindre rendement de leurs études que les autochtones en termes de rémunération et que l'écart se soit creusé entre 1981 et 1996, notamment pour les immigrants les plus récents (Reitz, 2001), pourrait relever de la première explication. Il apparaît que les immigrants originaires de régions autres que l'Europe du Nord et les États-Unis obtiennent des emplois moins qualifiés que les Canadiens de souche ayant des niveaux d'instruction comparables, et que cette sous-utilisation de leurs compétences mesurées tend à s'aggraver pour les cohortes arrivées pendant les années 80 et au début des années 90 (Thompson, 2000). Ces immigrants ont eu également pendant cette période des taux d'activité plus faibles, phénomène que l'on n'observe pas pour les immigrants de sexe masculin provenant des pays d'origine plus traditionnels. Ce qui apparaît comme une sous-utilisation des compétences pourrait bien évidemment être dû à une baisse de la « qualité » relative moyenne de l'éducation des immigrants, mesurée par le nombre d'années de scolarité ou les diplômes universitaires, ou à des modifications de certaines autres caractéristiques complémentaires de l'éducation, telles que les connaissances linguistiques. De fait, les connaissances linguistiques des immigrants ont diminué au cours des 20 dernières années, principalement en raison de la modification de l'éventail

des pays d'origine, mais aussi, pendant les années 80, du fait de l'augmentation du nombre des immigrants entrés au titre du regroupement familial au détriment des immigrants économiques admis en fonction de leurs compétences. Dans le même temps, des changements structurels dans la composition de la demande de main-d'œuvre (par exemple la place plus importante accordée aux compétences en matière de communication dans une économie basée sur le savoir) peuvent avoir réduit la valeur du bagage type des immigrants aux yeux des employeurs. Le fait que le rendement de l'expérience professionnelle acquise avant l'immigration a également diminué (Green et Worswick, 2002) tend à soutenir indirectement cette hypothèse.

Néanmoins, des signes non négligeables donnent aussi à penser que la dégradation de la situation relative des immigrants tient au manque de dynamisme du marché du travail canadien pendant les années 80 et la première moitié des années 90. Au cours de cette période, le Canada a connu deux longues récessions, un faible taux moyen de création d'emplois et une montée du chômage. La situation des catégories les plus vulnérables sur le marché du travail, parmi lesquelles les immigrants récents, s'est affaiblie. Il en a également été de même pour les immigrants très qualifiés, l'une des raisons en étant que pendant les années 80 et 90 un nombre grandissant de diplômés universitaires nés au Canada sont entrés sur le marché du travail du fait de l'élévation des niveaux d'instruction et des taux d'activité des femmes. Il ressort de certaines études économétriques que, lorsque le taux de chômage global est plus élevé, le risque de chômage augmente davantage pour les immigrants que pour les autochtones, et leur niveau relatif de rémunération se dégrade également (McDonald et Worswick, 1997 et 2000 ; Aydemir, 2002). Cet effet différentiel tient probablement à la réticence des employeurs à licencier des travailleurs plus âgés, dans lesquels ils ont investi davantage de capital humain propre à l'entreprise, et peut-être aussi au fait qu'un comportement discriminatoire ou d'aversion pour le risque au niveau de l'embauche est moins coûteux en période de récession que lorsque le marché du travail est tendu. De fait, des tendances analogues ont été observées pour les jeunes travailleurs et pour les Canadiens de souche issus de minorités visibles. Les études susmentionnées montrent aussi qu'il existe une corrélation négative entre le taux d'assimilation des immigrants en matière de gains – c'est-à-dire la rapidité avec laquelle ils rattrapent la moyenne – et les conditions macroéconomiques⁵⁵. Au début des années 90, deux facteurs supplémentaires ont probablement contribué à affaiblir la position des immigrants récents sur le marché du travail : *premièrement*, le nombre d'admissions a continué d'augmenter fortement tout au long de la récession contrairement à ce qui était observé dans le passé ; *deuxièmement*, une forte proportion de ces immigrants ont continué de s'établir à Toronto, où la récession a été particulièrement accusée.

En résumé, aussi bien des changements structurels que les conditions économiques semblent être intervenus. Le fait que la performance des immigrants ait

commencé à s'inverser pendant la seconde moitié des années 90, lorsque les conditions macroéconomiques se sont améliorées, pourrait être compatible avec la seconde explication. Néanmoins, le redressement des gains relatifs a été au mieux partiel, ce qui donne à penser que des changements structurels, interférant probablement avec l'évolution des caractéristiques des immigrants, ont été responsables de l'essentiel de la dégradation constatée.

Implications pour la politique de sélection

L'analyse du parcours des immigrants au cours des 20 dernières années suggère un certain nombre de conclusions pour les politiques d'immigration. Les observations faites concernant les principaux facteurs qui influencent l'assimilation des immigrants confortent l'orientation des modifications récemment apportées aux politiques de sélection, qui ont privilégié les compétences générales et la faculté d'adaptation et élevé les normes concernant l'évaluation des connaissances linguistiques. Certaines questions méritent cependant d'être examinées de plus près. *Premièrement*, la politique de sélection pourrait cibler davantage les immigrants jeunes, qui sont généralement plus adaptables. A l'heure actuelle, les candidats dont l'âge se situe entre 21 et 49 ans obtiennent le maximum de points. De plus, effet indirect des points attribués au titre de l'enseignement supérieur et de l'expérience professionnelle, les candidats âgés de 30 à 49 ans bénéficient probablement d'un avantage à l'intérieur de cette catégorie. Comparativement, l'Australie a une politique beaucoup plus stricte, en attribuant le maximum de points aux candidats âgés de 18 à 29 ans et en fixant l'âge maximum d'entrée à 45 ans. *Deuxièmement*, bien que l'évaluation des connaissances linguistiques ait été durcie, il est possible, dans la mesure où le langage ne constitue qu'un élément parmi d'autres du système de points, de compenser une note médiocre sur le plan linguistique par une note élevée concernant d'autres critères. D'autres pays (par exemple la Nouvelle-Zélande) exigent un niveau minimum de connaissances linguistiques pour l'admission des immigrants. Étant donné l'importance grandissante des connaissances linguistiques, aussi bien par elles-mêmes que par l'intermédiaire de leurs effets sur la transférabilité d'autres compétences, une telle approche pourrait être envisagée. *Troisièmement*, la recherche semble montrer que l'expérience professionnelle acquise à l'étranger n'a qu'une valeur limitée. Bien que ces résultats doivent être interprétés avec prudence – étant donné notamment que, lorsqu'elle se conjugue avec de bonnes connaissances linguistiques, l'expérience acquise à l'étranger joue indiscutablement un rôle – l'attribution du même nombre de points maximums à l'expérience professionnelle et à l'éducation est peut-être excessive, de même que l'obligation d'avoir une année d'expérience professionnelle pour pouvoir être admis en tant que travailleur qualifié. Enfin, *quatrièmement*, la politique canadienne d'immigration pourrait avoir plus largement recours à des permis de travail temporaires, non seulement pour viser à remédier à des pénuries de qualifications dans des professions spécifiques

mais aussi pour créer un moyen de « nourrir » le flux permanent d'immigration de travailleurs qui ont déjà acquis une expérience professionnelle au Canada et qui se sont adaptés au mode de vie local. Le même argument vaut dans une certaine mesure pour les étudiants étrangers.

Politiques d'intégration des immigrants

Constatant les difficultés rencontrées par les immigrants récents sur le marché du travail, le gouvernement a été conduit à accorder plus d'attention aux politiques et programmes mis en œuvre pour faciliter leur intégration. L'un des tout premiers problèmes qui ont retenu son attention est celui de la reconnaissance des titres des immigrants. L'éventail des mesures concernées est cependant beaucoup plus large, couvrant non seulement les programmes d'intégration et l'accès aux services publics – qui font l'objet de la présente section – mais aussi la répartition géographique des immigrants à l'intérieur du Canada, traitée dans la section suivante. Plus généralement, on s'accorde de plus en plus à reconnaître que le cadre institutionnel du pays d'accueil – en particulier les institutions concernant le marché du travail et le système d'enseignement – est au moins aussi important que les politiques de sélection des immigrants pour déterminer le parcours économique de ces derniers (Reitz, 1998).

Les immigrants ont pleinement accès aux soins de santé et aux avantages sociaux

Les immigrants ayant le statut de résidents permanents bénéficient de l'égalité d'accès à l'emploi, sauf dans le secteur public. Ils ont également le même accès que les citoyens canadiens à l'enseignement public, aux soins de santé et aux avantages sociaux (y compris l'assurance emploi), ainsi qu'à tous les autres services publics. Ils acquittent des impôts comme les autres Canadiens et peuvent bénéficier des mêmes avantages fiscaux. L'accès à la plupart des services et prestations s'applique dès l'arrivée de l'immigrant permanent. Néanmoins, dans le cas des soins de santé, quatre provinces (notamment la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec, qui reçoivent l'essentiel des immigrants) imposent un délai de carence de trois mois. Pendant cette période, les réfugiés réinstallés bénéficient des services de santé essentiels et de soins d'urgence par le biais du Programme fédéral de santé intérimaire, et il est demandé aux autres immigrants de cotiser à une assurance privée. Les candidats au statut de réfugiés sont couverts par le Programme fédéral de santé intérimaire, mais à partir du moment où ils sont reconnus comme réfugiés au sens de la Convention ou comme personnes ayant besoin d'une protection, ils ont accès aux systèmes provinciaux de santé.

Pour pouvoir bénéficier d'une pension vieillesse après 65 ans, un immigrant doit avoir résidé au Canada pendant au moins dix ans. Pour ceux qui peuvent en bénéficier, la composante Sécurité de la vieillesse de la pension est proportionnelle au nombre d'années de résidence au Canada, à la différence du

Supplément de revenu garanti, qui tend à compenser le manque à gagner de ceux qui vivent au Canada depuis moins de 40 ans. Les travailleurs immigrants – comme tous les Canadiens – cotisent aussi au Régime de pensions du Canada ou du Québec, dont les prestations sont fonction du nombre d'années de cotisation, sans minimum. Le Canada a passé des accords avec plus de 30 pays pour permettre aux résidents qui ont travaillé et cotisé à l'étranger de prétendre aux allocations de pension.

A l'instar d'autres pays qui encouragent l'immigration permanente, le Canada offre un accès relativement facile à la citoyenneté. Les résidents permanents peuvent devenir citoyens canadiens après avoir vécu au Canada pendant trois ans. C'est ce que font la grande majorité d'entre eux : au moment du recensement de 2001, 84 pour cent de la totalité des immigrants arrivés avant 1998 et vivant encore dans le pays avaient obtenu la citoyenneté canadienne. Et la plupart d'entre eux tendent à utiliser cette possibilité très rapidement dès qu'ils peuvent y prétendre : 79 pour cent des personnes arrivées en 1991-95 et 57 pour cent des personnes arrivées en 1997-98 étaient déjà citoyens canadiens en 2001.

Les administrations fédérale et provinciales gèrent plusieurs programmes d'établissement des immigrants

Un certain nombre de programmes publics sont destinés à faciliter l'intégration des immigrants. Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants offre des services directs essentiels (accueil, orientation, traduction et interprétation, conseils et services liés à l'emploi, etc.) aux immigrants nouvellement arrivés. Le Programme d'accueil aide les immigrants à prendre contact avec leurs compatriotes vivant sur place. Enfin, le Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) assure une formation linguistique de base. Ces programmes sont gérés au niveau fédéral par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), sauf dans les provinces dont les accords sur les migrations avec le gouvernement fédéral couvrent aussi l'établissement des immigrants. Néanmoins, la fourniture effective des services est dans la plupart des cas assurée par les administrations provinciales et locales, des entreprises privées, des organisations à but non lucratif, des établissements d'enseignement et des groupes associatifs. Outre le financement, CIC fournit aux entités concernées une orientation, des barèmes (par exemple pour l'enseignement linguistique) et des activités de soutien.

Il existe des programmes d'aide spécifique à l'intention des réfugiés dont le statut a déjà été reconnu. Les réfugiés aidés par l'État reçoivent une garantie de revenu du gouvernement fédéral pendant un an au plus et peuvent bénéficier de services initiaux essentiels tels qu'un logement temporaire, des conseils d'orientation et d'information. Dans le cas de réfugiés parrainés par le secteur privé, les parrains s'engagent à leur fournir une aide financière et des conseils d'orientation pendant les douze premiers mois. Les deux catégories peuvent

bénéficier d'une aide médicale d'urgence et d'une orientation de base, notamment vers les services chargés de l'établissement et d'autres services généraux. En revanche, les demandeurs de refuge dont le statut est encore en suspens ne peuvent bénéficier des services fédéraux d'intégration et d'établissement mais ont accès à la couverture médicale (qui est fédérale) et à l'aide sociale provinciale et peuvent obtenir un permis de travail temporaire pour subvenir à leurs besoins.

La reconnaissance des titres étrangers continue de poser un problème

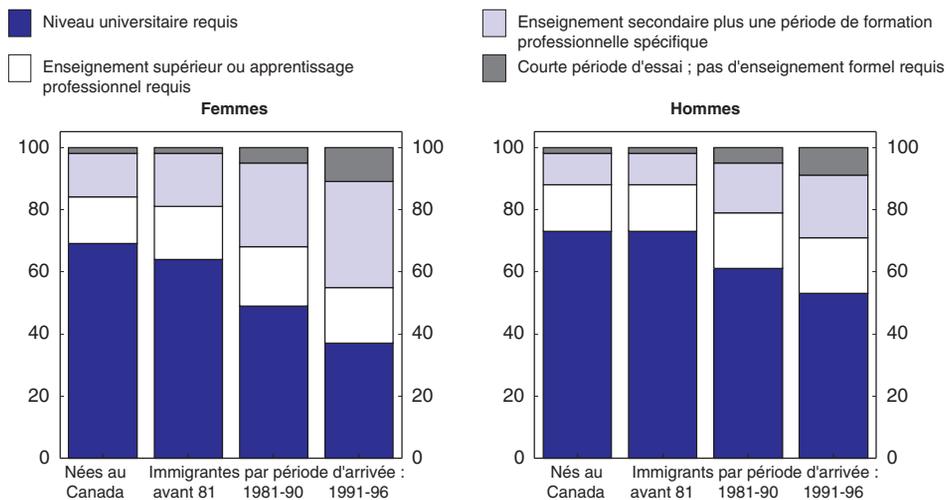
Un problème essentiel que met en lumière l'analyse du parcours des immigrants sur le marché du travail est la difficulté d'obtenir la reconnaissance des diplômes d'enseignement et de l'expérience professionnelle acquis à l'étranger. Ainsi, un immigrant désireux d'être admis dans une profession devra faire reconnaître ses études professionnelles, son éventuelle formation appliquée ou son expérience professionnelle et les éventuels diplômes acquis. Si aucune de ces qualifications n'est reconnue par l'organe compétent, les diplômes doivent être repassés au Canada. Comme le coût peut être prohibitif, bon nombre d'immigrants finissent par accepter des emplois peu qualifiés et n'utilisent jamais le capital humain spécifique acquis dans leur pays d'origine. C'est ce que semblent confirmer les données du recensement sur les emplois des immigrants très qualifiés, notamment des femmes (graphique 32). Certains signes montrent que ces obstacles sont plus importants au Canada qu'aux États-Unis, en partie parce qu'un plus grand nombre de professions et de métiers sont réglementées, mais aussi du fait de l'attitude plus conservatrice des employeurs canadiens à l'égard de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger. Dans la mesure où ce problème reflète les pratiques restrictives des organisations professionnelles, une discrimination ou un manque d'information de la part des employeurs – plutôt que de véritables différences concernant la qualité ou la pertinence des titres étrangers, il entraîne des pertes de bien-être aussi bien pour les immigrants eux-mêmes que pour l'économie canadienne.

Cette question est particulièrement complexe parce qu'au Canada les professions et les métiers sont réglementés au niveau provincial (par l'intermédiaire d'une législation dans le cas des métiers, d'une délégation de pouvoirs aux organismes d'auto-réglementation dans le cas des professions). Les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre découlant de la multiplicité des juridictions affectent les Canadiens de souche aussi bien que les immigrants mais peuvent être plus difficiles à surmonter par ces derniers, peu familiarisés avec le système. Certains progrès ont été faits pour supprimer ces entraves avec la mise en œuvre du chapitre consacré à la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord de 1994 sur le commerce intérieur (voir chapitre II)⁵⁶.

Aussi bien le gouvernement fédéral que plusieurs gouvernements provinciaux semblent avoir reconnu l'importance de s'attaquer à cette question, notam-

Graphique 32. Niveau de qualification des emplois occupés par les diplômés universitaires immigrants et nés au Canada âgés de 25 à 64 ans

1996, distribution en pourcentage



Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

ment dans un pays désireux d'attirer des immigrants hautement qualifiés. Le gouvernement fédéral a créé le Centre d'information canadien sur les diplômés internationaux (CICDI), qui joue le rôle de centre d'information et de service d'orientation afin d'aider à la reconnaissance et à la portabilité des diplômes scolaires et professionnels canadiens et internationaux⁵⁷, et le Québec, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario ont créé ou aidé à la création de services spécifiques d'évaluation des diplômes. Les fonctionnaires chargés des visas encouragent désormais les immigrants à prendre contact avec ces services avant leur arrivée au Canada, et des organismes fédéraux et provinciaux donnent des informations accessibles sur les normes de qualification dans les différentes professions. De plus, un certain nombre d'organisations professionnelles ont pris des mesures pour rendre plus transparent le processus de reconnaissance des diplômes⁵⁸. La reconnaissance des diplômes universitaires et autres titres n'est cependant pas toujours suffisante. Les employeurs soulignent l'importance de l'expérience pratique, comme le confirme une étude récente (Sangster, 2001), et tendent à négliger l'expérience acquise à l'étranger, notamment dans des pays très différents du Canada.

Des efforts sont actuellement faits pour faciliter le recyclage des immigrants dont les diplômes universitaires ne leur permettent pas d'accéder aux professions et métiers au Canada⁵⁹. Un aspect spécifique concerne la formation

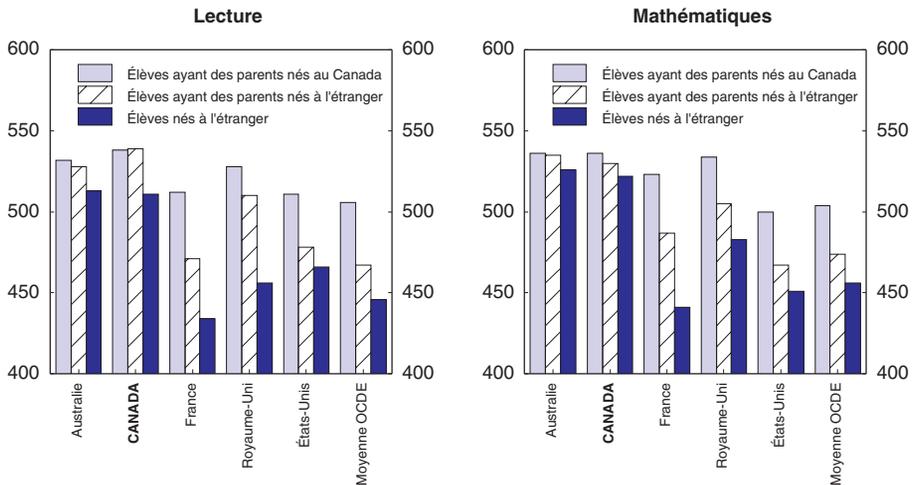
spécialisée en langue, besoin auquel ne répondent pas la plupart des cours de langue proposés (Brower, 1999). A leur arrivée, bon nombre d'immigrants qualifiés ont non seulement besoin d'améliorer leurs connaissances linguistiques générales mais doivent aussi acquérir des connaissances linguistiques spécifiques à leur profession pour que leurs qualifications soient totalement reconnues. Une initiative intéressante pour répondre à ce besoin a été récemment engagée en Ontario⁶⁰.

Les politiques actuellement suivies semblent aller dans la bonne direction. Une étude récente (ministère de la Formation, des Collèges et des Universités de l'Ontario, 2002) a montré que bien que les immigrants hautement qualifiés continuent généralement de se heurter à d'importantes difficultés pour entrer dans une profession au Canada, ceux qui ont été informés au préalable sur les critères à satisfaire pour obtenir une licence, qui ont de meilleures connaissances linguistiques spécialisées et qui ont fait appel aux services d'évaluation des diplômes ont plus de chance d'exercer dans la profession de leur choix. Les agences spécialisées sont probablement les mieux placées pour évaluer les diplômes, mais la validité de leur évaluation ne peut être imposée aux établissements individuels d'enseignement, aux organes professionnels et aux employeurs, et elle dépendra au bout du compte de leur réputation. Néanmoins, les autorités publiques devraient continuer d'inviter les organismes d'auto-réglementation à rendre plus transparentes leurs pratiques concernant la délivrance de licences et à veiller à ne pas les utiliser de manière discriminatoire.

Le système d'enseignement favorise l'intégration des immigrants

Le système d'enseignement paraît obtenir des résultats relativement satisfaisants concernant l'intégration des immigrants, tant en ce qui concerne les étrangers arrivés au Canada dans leur enfance que les enfants nés au Canada de parents immigrants. Plusieurs études font en outre apparaître que les immigrants de la seconde génération de tous les groupes ethniques tendent à avoir un niveau d'instruction supérieur à celui des autres Canadiens et se fondent mieux dans l'ensemble de la population qu'aux États-Unis (Boyd, 2002 ; Guppy et Davies, 1998). Les enfants de parents immigrants ont au départ un handicap au niveau de la lecture, de l'écriture et du calcul par rapport à ceux de parents nés au Canada, mais l'ont totalement surmonté à la fin de l'école élémentaire (Worswick, 2001). Cette situation favorable semble généralement confirmée par les résultats de l'étude comparative réalisée dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE sur les résultats des élèves âgés de 15 ans (OCDE, 2001b) (graphique 33). Cette étude montre que les élèves nés à l'étranger ont bien un handicap par rapport à leurs homologues nés au Canada, mais l'écart est beaucoup plus faible au Canada que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. De fait, les élèves nés à l'étranger vivant au Canada obtiennent

Graphique 33. **Résultats relatifs des élèves immigrants âgés de 15 ans**
Résultats moyens



Source : OCDE, *Connaissances et compétences, des atouts pour la vie : Premiers résultats du PISA (2001)*.

des résultats supérieurs aux élèves moyens nés de parents non immigrants dans la zone de l'OCDE, tant en lecture qu'en calcul. Les immigrants semblent aussi utiliser largement les possibilités offertes par le système éducatif pour améliorer leur capital humain. Selon les données du recensement de 2001, le pourcentage des immigrants âgés de 20 à 34 ans arrivés au cours des dix dernières années qui font des études est plus élevé que celui des autres résidents des deux sexes du même âge.

La répartition géographique des immigrants

Les immigrants se concentrent de plus en plus dans les grandes villes

Les immigrants sont fortement concentrés dans les villes et cette tendance s'est accentuée au cours des 20 dernières années (tableau 23). Près des trois quarts des nouveaux arrivants s'installent actuellement à Toronto, Montréal et Vancouver, villes qui, à elles trois, groupent environ le tiers de la population du Canada. Cet établissement essentiellement urbain et sélectif n'est pas une spécificité canadienne ; on le constate dans les mêmes proportions aux États-Unis. La concentration géographique reflète non seulement les décisions initiales d'établissement, mais aussi les mouvements migratoires ultérieurs : les immigrants qui vont d'une province à une autre se dirigent essentiellement vers les deux provinces où les concentrations d'immigrants sont déjà les plus fortes (Ontario et

Tableau 23. Répartition géographique des immigrants et des minorités visibles

	Immigrants arrivés depuis 1991	Population	Nés à l'étranger			Minorités visibles (nés à l'étranger et autochtones)		
	Part du total		En pourcentage de la population					
	2001	2001	1981	1991	2001	1981	1991	2001
Canada	100.0	100.0	16.0	16.1	18.4	4.7	9.4	13.4
Terre-Neuve et Labrador	0.1	1.7	1.9	1.5	1.6	0.5	0.8	0.8
Île du Prince-Édouard	0.0	0.5	3.7	3.2	3.1	0.6	1.0	0.9
Nouvelle-Écosse	0.6	3.0	5.0	4.4	4.6	1.7	3.4	3.8
Nouveau-Brunswick	0.2	2.4	3.9	3.3	3.1	0.6	1.2	1.3
Québec	13.4	24.0	8.2	8.7	9.9	2.6	5.6	7.0
Ontario	55.8	38.1	23.6	23.7	26.8	6.4	13.0	19.1
Manitoba	1.8	3.7	14.2	12.8	12.1	3.9	6.9	7.9
Saskatchewan	0.6	3.2	8.7	5.9	5.0	1.8	2.6	2.9
Alberta	7.1	9.9	16.3	15.1	14.9	5.3	9.4	11.2
Colombie-Britannique	20.2	13.1	23.1	22.3	26.1	8.4	14.2	21.6
Territoire du Yukon	0.0	0.1	12.4	10.7	10.6	2.1	2.7	3.6
Territoires du Nord-Ouest	0.0	0.1	6.0	6.6	6.4	1.5	3.5	4.2
Nunavut	0.0	0.1	..	1.9	1.7	..	0.9	0.8
Dix principales RMR ¹	89.0	50.4	..	25.3	29.2	23.9
Montréal	11.8	11.4	..	16.4	18.4	5.2	11.0	13.6
Toronto	43.3	15.7	..	38.0	43.7	13.6	25.8	36.8
Vancouver	17.7	6.5	..	30.1	37.5	13.9	24.0	36.9

1. Régions métropolitaines de recensement. Les dix plus importantes sont : Toronto, Montréal, Vancouver, Ottawa-Hull, Calgary, Edmonton, Windsor, Winnipeg, Hamilton et Kitchener.

Source : Statistique Canada.

Colombie-Britannique). Certaines des autres provinces « perdent » un fort pourcentage des immigrants qui y étaient initialement établis. Ainsi, on estime qu'en 1995, les provinces atlantiques avaient enregistré une sortie nette de 35 pour cent des immigrants arrivés depuis 1980, pourcentage qui atteignait 45 pour cent au Saskatchewan, le chiffre étant encore beaucoup plus élevé (50 à 65 pour cent) pour les immigrants économiques et les réfugiés (Citoyenneté et Immigration Canada, 2000). La concentration dans certaines villes reflète en partie l'évolution de la création d'emplois mais tient aussi à la tendance des nouveaux arrivants à s'établir là où existent déjà des communautés immigrantes des mêmes pays d'origine. On constate ainsi que dans le cas de Toronto et de Vancouver, villes qui reçoivent les principaux flux d'immigrants par rapport à leur population, l'ampleur de ces entrées est plus importante qu'on aurait pu le prévoir compte tenu des conditions du marché du travail local, et elle est aussi sans commune mesure avec les migrations internes (graphique 34). L'ampleur du phénomène semble tenir davantage au fait que ces villes ont déjà de fortes concentrations d'immigrants. Ce comportement reflète le soutien économique que peuvent offrir les communautés ethniques (par exemple sous forme d'informations concernant les emplois et les possibilités d'affaires), ainsi que par un désir de préserver les liens et la culture ethniques. Dans le cas des immigrants au titre du regroupement familial, cette inertie est pratiquement inhérente au système. Bien que l'aide fournie par les réseaux ethniques facilite probablement l'intégration initiale des nouveaux immigrants, il est permis de se demander si, à long terme, la « protection » qu'ils offrent ne risque pas de freiner l'acquisition du capital humain essentiel, en particulier des connaissances linguistiques, spécifiques au pays d'accueil.

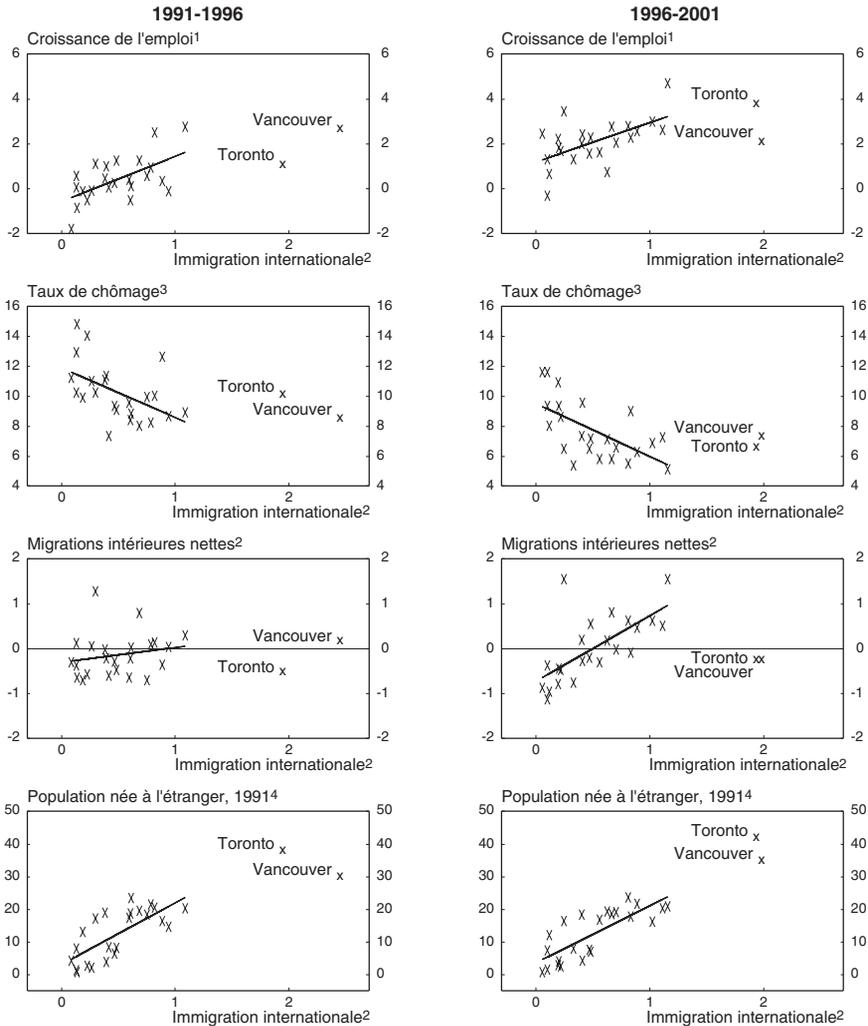
Une forte concentration géographique des immigrants peut avoir d'autres effets indésirables. Si elle résulte d'une inertie, elle affectera de manière négative les perspectives d'emploi des immigrants aussi bien que des Canadiens de souche dans certaines régions tandis que des pénuries de qualifications persisteront dans d'autres⁶¹. Ce facteur peut également aggraver les encombrements dans les villes et exercer de fortes tensions sur la capacité des administrations locales à offrir des services d'intégration, de santé et d'enseignement aux immigrants. Les zones métropolitaines de Toronto, Montréal et Vancouver ont toutes enregistré des sorties nettes de Canadiens de souche entre 1996 et 2001⁶². Ceci ne suffit pas pour que l'on puisse parler d'un effet de déplacement, mais, conjugué au fait que l'immigration est de moins en moins bien acceptée par l'opinion dans ces villes, on peut en déduire que certains de ces effets négatifs pourraient bien déjà exister.

Les provinces font beaucoup d'efforts pour assurer une répartition plus équilibrée des immigrants

Les autorités ne disposent néanmoins que d'instruments très limités pour amener les immigrants à s'établir de manière plus équilibrée. Conformément à la

Graphique 34. Taux d'immigration pour Toronto, Vancouver et autres régions métropolitaines de recensement

Corrélation avec la croissance de l'emploi, le taux de chômage, les migrations intérieures et la part de la population née à l'étranger



Note : Les données se réfèrent à 25 régions métropolitaines de recensement. Les courbes indiquant la corrélation des deux variables utilisées dans chaque graphique sont établies sur la base de 23 régions métropolitaines de recensement, Toronto et Vancouver exceptées.

1. Croissance annuelle en pourcentage.
2. Entrées annuelles en pourcentage de la population.
3. Moyenne annuelle.
4. Total au cours de l'année indiquée.

Source : Statistique Canada.

Charte canadienne des droits et des libertés, les résidents permanents disposent d'une totale liberté de déplacement. Même si le gouvernement peut influencer le lieu initial de résidence de certaines catégories d'immigrants (par exemple les réfugiés patronnés par les pouvoirs publics), les efforts faits en vue de disperser plus largement les immigrants n'auront guère d'effet tant que les provinces et les collectivités locales ne seront pas mieux à même de les retenir. D'où l'importance des politiques de sélection et d'intégration des immigrants. Au Canada, la politique d'immigration relève à la fois du gouvernement fédéral et des provinces. Le gouvernement fédéral fixe le cadre législatif général, définit les catégories d'immigrants et est responsable des questions de santé et de sécurité. À l'intérieur de ce cadre, les provinces disposent d'une certaine autonomie concernant la sélection de certaines catégories d'immigrants et la gestion des programmes visant à faciliter leur intégration. Le Québec est la première province qui a joué un rôle actif dans ce domaine et celle qui l'a le plus développé (voir encadré 4). Au cours des dix dernières années, la plupart des autres provinces et territoires ont signé des accords avec le gouvernement fédéral concernant les migrations. La plupart d'entre eux ont créé des « programmes des candidats » qui leur permettent de proposer un certain nombre d'immigrants qualifiés. Grâce à ces programmes, les provinces et territoires peuvent augmenter le nombre d'immigrants qu'ils reçoivent et, dans certains cas, combler des pénuries de qualifications spécifiques.

La plupart des programmes provinciaux des candidats sont d'ampleur limitée jusqu'à présent. Le plus important est celui du Manitoba, utilisé avec succès depuis 1997 pour accroître le nombre d'immigrants qualifiés arrivant dans la province et pour assurer l'établissement d'un certain nombre d'entre eux dans les zones rurales. La sélection des candidats en fonction des compétences spécifiques requises dans la province va de pair avec une aide à la recherche d'emploi, le principal souci étant de faciliter l'intégration des immigrants en coopération avec les collectivités locales. Le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration a récemment suggéré de lier la délivrance de permis de travail à des immigrants qualifiés temporaires à l'engagement des intéressés de travailler pendant 3 à 5 ans en dehors des grandes villes, après quoi ils pourraient se voir reconnaître le statut de résidents permanents. Il est probable que ces efforts sont davantage couronnés de succès dans le cas d'immigrants qualifiés, pour lesquels il est plus facile de trouver un emploi que pour les réfugiés. La rétention des immigrants restera plus difficile pour les petites agglomérations que pour les villes de moyenne dimension, qui offrent un plus large éventail de possibilités et où les groupes ethniques peuvent plus facilement atteindre une taille critique.

Encadré 4. **Décentralisation des responsabilités concernant la sélection et l'intégration des immigrants : le cas du Québec**

Le Québec a été la première province canadienne à négocier un accord avec le gouvernement fédéral sur l'immigration (en 1978). C'est également la province qui a les responsabilités les plus étendues dans ce domaine. L'accord actuel, signé en 1991, donne au gouvernement provincial de très larges pouvoirs concernant la sélection des immigrants ainsi que la gestion de programmes d'intégration des immigrants.

Le gouvernement du Québec utilise son propre système de points pour choisir les travailleurs qualifiés et a également son propre programme d'investisseurs (qui offre des conditions plus attrayantes que celui du gouvernement fédéral). Il peut choisir les réfugiés autorisés à s'établir au Québec parmi ceux qui en font la demande de l'étranger une fois que le gouvernement fédéral leur a accordé le statut de réfugié. Et il a ses propres bureaux d'immigration dans les pays d'origine pour traiter les dossiers. Le gouvernement fédéral fixe les règles d'admission pour les immigrants au titre du regroupement familial et décide conjointement avec le gouvernement du Québec de l'entrée d'immigrants temporaires (travailleurs et étudiants). Globalement, le gouvernement provincial peut choisir plus de 60 pour cent des immigrants qui s'établissent dans la province. Il utilise ses pouvoirs de sélection pour retenir les immigrants qui paraissent les mieux adaptés pour vivre au Québec, en accordant une importance toute particulière à la connaissance de la langue française. L'éventail des pays d'origine des immigrants au Québec en est l'illustration, avec des pourcentages particulièrement élevés en provenance d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique latine. Le gouvernement du Québec a indiqué qu'il avait pour objectif de porter le pourcentage des immigrants parlant français à leur arrivée à 50 pour cent en 2003, contre environ 45 pour cent en 2000-01. En partie du fait de l'accent ainsi mis sur les immigrants francophones, mais aussi du fait de la réduction du niveau d'immigration que le Québec s'est donné pour objectif, la part de cette province dans le total des immigrants au Canada n'est plus que de 15 pour cent, contre 20 pour cent pendant les années 80. Le taux de rétention (c'est-à-dire le pourcentage des immigrants qui restent dans la province après leur établissement initial) a continué de baisser, mais moins que dans les autres provinces, exception faite de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. La rétention des immigrants a de tout temps été un problème pour le Québec, qui est également confronté à un flux négatif de migrations interprovinciales de Canadiens de souche. De plus, les taux de rétention sont généralement plus faibles pour les réfugiés, qui représentent au Québec une plus forte proportion des immigrants (environ 20 pour cent, alors que le pourcentage national est de 11 pour cent). Des programmes spécifiques d'intégration ont été mis au point à leur intention, pour tenter notamment d'encourager leur établissement dans des agglomérations extérieures à la région métropolitaine de Montréal. Néanmoins, 86 pour cent de la totalité des immigrants continuent de venir à Montréal. Pour la sélection des travailleurs qualifiés, le système de points du Québec, comme la version fédérale actuelle, met l'accent sur le niveau d'instruction et la faculté d'adaptation, les compétences générales ayant pris le pas dès 1996 sur les compétences spécifiques à une activité. Bien que l'on constate des signes encourageants concernant l'intégration des immigrants

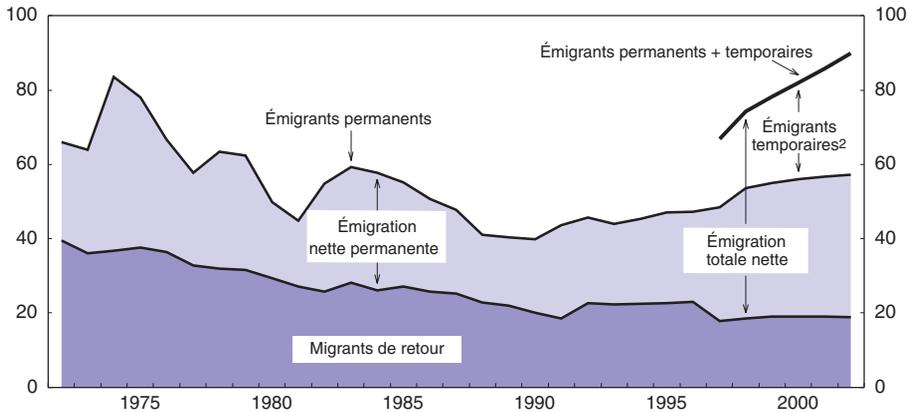
Encadré 4. Décentralisation des responsabilités concernant la sélection et l'intégration des immigrants : le cas du Québec (suite)

(Renaud *et al.*, 2001), leurs résultats économiques laissent encore à désirer : le taux de chômage des immigrants à Montréal a certes reculé, mais tant son niveau que la différence par rapport au taux de chômage des Canadiens de souche étaient encore en 2001 nettement supérieurs à ceux des autres villes (Statistique Canada, 2003b).

Émigration en provenance du Canada

Le Canada est également un pays d'origine de flux migratoires. Dans la seconde moitié du 19^e siècle, époque où le Canada et une large partie des États-Unis étaient encore en cours de peuplement et où la mobilité des travailleurs était donc extrêmement forte, les flux migratoires dans les deux sens ont été extrêmement élevés en pourcentage de la population canadienne (voir graphique 21 ci-dessus). En raison de l'attrait plus puissant exercé par les États-Unis, les soldes migratoires ont été négatifs pour le Canada pendant la majeure partie de cette période. Depuis le début du 20^e siècle, à la seule exception des années 30, l'émigration a été nettement plus faible que l'immigration totale, le rapport moyen étant de 1 à 6 après la fin de la guerre. De plus, les taux d'émigration ont suivi jusqu'à ces derniers temps une tendance à la baisse presque ininterrompue (graphique 35). Néanmoins, les sorties ont commencé à se redresser au début des années 90.

De tout temps, l'émigration canadienne s'est faite dans une large mesure vers les États-Unis qui ont accueilli en moyenne environ le tiers des émigrants temporaires et la moitié des émigrants permanents depuis 1980. L'émigration à destination des États-Unis a retenu particulièrement l'attention des responsables canadiens, en partie du fait de la crainte périodique d'une « fuite des cerveaux ». Cette question a été largement discutée pendant les années 60, époque où des sorties massives ont coïncidé avec un retard notable du développement des institutions universitaires et des établissements de recherche canadiens par rapport à leurs homologues des États-Unis. Cette préoccupation a réapparu ces dernières années, le rôle prépondérant des États-Unis dans la révolution des TIC s'étant accompagné d'une accélération de l'émigration de travailleurs hautement qualifiés vers ce pays. Des études universitaires ont également porté sur l'émigration à destination des États-Unis, en partie en raison de la disponibilité de données. De fait, la qualité des données est l'un des principaux problèmes auxquels se heurtent les

Graphique 35. **Émigration hors du Canada, 1972-2002**Données annuelles, milliers de personnes¹1. Du 1^{er} juillet (de l'année précédente) au 30 juin.

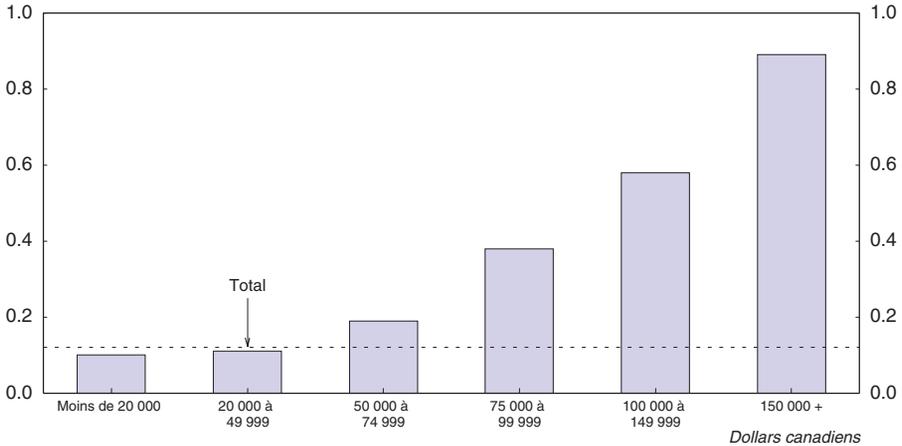
2. On ne dispose d'estimations du nombre d'émigrants temporaires qu'à partir de 1997.

Source : Statistique Canada.

études sur l'émigration canadienne : dans la mesure où il n'existe pas de registre direct des émigrants, on établit des statistiques de l'émigration en combinant de multiples sources indirectes et un certain nombre d'hypothèses invérifiables.

On considère souvent que l'analyse de l'émigration à destination des États-Unis en fonction de l'âge et du niveau d'instruction indique bien l'existence d'une fuite des cerveaux hors du Canada. Les contribuables canadiens qui ont émigré aux États-Unis appartiennent le plus souvent aux tranches supérieures de revenu (graphique 36). De plus, les émigrants ont généralement un niveau d'instruction supérieur à la population moyenne : à peu près la moitié des personnes âgées de plus de 16 ans qui ont émigré aux États-Unis pendant les années 90 avaient un diplôme universitaire, contre 18 pour cent seulement pour le groupe d'âge correspondant de la population canadienne. Une enquête sur les diplômés universitaires canadiens de 1995 (Frank et Belair, 1999) a fait apparaître que 1.5 pour cent des personnes interrogées vivaient aux États-Unis en 1997, soit un taux assez comparable au pourcentage général de Canadiens vivant dans ce pays⁶³, mais le pourcentage était nettement plus élevé (12 pour cent) pour les personnes titulaires d'un doctorat. Et ces chiffres ne prennent pas en compte les Canadiens qui achèvent leurs études supérieures aux États-Unis. Le niveau d'instruction supérieur à la moyenne des émigrants est partiellement lié au fait qu'ils sont généralement jeunes (plus de la moitié d'entre eux ont entre 25 et 44 ans, contre 30 pour cent pour l'ensemble des Canadiens). Il convient cependant de

Graphique 36. **Émigrants en provenance du Canada par niveau de revenu**
 Contribuables ayant cessé de résider au Canada en 1996, en pourcentage du nombre total de contribuables en 1995, par groupe de revenu



Source : Zhao *et al.* (2000).

rappeler que l'on retrouve les mêmes caractéristiques pour l'ensemble des migrants, y compris les immigrants au Canada et les migrants interprovinciaux dans la mesure où les personnes jeunes, ayant un bon niveau d'instruction et des revenus relativement élevés sont généralement plus mobiles. Il est cependant probable que la principale raison pour laquelle les Canadiens qui émigrent vers les États-Unis sont pour la plupart hautement qualifiés tient au fait qu'il s'agit d'une décision délibérée, due à la prime de salaire plus élevée dont bénéficient les travailleurs ayant un niveau d'instruction relativement élevé (voir encadré 3 ci-dessus) et au caractère moins progressif du système fiscal. De plus, aux États-Unis, cette prime de salaire a fortement augmenté pendant les années 80 et 90, alors qu'elle est restée pratiquement inchangée au Canada, où la demande accrue de travailleurs ayant reçu une formation universitaire a été satisfaite par une augmentation de l'offre (Murphy *et al.*, 1998 ; Heisz *et al.*, 2002). Certains facteurs à caractère sectoriel ont également influencé la propension à émigrer. Pendant les années 90, les travailleurs émigrant vers les États-Unis appartenaient essentiellement à certaines professions à forte intensité de savoir. Ainsi, en 1996-97, les taux d'émigration des médecins, du personnel infirmier, des chercheurs en sciences naturelles et des ingénieurs ont été supérieurs à la moyenne (tableau 24). De fait, pour les médecins et le personnel infirmier, le nombre d'émigrants permanents aux États-Unis a dépassé non seulement celui des immigrants en provenance de

Tableau 24. **Émigration à destination des États-Unis et immigration totale, pour certaines professions**

Moyennes annuelles, en pourcentage de la population active de 1996 par profession

	Émigration à destination des États-Unis ¹			Immigration (total) ¹		
	1986-89	1990-95	1996-97	1986-89	1990-95	1996-97
Médecins	0.25	0.45	0.78	0.69	0.70	0.51
Personnel infirmier	0.13	0.31	0.33	0.34	0.39	0.16
Enseignants – postsecondaire	0.13	0.17	0.13	0.38	0.49	0.35
Enseignants – sauf postsecondaire	0.06	0.07	0.06	0.25	0.32	0.23
Informaticiens	0.06	0.08	0.07	0.55	1.53	4.11
Ingénieurs	0.27	0.31	0.27	1.01	2.11	5.21
Spécialistes des sciences naturelles	0.22	0.30	0.39	1.28	2.32	6.49
Cadres	0.09	0.13	0.12	0.44	0.56	0.70
Toutes les autres professions ²	0.06	0.05	0.03	1.23	0.92	0.72
Ensemble des professions	0.07	0.08	0.06	1.06	0.86	0.80

1. Migrations permanente.

2. Y compris des cas où la profession n'a pas été identifiée.

Source : Zhao *et al.* (2000) et Citoyenneté et Immigration Canada.

ce pays mais aussi, pendant une courte période, le nombre des immigrants appartenant à ces deux professions qui sont arrivés au Canada en provenance de tous les pays. L'exode de ces professions médicales au milieu des années 90 a été probablement lié à la réduction des dépenses de santé décidée à cette époque par la plupart des provinces. Le mouvement de sortie paraît s'être ralenti vers la fin de la décennie, au moins dans le cas des médecins (Barrett, 2001).

Une large partie de la récente augmentation de l'émigration est le fait de migrants temporaires. Pour les personnes allant aux États-Unis, cette tendance s'explique notamment par l'adoption de procédures simplifiées pour l'obtention de permis de travail temporaires dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), puis de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)⁶⁴. Mais cela n'explique pas tout : l'émigration temporaire à destination d'autres pays a augmenté tout aussi vite que celle vers les États-Unis dans les années 90. Il est intéressant de constater que si la part des migrations vers les États-Unis est restée à peu près constante, la composition géographique des flux vers les autres pays (tant de migrants permanents que de migrants temporaires) s'est déplacée vers l'Asie au détriment de l'Europe au cours des dix dernières années, reflétant les modifications antérieures des pays d'origine des immigrants. Bien que ceci tienne sans nul doute à l'importance croissante des liens commerciaux avec les économies d'Asie, il faut vraisemblablement y voir aussi le signe d'importants flux migratoires de retour.

Bien que l'on ne dispose pas de statistiques détaillées fiables sur la composition de l'émigration canadienne, il apparaît indirectement qu'une large fraction de ces flux est constituée d'anciens immigrants. Ainsi, DeVoretz *et al.* (2002), utilisant des données extraites du recensement de Hong-Kong de 2001, montrent qu'environ 34 000 personnes nées à Hong-Kong, à Macao ou en Chine continentale qui se trouvaient au Canada à l'époque du recensement de 1996 (14 pour cent de la totalité des immigrants arrivés de Hong-Kong avant 1996, ou la moitié de ce pourcentage si l'on prend également en compte tous les immigrants en provenance de Chine) étaient reparties à Hong-Kong en 2001⁶⁵. Ce qui est particulièrement intéressant est l'autosélection des personnes retournées dans leur pays d'origine : la moitié d'entre elles avaient des diplômes postsecondaires, contre 26 pour cent de celles qui étaient restées au Canada ; 59 pour cent avaient entre 20 et 39 ans, contre 43 pour cent de celles qui étaient restées au Canada ; et elles gagnaient 2.3 fois en moyenne que celles qui étaient restées⁶⁶. A cela il faut ajouter les anciens immigrants qui choisissent d'aller s'installer dans un pays tiers. Selon les chiffres de l'immigration des États-Unis, pendant les années 90, les immigrants autres que les Canadiens de souche et dont le dernier pays de résidence permanente était le Canada représentaient environ 30 pour cent de l'immigration totale aux États-Unis, soit un pourcentage beaucoup plus élevé que celui des immigrants nés à l'étranger dans la population canadienne globale (18.4 pour cent en 2001).

L'augmentation de l'émigration vers les États-Unis reflète dans une large mesure l'intégration économique de plus en plus étroite au sein de l'ALENA et la mobilité grandissante des travailleurs hautement qualifiés. Néanmoins, le caractère asymétrique de l'augmentation des flux de main-d'œuvre met en lumière l'existence d'un certain nombre de facteurs sous-jacents, dont certains peuvent avoir été temporaires alors que d'autres sont structurels. Parmi les facteurs temporaires figurent les résultats relatifs défavorables du marché du travail canadien pendant la majeure partie des années 90, encore que cette tendance se soit inversée au cours des dernières années. De plus, on l'a vu, les sorties de certaines catégories de travailleurs professionnels ont été influencées par des facteurs spécifiques liés à leur activité (par exemple dans le secteur de la santé). Il existe cependant aussi des raisons structurelles pour lesquelles le solde migratoire des travailleurs très qualifiés entre le Canada et les États-Unis a toujours été négatif, facteur qui explique aussi l'aggravation du déséquilibre lorsque – pour d'autres raisons – la mobilité générale des personnels très qualifiés augmente. *Premièrement*, la productivité du travail étant plus élevée aux États-Unis, ce pays peut offrir des niveaux de salaire et de traitement plus élevés. *Deuxièmement*, le rendement des qualifications est plus élevé aux États-Unis qu'au Canada. Ce facteur tend à biaiser la composition de la population d'émigrants au profit des travailleurs les plus qualifiés (voir encadré 3 ci-dessus). *Troisièmement*, le marché du travail des États-Unis étant de plus grande taille, il offre une plus large variété de débouchés

pour des qualifications spécialisées, et le flux transfrontières des informations sur les possibilités d'emploi se fait beaucoup plus vers le Nord que vers le Sud. Enfin, *quatrièmement*, les taux d'imposition des personnes physiques sont plus faibles aux États-Unis qu'au Canada, notamment pour les tranches supérieures de revenu. Ceci a pour contrepartie un niveau de dépenses publiques plus élevé au Canada et une offre plus importante de services publics de santé, d'enseignement tertiaire et d'autres services sociaux, mais il est douteux que ceci compense totalement le poids plus important de l'imposition du point de vue des émigrants canadiens appartenant aux tranches supérieures de revenu. En d'autres termes, dans la mesure où la fiscalité et les dépenses publiques canadiennes impliquent une plus forte redistribution des revenus, elles tendent à renforcer l'effet du moindre rendement avant impôt des qualifications qui caractérisent le marché du travail du Canada.

L'impact économique des migrations

Les économistes s'accordent largement à reconnaître que ce sont les immigrants eux-mêmes qui bénéficient le plus, économiquement parlant, des migrations internationales. Pour l'opinion publique, en revanche, la question est le plus souvent de savoir si le pays de destination ne tire pas lui aussi quelques avantages de l'immigration⁶⁷. Pour que la discussion de cette question prenne tout son sens, on entend ici par « pays » les résidents préexistants à l'immigration, y compris les anciens immigrants mais non compris les nouvelles arrivées dont on tente d'évaluer les effets⁶⁸. Il existe trois principaux mécanismes par le biais desquels l'immigration peut affecter le bien-être économique des résidents existants. Ces mécanismes se situent au niveau de l'offre de facteurs de production et de son impact sur le rendement des facteurs existants ; au niveau des effets sur l'efficacité économique (du fait par exemple d'économies d'échelle ou d'autres types de retombées) ; et au niveau de l'incidence nette des immigrants sur les finances publiques. Comme l'immigration est un phénomène pour l'essentiel permanent, l'analyse sera centrée sur les effets à long terme, encore que dans certains cas les effets à court terme méritent également d'être pris en compte. On examinera d'abord les effets démographiques de l'immigration étant donné leur importance dans chacun des trois cas de figure évoqués plus haut.

L'immigration contribue à l'expansion démographique mais n'a qu'une incidence limitée sur le vieillissement de la population

La contribution de l'immigration nette à la croissance de la population canadienne a régulièrement augmenté depuis les années 50, principalement du fait du ralentissement du taux d'expansion démographique naturelle. Alors qu'au tout début de l'après-guerre, elle représentait environ le quart de la croissance totale de la population, ce pourcentage est passé à plus des deux tiers

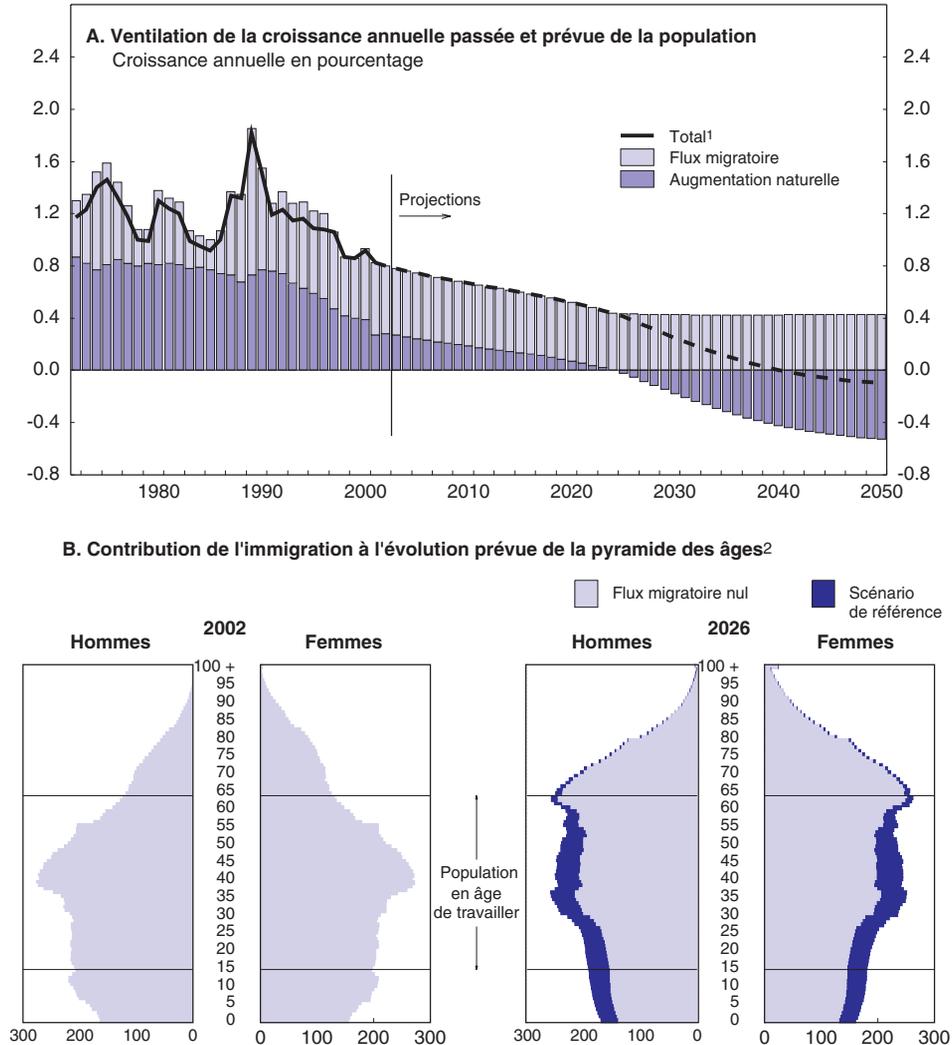
(graphique 37, partie A)⁶⁹. Selon les prévisions officielles de référence, qui supposent des taux de fécondité inchangés à leur niveau actuel et une espérance de vie continuant de s'allonger selon les tendances récentes, les décès commenceraient à dépasser les naissances vers 2025, après quoi la population ne continuerait de croître que s'il y avait une entrée nette en provenance de l'étranger (Statistique Canada, 2001). A supposer une immigration constante autour des niveaux actuels et une émigration évoluant proportionnellement à la population, la population canadienne culminerait à légèrement plus de 37 millions vers 2040 et commencerait ensuite à se réduire lentement. En l'absence de migrations, la population n'augmenterait pratiquement pas jusqu'en 2001, et en 2050 elle serait inférieure de 4 millions à son niveau actuel.

La plupart des immigrants étant jeunes, l'immigration peut également aider à compenser l'impact du vieillissement démographique. Sur l'ensemble des nouveaux immigrants entrés en 2001, 64.5 pour cent avaient entre 15 et 44 ans, contre 44.5 pour la population canadienne. Néanmoins, l'incidence sur le vieillissement global est relativement faible si l'on considère les modifications du flux annuel d'immigrants à l'intérieur d'une fourchette « raisonnable ». Les effets cumulés sur de longues périodes de temps ne sont cependant pas négligeables : le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus dans la population, qui est passé de 7.6 pour cent en 1961 à 12.7 pour cent en 2002, doublerait d'ici 2051 si le solde migratoire se maintenait à son niveau actuel ; il augmenterait de 4 points de plus en cas de migration nulle. La jeunesse relative des immigrants signifie également qu'ils ont une incidence plus forte sur la population d'âge actif que sur la population totale (graphique 37, partie B). Au cours des prochaines décennies, lorsque la génération du « baby-boom » prendra sa retraite, la population d'âge actif du Canada devrait progresser plus lentement que la population globale. Aux niveaux actuels du solde migratoire, elle devrait culminer à 23.5 millions autour de 2016 (9 pour cent de plus qu'en 2002) puis se contracter progressivement (d'environ 3 pour cent au cours des 30 prochaines années). Néanmoins, elle commencerait à se réduire dès 2010 si l'immigration nette devait totalement s'arrêter, et elle baisserait ensuite de près de 30 pour cent au cours des quarante années suivantes (voir aussi graphique 10 au chapitre I).

Les effets de l'immigration sur la distribution des revenus sont probablement négligeables

Selon la théorie économique classique, une entrée de main-d'œuvre qui ne s'accompagne pas d'une entrée parallèle de capital tend à réduire le taux de salaire local si les travailleurs immigrés sont un substitut relativement proche des travailleurs locaux ; si les salaires ne sont pas flexibles à la baisse, il en résultera du chômage. Néanmoins, les études économétriques, tant au Canada qu'ailleurs, n'ont guère réussi à confirmer cette prévision en comparant des villes ou des

Graphique 37. Contribution des immigrants à la croissance démographique



1. L'augmentation totale de la population n'est pas nécessairement égale à la somme des composantes du fait d'un résidu statistique.

2. Le graphique pour 2026 illustre la pyramide des âges sur la base du scénario de référence et sur la base d'un autre scénario fondé sur un flux migratoire nul. Les hypothèses du scénario de référence sont : a) des taux de fécondité constants à 1,48, légèrement moins que le niveau observé en 1997 ; b) une augmentation de l'espérance de vie de 4,5 ans pour les hommes et de 2,8 ans pour les femmes entre 1996 et 2026 ; c) une immigration permanente constante en termes absolus au niveau de l'objectif fixé pour 2000 (225 000) ; d) pas d'immigration temporaire (le nombre de résidents temporaires restant constant à son niveau de 2001) ; e) une augmentation de l'émigration proportionnelle à la population. On suppose que la pyramide des âges des immigrants et des émigrants est conforme aux moyennes du passé. Dans le scénario fondé sur un flux migratoire nul, le flux migratoire global est fixé à zéro. Les autres hypothèses ne sont pas modifiées.

Source : Statistique Canada.

régions ayant des taux d'immigration différents, en partie parce que les immigrants sont le plus souvent précisément attirés vers les régions où le plus d'emplois sont créés. De plus, dans un monde où le capital est mobile, les éventuels effets de l'immigration sur les salaires locaux devraient être normalement de courte durée⁷⁰. Les études disponibles concernant le Canada constatent que l'immigration n'a que des effets relativement limités sur les salaires et les niveaux de chômage, ce qui confirme les résultats de travaux réalisés aux États-Unis⁷¹. Selon De Voretz et Laryea (1998), l'immigration n'exerce aucun effet de déplacement sur les travailleurs canadiens de souche pris dans leur ensemble pas plus qu'elle ne modifie leurs salaires, mais elle a certains effets négatifs dans les branches qui emploient un pourcentage supérieur à la moyenne de travailleurs nés à l'étranger. Potentiellement plus importants sont les effets de l'immigration sur les niveaux relatifs de salaire de différentes catégories de main-d'œuvre. Pour les États-Unis, Borjas *et al.* (1992) ont estimé que les importantes entrées d'immigrants des années 80 (dont le contenu de qualifications était inférieur à celui de la population née aux États-Unis) pouvaient expliquer pour environ un quart l'élargissement de l'écart de salaire entre les travailleurs qualifiés et les travailleurs non qualifiés au cours de cette période. Il n'a pas été fait d'analyse comparable pour le Canada⁷². Un tel travail ne conclurait sans doute pas à l'existence d'effets aussi importants dans la mesure où, au Canada, les immigrants ont une dotation en qualifications plus élevée par rapport aux autochtones que ce n'est le cas aux États-Unis.

Les immigrants sont particulièrement aptes à amener avec eux des compétences entrepreneuriales. On a vu que le Canada avait mis au point des programmes spécifiques pour attirer des investisseurs et des entrepreneurs immigrants. De plus, bon nombre d'immigrants arrivés au départ au titre d'autres catégories d'entrée finissent par créer une entreprise. Malheureusement, les statistiques disponibles concernent uniquement les immigrants qui choisissent un travail indépendant (souvent parallèlement à un travail salarié), et ne couvrent pas les entrepreneurs. Utilisant des données longitudinales sur le rendement fiscal, Li (2001) constate que le pourcentage d'immigrants déclarant un revenu au titre du travail indépendant est relativement faible la première année après l'entrée au Canada, mais double après quatre ans et triple après dix ans. Les immigrants pris globalement ont une fois et demie plus de chance que les Canadiens de souche d'être travailleurs indépendants. Dans bon nombre de cas, l'activité entrepreneuriale des immigrants est facilitée par l'existence d'enclaves ethniques, qui peuvent aider à compenser le handicap linguistique mais qui peuvent aussi offrir un réseau de relations d'affaires, un marché protégé et une réserve de main-d'œuvre bon marché. Environ 40 pour cent de la totalité des immigrants travailleurs indépendants appartenant à des minorités visibles travaillent dans le commerce de détail ou dans les services de l'hôtellerie et de la restauration, activités types des communautés ethniques⁷³.

Bon nombre d'immigrants apportent aussi des capitaux avec eux, soit pour les investir, soit pour subvenir à leurs besoins au tout début de leur installation. Les entrées de capitaux imputables aux immigrants ne sont pas négligeables (en moyenne 30 000 dollars canadiens par immigrant depuis 1980, pour une entrée annuelle totale égale à 0.7 pour cent de PIB). L'ampleur des entrées a été particulièrement importante entre 1985 et 1997, période qui a coïncidé avec l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants en provenance de Hong-Kong. Ley (2000) indique que, selon certaines informations, une large fraction de leur patrimoine a été investie dans l'immobilier. Ces entrées n'ont guère d'incidence sur le bien-être de la population existante : ce sont les immigrants eux-mêmes qui toucheront les revenus de leur capital, et dans un contexte caractérisé par une très forte mobilité du capital, les revenus des autres capitaux ne devraient pas être affectés⁷⁴. A court terme cependant, les entrées de capitaux peuvent avoir des effets sur les prix des actifs : par exemple, à Toronto et à Vancouver, les investissements étrangers dans l'immobilier ont contribué à faire monter les prix, ce qui s'est traduit par des plus-values pour les propriétaires⁷⁵.

Il est difficile de chiffrer les gains éventuels d'efficacité économique dus à des économies d'échelle et à des effets de retombées

Selon une opinion largement répandue au Canada, l'immigration permet aux pays de réaliser des économies d'échelle parce qu'elle accroît la population. Cette idée trouve sa toute première origine dans l'histoire du Canada. Pendant longtemps, l'augmentation de la population a été jugée nécessaire non pas seulement pour exploiter les amples ressources naturelles du pays, mais aussi pour permettre la construction d'infrastructures adéquates en matière de transports et de communications. Certaines données économétriques font apparaître que la forte augmentation de la population induite par l'immigration entre 1896 et 1913 a eu un effet non négligeable sur le revenu par habitant⁷⁶. A l'époque, le pays était encore très peu densément peuplé et essentiellement rural, et il était sans doute largement possible de réaliser des économies d'échelle grâce aux infrastructures et à l'agglomération. Si cette possibilité existe encore, elle est probablement plus limitée. Une étude réalisée il y a plus de dix ans (Conseil économique du Canada, 1991) avait fait apparaître que les économies d'échelle potentielles étaient encore non négligeables dans les secteurs des transports, des communications et des services d'utilité publique, ainsi que, dans une moindre mesure, dans les industries manufacturières. Néanmoins, les avantages globaux résultant de l'immigration n'en ont pas moins été limités : on a estimé qu'une augmentation de la population de 1 million (environ 3 pour cent) augmenterait le revenu par habitant de 0.1 pour cent⁷⁷. Pour un pays confronté à la menace d'une baisse de la démographie aux taux de fécondité actuels, une autre façon d'envisager ce problème est de se demander dans quelle mesure les immigrants contribueraient à éviter la nécessité de relever le coût par habitant des investissements requis pour

maintenir les infrastructures existantes. Ce type de calcul aboutit à des estimations relativement faibles des avantages potentiels⁷⁸.

Un type particulier de gain d'efficacité pourrait être lié aux effets exercés par l'immigration sur le fonctionnement du marché du travail. La population active canadienne va probablement culminer, on l'a vu, aux alentours de 2016. D'après l'étude faite au chapitre I, il pourrait être possible d'accélérer la croissance de la population active en élevant les taux d'activité, mais cette possibilité est limitée. La population active deviendra également plus âgée, et son taux de rotation baissera, étant donné que les nouvelles générations nées au Canada atteignant l'âge actif sont moins nombreuses. Une population active vieillissante et une rotation plus faible pourraient impliquer une baisse générale de la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre, étant donné que les travailleurs âgés sont généralement moins mobiles que les nouveaux entrants, et leur recyclage plus coûteux. Ceci pourrait freiner la croissance de la productivité en période de progrès technologique rapide exigeant une réaffectation entre les professions. L'immigration peut atténuer cette contrainte en assurant un flux régulier de nouveaux entrants sur le marché du travail⁷⁹. A l'heure actuelle, les immigrants représentent environ 30 pour cent de la totalité des nouveaux entrants sur le marché du travail (Beaujot, 2002). Si la configuration géographique de l'établissement des immigrants correspond à celui de la croissance de l'emploi – ce qui, dans une large mesure, paraît être le cas (voir graphique 34 ci-dessus) – les immigrants peuvent contribuer à faciliter le bon fonctionnement du marché du travail en compensant la mobilité géographique insuffisante des autochtones (Borjas, 2001). Une fois arrivés au Canada, les immigrants se révèlent aussi mobiles géographiquement que les autochtones, mais ils sont plus mobiles sur le plan professionnel. Ceci tient en partie au fait que dans leur processus d'assimilation, ils se sont progressivement élevés au-dessus des emplois peu qualifiés qu'ils avaient pris au départ, mais la mobilité professionnelle des immigrants semble demeurer plus forte même après plusieurs années d'installation dans le pays et elle est supérieure à celle des nouveaux entrants sur le marché du travail d'origine canadienne (Green, 1999). Il n'est donc pas surprenant que les immigrants les plus qualifiés et ceux qui maîtrisent le mieux les langues canadiennes soient aussi les plus mobiles.

D'autres sources de gains d'efficacité pourraient être les éventuelles retombées de l'immigration. On fait souvent valoir que l'arrivée d'immigrants très qualifiés entraîne de tels effets bénéfiques en raison des externalités de réseau liées au capital humain (une réserve plus importante d'individus très qualifiés multiplie les possibilités d'échanges de savoir et élargit les possibilités de spécialisation). De plus, la plus grande diversité culturelle et l'élargissement de l'éventail de biens de consommation et de services qui accompagnent généralement l'immigration peuvent être également considérés comme une amélioration du bien-être. La politique multiculturelle du Canada, adoptée en 1971, est fondée

sur l'idée que le multiculturalisme, s'il est correctement géré, est une ressource économique et sociale importante (ministère du Patrimoine canadien, 2002). Néanmoins, il va sans dire que tous ces effets potentiels sont très difficiles à chiffrer.

Une éventuelle retombée de l'immigration concerne les échanges. Un certain nombre d'études économiques ont fait apparaître que dans plusieurs pays, les immigrants ont contribué à développer des liens commerciaux avec leur pays d'origine⁸⁰. Cela tient au fait que grâce à leur connaissance du pays qui les a vu naître, les immigrants peuvent réduire les coûts de transactions qui entravent le développement des échanges⁸¹. Ce facteur est probablement important pour créer des relations commerciales avec des partenaires non traditionnels. Les études consacrées au Canada confirment l'existence de ce type d'effet. Examinant les courants commerciaux et migratoires avec les différents partenaires commerciaux, Head et Ries (1998) constatent qu'une augmentation de 10 pour cent de l'immigration accroît les exportations de 1 pour cent et les importations de 3 pour cent ; l'effet plus important exercé sur les importations pourrait être imputé à la préférence des consommateurs immigrés pour les produits provenant de leur pays d'origine. Selon ces estimations, l'effet est particulièrement sensible pour les immigrants en provenance d'Asie de l'Est. Ces effets semblent assez importants mais pourraient être exagérés par le fait qu'au cours de certaines étapes du développement (par exemple la transition d'une économie rurale à une économie industrielle), l'élévation du niveau de revenu dans les pays d'origine des immigrants peut être associée à la fois avec le développement des échanges et avec l'émigration.

L'incidence des immigrants sur les finances publiques est probablement positive mais dépend de leur parcours économique

Il existe différentes façons d'estimer les effets exercés par les immigrants sur les finances publiques. La *première* consiste à calculer de manière statique les impôts acquittés et les biens, services et transferts publics reçus à un moment donné par les résidents nés à l'étranger. Une étude de ce type a été réalisée par Akbari (1995) qui a établi des estimations pour l'année 1990. Il est arrivé à la conclusion que la contribution nette des immigrants était positive, en grande partie du fait des niveaux de revenu relativement élevés des cohortes antérieures. Néanmoins, les résultats de ce type d'étude ne donnent que des indications limitées sur l'impact des immigrants présents et futurs tout au long de leur vie⁸². Une *deuxième* méthode consiste à examiner la valeur actuelle des contributions budgétaires nettes de l'immigrant moyen sur l'ensemble de sa vie et de la comparer à celle d'un non immigrant moyen. Il n'existe aucune étude de ce type pour le Canada. Ce genre de calcul aboutit en général à une estimation positive de l'impact relatif sur les finances publiques des immigrants (ce sont les plus nombreux) qui ont achevé leurs études avant d'émigrer. Cet effet serait important au

Canada, où l'enseignement est fortement subventionné par l'État. Une *troisième* approche consiste à comparer les effets à long terme de différents scénarios démographiques construits sur la base de différentes hypothèses en matière d'immigration. Une telle étude a été réalisée en 1991 (Conseil économique du Canada, 1991) mais elle n'a malheureusement pas été mise à jour. Elle a utilisé des projections démographiques établies sur la base de deux hypothèses différentes concernant le taux net d'immigration (0.4 et 0.8 pour cent), conjuguées à des informations sur la répartition par âge des impôts et des dépenses publiques au titre de la santé, de l'éducation, des pensions et de la protection sociale. Selon les résultats de cette simulation, l'augmentation prévue des dépenses publiques par habitant liée à l'élévation des taux de dépendance au bout de 25 ans était plus faible de 20 pour cent dans le scénario de forte immigration que dans celui de faible immigration ; environ le tiers de cet avantage était compensé par un moindre niveau de recettes par habitant au titre de l'impôt sur le revenu et de plus fortes dépenses au titre des programmes visant spécifiquement les immigrants. Les avantages nets apparaissaient encore plus importants après 50 ans (réduction de 30 pour cent de l'augmentation beaucoup plus importante des dépenses du fait de la dépendance, compensée très faiblement par des impôts et d'autres dépenses)⁸³. Néanmoins, la simulation supposait que les immigrants ne différaient de la population existante que sur le plan de la pyramide des âges, et non pas sur le plan des caractéristiques économiques ou de leur propension à utiliser les différents programmes publics à n'importe quel âge donné.

Examinant la participation à certains programmes publics, Baker et Benjamin (1995) constatent que les immigrants ont moins de chances que les non immigrants de bénéficier de l'assurance emploi (AE) et de l'aide sociale, mais ont davantage de chances de recevoir un « supplément au loyer ». Cette constatation ne s'applique cependant pas aux immigrants âgés, qui ont beaucoup plus de chances que leurs homologues canadiens d'avoir de faibles revenus et de bénéficier de l'assurance emploi et/ou de l'aide sociale. Les différences avec les autochtones sont particulièrement importantes pendant les premières années qui suivent l'arrivée de l'immigrant et elles tendent à se réduire avec l'assimilation, grâce probablement à la conjonction de l'apprentissage, de l'élargissement des droits et de l'évolution des conditions socio-économiques. Néanmoins, les dernières cohortes d'immigrants témoignent d'une propension généralement plus forte à participer à ces programmes, du fait de la dégradation plus générale de leurs résultats économiques⁸⁴. Les données concernant les paiements totaux de transfert reçus par les immigrants récents comparativement à leurs prédécesseurs confirment cette conclusion, bien qu'elles ne permettent pas de distinguer les effets de cohorte de l'effet d'entrée (le fait que les immigrants ont plus de chances d'avoir besoin d'une aide dans les toutes premières années qui suivent leur arrivée) (tableau 25). Le pourcentage de bénéficiaires d'aide sociale parmi les immigrants âgés récemment arrivés est de 20 pour cent, soit deux fois plus que

Tableau 25. **Transferts publics aux ménages d'immigrants et de non-immigrants¹**
Montant moyen de transfert par ménage prestataire en 1995 (en dollars canadiens)

Catégorie du ménage ²	Âge du ménage ³				Ensemble des ménages
	15-24	25-44	45-64	65 et plus	
Né au Canada	3 900	4 700	5 400	15 300	7 300
Immigrant antérieur	3 700	4 800	5 400	16 100	9 100
Immigrant récent	4 100	5 400	5 700	11 600	6 100
Immigrants des années 1980	4 100	5 300	5 600	12 700	6 200
Immigrants de 1991-94 et autres	4 400	5 600	6 800	12 700	6 900
Immigrants de 1991-94 seulement	3 900	5 500	5 200	6 300	5 400

1. Les données couvrent tous les types de transferts publics aux ménages notamment la sécurité vieillesse, les prestations au titre des Régimes de pensions du Canada et du Québec et le Supplément de revenu garanti, ainsi que l'assurance-emploi, l'aide aux étudiants et les autres programmes. Les données sont fondées sur les déclarations fiscales reliées à la Base de données sur l'immigration (BDIM).
2. Un ménage est considéré comme né au Canada si tous ses membres adultes (c'est-à-dire de 15 ans et plus) sont nés au Canada, sinon il est considéré comme immigrant. Les ménages immigrants sont classés en fonction de la période d'immigration du membre adulte le plus récemment arrivé. La catégorie « Immigrants de 1991-94 et autres » se réfère aux ménages dont les membres adultes comprennent à la fois des immigrants arrivés en 1991-94 et d'autres (immigrants antérieurs ou nés au Canada), tandis que la catégorie « Immigrants de 1991-94 seulement » se réfère aux ménages dont tous les membres adultes sont arrivés au cours de la période 1991-94.
3. L'âge du ménage est celui du parent le plus âgé dans le cas d'une famille, ou du membre le plus âgé dans le cas d'un ménage sans enfant.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada (2001).

celui des Canadiens de souche (Baker, 2002). Comme il est probable que la plupart d'entre eux ont été admis au titre du regroupement familial, cela semble indiquer des dysfonctionnements des ententes de parrainage (dans le cadre desquelles le parrain s'engage à aider le candidat pendant dix ans, voir annexe IV).

Conclusions

Le Canada a traditionnellement recherché, choisi et intégré avec succès de nombreux immigrants. Les buts de la politique d'immigration ont évolué au cours de l'histoire du pays. A l'heure actuelle, il s'agit, parallèlement à des objectifs démographiques à long terme, d'attirer des immigrants ayant les types de compétences fongibles et la faculté d'adaptation qui faciliteront leur intégration dans une économie en rapide évolution fondée sur le savoir. Aussi bien l'augmentation du pourcentage d'immigrants choisis en fonction de leurs compétences pendant les années 90 que la tendance plus récente à privilégier les compétences générales plutôt que des compétences professionnelles spécifiques confirment le fait que les immigrants les plus jeunes, les plus adaptables et les mieux instruits sont ceux qui s'intègrent le plus facilement au marché du travail canadien.

Néanmoins, les avantages économiques associés aux objectifs démographiques ne sont pas évidents dans la mesure où des flux d'immigration de proportion réaliste peuvent n'avoir qu'un effet limité sur le vieillissement de la population. Et bien qu'il puisse y avoir des gains d'efficacité associés à l'augmentation de la population – par exemple ceux liés à des économies d'échelle ou à des effets de retombées –, il est difficile de prouver leur existence ou d'en mesurer l'ampleur. En tout état de cause, les objectifs de la politique d'immigration du Canada ne sont pas seulement économiques. Les motivations humanitaires occupent bien évidemment une place prédominante dans la décision d'admettre des réfugiés. Dans le cas des immigrants au titre du regroupement familial, un objectif important est de faciliter l'intégration effective et équilibrée à long terme des familles immigrées. Mais, de même que pour les immigrants économiques, leur participation réussie au marché du travail s'inscrit dans le cadre de l'objectif plus général qui est de poursuivre le développement d'une société dynamique et multiculturelle au Canada. D'où la place très importante accordée aux programmes d'intégration des immigrants et les conditions relativement généreuses d'éligibilité aux avantages sociaux et à la citoyenneté. Malgré cela, il apparaît que dans l'ensemble les immigrants ne font pas peser une charge sur les deniers publics.

La situation pourrait se modifier si la dégradation du parcours économique des immigrants constatée pendant la période 1980-95 devait se poursuivre. Certains signes donnent à penser que, lorsque les conditions économiques se sont inversées au milieu des années 90, les performances des immigrants ont elles aussi commencé à s'améliorer, mais cette conclusion demande à être confirmée et la reprise n'a été au mieux que partielle. Le manque de connaissances linguistiques des immigrants récents demeure préoccupant, dans la mesure où ces nouveaux arrivants deviennent de plus en plus importants sur le marché du travail canadien et compte tenu des difficultés qu'ils rencontrent pour faire reconnaître leurs titres scolaires et professionnels. Ce sont là autant de questions sur lesquelles les décideurs devront se pencher plus attentivement.

La priorité accordée à la durabilité à long terme de la politique d'immigration semble porter ses fruits. Il est à remarquer que cette politique fait l'objet d'un large consensus dans l'opinion. Même des facteurs qui, dans d'autres pays d'accueil, ont fait que les autochtones acceptaient moins facilement l'immigration – par exemple le pourcentage croissant des immigrants appartenant à des minorités visibles et leur forte concentration dans un petit nombre de zones métropolitaines – n'ont eu qu'un impact limité au Canada. Ceci tient probablement en partie au fait que l'opinion a le sentiment que le gouvernement maîtrise raisonnablement le nombre des arrivées – aidé en cela par l'éloignement du Canada des principales régions d'origine, ce qui contribue à freiner l'immigration illégale –, mais aussi au succès des programmes d'intégration des immigrants, généralement gérés avec une large participation des communautés locales.

Dans la mesure où il fait partie d'un marché du travail nord-américain de plus en plus intégré, le Canada est en concurrence directe avec d'autres pays de destination lorsqu'il tente d'attirer des travailleurs très qualifiés. Pour la même raison, il a aussi traditionnellement vu partir certains de ses propres diplômés universitaires vers les États-Unis. Mais l'émigration globale n'est pas importante, et elle semble être dans une large mesure de caractère temporaire ; généralement, les émigrants qui reviennent ont amélioré leur capital humain et se sont faits d'utiles relations personnelles. Globalement, étant donné que l'ordre de grandeur des sorties reste inférieur à celui des entrées, le Canada demeure importateur net de travailleurs très qualifiés. Néanmoins, les compétences ayant un rendement plus élevé aux États-Unis, l'émigration continuera de constituer une menace au Canada, notamment pour ceux qui se situent près du sommet de l'échelle des compétences. Ceci tient en partie aux différences entre les modèles sociaux canadien et américain, différences qui sont le reflet de préférences sociales existant de longue date. La sortie d'un nombre relativement limité de travailleurs très qualifiés peut être considérée comme le prix modéré à payer pour un large consensus réalisé sur ce qui fait la spécificité de la société canadienne. Il restera cependant nécessaire de suivre l'évolution des flux migratoires, signes du succès économique relatif et de l'attrait comparatif de la société canadienne. Ainsi, du fait des pressions mondiales de la concurrence, il faudra veiller sans relâche au rapport coût-efficacité dans le secteur public, afin que les taux d'imposition n'aient pas à être portés à des niveaux qui auraient une incidence négative sur les résultats économiques. Ces problèmes budgétaires sont traités dans le chapitre suivant.

Notes

1. L'indicateur standard du taux d'épargne fondé sur la compatibilité nationale fait apparaître une baisse tendancielle presque continue depuis le début des années 80, mais cette tendance disparaît si l'on utilise un indicateur fondé sur le bilan, qui tient compte des gains et des pertes en capital. Cette dernière mesure indiquerait néanmoins une diminution notable de l'épargne au cours des trois dernières années en raison de la baisse des marchés boursiers.
2. Si l'on mesure les fonds propres sur la base de leur valeur boursière, la baisse est encore plus accusée jusqu'en 1999, mais on observe une légère hausse ces trois dernières années en raison de la diminution des prix des actions.
3. Une partie de cet écart tient à des différences de mesure étant donné que les demandeurs d'emploi passifs (ceux qui se contentent de consulter un journal) sont comptabilisés de manière différente dans les deux pays. L'écart au niveau du chômage est de ce fait creusé d'environ $\frac{3}{4}$ de point (Statistique Canada, 1998).
4. Il y a une grande disparité entre deux mesures des heures travaillées aux États-Unis : 34.2 heures par semaine en 2001 selon l'enquête auprès des entreprises, 39.2 selon l'enquête auprès des ménages. Les raisons de cette grande disparité ne sont pas claires, mais cela a manifestement d'importantes répercussions sur la décomposition de l'écart de revenu (voir Sharpe, 2003). Toutes les estimations relatives aux États-Unis qui sont données dans la présente *Étude* sont fondées sur les données des entreprises, qui sont considérées comme plus fiables, correction faite des cas des personnes exerçant plusieurs emplois d'après aussi bien l'enquête auprès des entreprises que celle auprès des ménages.
5. Selon des études réalisées au niveau des entreprises dans plusieurs pays de l'OCDE, entre 50 et 85 pour cent de la croissance globale de la productivité du travail pourraient être attribués à des gains de productivité au sein des entreprises individuelles, avec une contribution moindre des entrées et sorties (par exemple, disparition des entreprises à faible productivité) et peu de contribution des variations des parts de marché (OCDE, 2001a ; Baldwin et Gu, 2002b). Les gains de productivité dans les entreprises représentaient une part moindre – mais encore prépondérante – de la croissance globale de la PMF, ce qui donne à penser que les différences de la croissance de la productivité du travail au niveau de l'entreprise sont dues en partie à des divergences dans l'évolution de l'intensité capitalistique.
6. Il existe un risque d'autosélection lorsqu'on établit une telle comparaison, car seules les entreprises les plus productives sont vraisemblablement en mesure d'exporter, de sorte qu'un non-exportateur augmentant sa productivité puis s'ouvrant aux marchés d'exportation verra la croissance de sa productivité attribuée au groupe exportateur. Cependant, les trois quarts de la croissance de la productivité du travail chez les exportateurs ont été générés par des entreprises ayant exporté continuellement au

cours de cette période, alors que seulement 10 pour cent sont attribuables à d'anciens non-exportateurs qui ont commencé d'exporter. Les 15 pour cent restants sont dus aux nouvelles entreprises qui exportent. L'écart entre exportateurs et entreprises orientées vers le secteur intérieur est moins important pour la PMF que pour la productivité du travail, ce qui montre que les exportateurs ont en moyenne une plus forte intensité capitalistique, encore que même l'écart de la PMF se soit creusé au fil du temps.

7. Si exporter favorise l'acquisition de connaissances, devenir exportateur devrait donc être plus avantageux pour les entreprises locales que pour les entreprises sous contrôle étranger, car ces dernières disposent déjà des mécanismes permettant de transférer du savoir-faire d'un pays à l'autre. Baldwin et Gu (2002a) constatent que c'est effectivement le cas.
8. Baldwin *et al.* (2001) constatent que la mise en œuvre de l'ALENA a entraîné une augmentation significative de la spécialisation des entreprises dans les activités manufacturières ; c'est-à-dire une plus grande spécialisation par gammes de produits et de plus longues séries de produits.
9. Il s'agit là de l'une des conclusions de l'*Étude sur la croissance* de l'OCDE, qui est corroborée par les travaux réalisés plus récemment par Scarpetta et Tresselt (2002) pour un groupe de 23 secteurs d'activité dans huit pays, ainsi que par Gust et Marquez (2002). Tang (2002) présente des données micro-économiques du même type pour le Canada.
10. Cela est confirmé par Djanko *et al.* (2002), qui ont constaté que les obstacles à la création d'entreprises au Canada étaient parmi les plus faibles des 85 pays composant leur échantillon.
11. Cet indice est établi en tenant compte du plafonnement de la participation au capital, des procédures de sélection et d'autorisation, des restrictions en matière de gestion ou de contrôle, des règles relatives au contenu local, etc. Le Canada applique des restrictions plus importantes que les autres pays dans le secteur bancaire, les télécommunications fixes, les transports aérien et routier et le secteur de l'électricité.
12. Rao et Tang (2000) constatent que les niveaux de la PMF dans les entreprises manufacturières contrôlées par des Canadiens étaient en moyenne de 16 pour cent inférieurs à ceux des entreprises contrôlées par des capitaux étrangers entre 1989 et 1995, encore qu'il y ait eu un certain rattrapage au fil du temps.
13. En 1997, les grandes installations (c'est-à-dire celles comptant plus de 500 salariés) représentaient 33 pour cent de l'emploi dans le secteur manufacturier aux États-Unis, contre 23 pour cent au Canada (Baldwin, Jarmin et Tang, 2002).
14. Par exemple, voir Green et Riddell (1997), Baker et Rea (1996) et Green et Sargent (1998).
15. Le taux de remplacement type de 55 pour cent a été réduit d'un point de pourcentage pour chaque tranche de 20 semaines chômées dans l'ensemble des secteurs et dans le secteur de la pêche au cours des cinq années précédentes, jusqu'à un plancher de 50 pour cent.
16. Même ainsi, l'incidence a été celle qu'on attendait. Le rapport *Suivi et Évaluation de l'assurance emploi de 1998* concluait que « certains éléments de la réforme ont l'effet attendu. La règle d'intensité a commencé à réduire les prestations pour les prestataires fréquents » (page 26).
17. Pour les pays qui tiennent compte de la durée de travail effectuée au cours de l'année écoulée, l'obligation est d'environ 26 semaines aux États-Unis, au Japon et aux Pays-Bas, de 4 semaines sur les 8 mois précédents en France et de 39 semaines en Irlande.

- D'autres pays remontent plus loin (généralement 2-3 ans), ce qui permet d'une certaine manière d'avoir plus facilement accès à l'aide, mais le nombre requis de semaines de travail *par année* n'est jamais inférieur à 12 semaines et rarement inférieur à 20 (parmi les pays riches de l'OCDE, les plus faibles niveaux sont ceux de la Suisse (13 semaines) et de l'Allemagne (17 semaines). (Pour les pays qui remontent au-delà de 12 mois, la période exigée a été transformée en nombre de semaines *par année*). Par exemple, un travailleur allemand doit avoir travaillé 12 mois au cours des trois dernières années afin d'avoir droit à l'aide chômage, ce qui équivaut à environ 17 semaines (par an). Voir OCDE (2000a) pour les règles précises en matière d'admissibilité.
18. La corrélation entre les taux de chômage régionaux en 1990 et 1997 était d'environ 0.95, soit à peu près le même niveau que pour certaines régions définies de la même manière en Europe et bien plus qu'aux États-Unis (où la corrélation était de seulement 0.5) et qu'en Australie (0.6-0.7). La corrélation pour le Canada est à peu près la même pour les régions définies au sens large (c'est-à-dire 10 provinces) et celles définies au sens plus étroit (59 régions). Voir OCDE (2000a) pour plus de détails. Diverses autres données mettent aussi en évidence une plus grande mobilité de la main-d'œuvre aux États-Unis, ce qui pourrait expliquer dans une certaine mesure l'écart de chômage entre les deux voisins. Par exemple, les modèles VAR font généralement apparaître qu'un choc spécifique à une région a un effet plus important et plus durable sur le taux de chômage régional au Canada qu'aux États-Unis. D'autres éléments d'information sont passés en revue dans OCDE (1999) et dans Obstfeld et Peri (1998). Une partie du problème au Canada peut être attribuée aux travailleurs âgés dans les secteurs de l'exploitation des ressources utilisant de la main-d'œuvre non qualifiée, qui ont eu des difficultés à réintégrer le marché du travail après les licenciements massifs des années 90 (par exemple la sylviculture en Colombie-Britannique et les pêcheries dans les provinces de l'Atlantique).
 19. La présente section est une contribution au suivi du développement durable, demandé à l'Organisation par le Conseil ministériel en mai 2001. D'autres questions liées à l'environnement sont traitées à la fin du chapitre.
 20. La gravité des problèmes auxquels se heurtera à l'avenir le régime public de pensions dépend de la politique suivie quant aux prestations du premier niveau (pension de la sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti). Si ces prestations sont indexées sur les prix, leur niveau réel diminuera progressivement à mesure que le patrimoine des retraités augmente, ce qui diminue le montant des prestations assujetties à des conditions de ressources auxquelles ils peuvent prétendre. Dans cette hypothèse, les dépenses au titre de ce niveau augmenteraient de 2.4 pour cent du PIB en 2002 jusqu'au niveau record de 3.2 pour cent en 2030 avant de diminuer. Les dépenses au titre du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec passeraient de 2.5 à 3.6 pour cent du PIB, soit une hausse globale de seulement 2 points de pourcentage du PIB, sans autre nouvelle augmentation au cours de la période allant jusqu'à 2050. Une telle augmentation serait inférieure à la moyenne prévue pour l'ensemble des pays de l'OCDE et, en tout état de cause, est capitalisée. Dans ces conditions, ce n'est que la progression des dépenses au titre des prestations du filet de sécurité qui nécessitera des financements supplémentaires et seulement de 0.8 point de pourcentage du PIB. Si ces prestations étaient indexées sur les salaires et non sur les prix, les dépenses augmenteraient de 2½ points de pourcentage du PIB supplémentaires d'ici à 2050.
 21. Les cotisations aux RPA et/ou aux REER sont limitées à 18 pour cent du total des gains à concurrence de plafonds fixés en dollars. Ces plafonds, qui étaient de 14 500 dollars

- canadiens pour les RPA et de 13 500 dollars canadiens pour les REER avant le budget de 2003, seront portés à 18 000 dollars en 2005 pour les premiers, et en 2006 pour les seconds. Des augmentations correspondantes seront apportées au niveau maximum de la pension annuelle pour les RPA à prestations définies, qui atteindra de ce fait 2 000 dollars canadiens d'ici 2005. Les années suivantes, les plafonds seront indexés sur la progression moyenne des salaires.
22. Par exemple, les étudiants canadiens ont aussi obtenu des bons résultats lors de la troisième Étude internationale sur les mathématiques et les sciences réalisée en 1995-96. Les notes étaient supérieures en mathématiques et en sciences en huitième année et en mathématiques en quatrième année. Dans PISA, d'importantes différences ont été notées entre les provinces après la prise en compte des milieux socioculturels des étudiants et de leur situation familiale (Corak et Lauzon, 2003).
 23. Les enseignants dans l'Alberta et au Québec ont une période probatoire de 1-2 ans avant d'être titularisés. Dans l'Ontario et la Colombie-Britannique, en revanche, on titularise les enseignants automatiquement une fois qu'ils ont obtenu leur diplôme (Epp et Epp, 2000).
 24. En 1997-98, les enseignants au Québec étaient payés environ 30 pour cent de plus que la moyenne de l'OCDE dans le premier cycle du secondaire et 20 pour cent de plus dans le deuxième cycle du secondaire (après ajustement en fonction des PPA, à l'exclusion de la Hongrie, du Mexique, de la République tchèque et de la Turquie, et sur la base de 15 années d'expérience). Les barèmes de salaire sont aussi élevés par rapport aux autres travailleurs, tout comme le ratio des salaires au PIB par habitant comparé aux autres pays du monde (ministère de l'Éducation, 2000). Les rémunérations des enseignants dans le reste du Canada tendent à être plus élevées qu'au Québec (voir statistiques du ministère de l'Éducation sur le site www.bced.gov.bc.ca/schools/interprovincial/).
 25. Environ 43 pour cent des adultes canadiens ont des niveaux de compétence de 1 et 2 pour ce qui est de la capacité de lecture de textes schématiques, de lecture courante et de la capacité de lectures de textes au contenu qualitatif. A l'autre extrémité du spectre, une proportion exceptionnellement importante – environ un quart – obtiennent les notes les plus élevées (c'est-à-dire 4 et 5). Tableau 2.2 de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes (2000).
 26. Comme il ressort de la distribution exceptionnellement large des notes dans l'Enquête internationale sur la littératie des adultes ; voir graphique et tableau 2.1 dans EILA (2000). Par exemple, le cinquième percentile de la distribution des notes à la fois pour les tests de lecture courante et de capacité de lecture de textes schématiques est plus faible au Canada que dans tout autre pays à l'exception de la Pologne et des États-Unis. Ce problème touche surtout les Canadiens plus âgés.
 27. Environ 22 pour cent des Canadiens adultes suivaient une formation permanente en 1997, et 7 autres pour cent une formation générale. Cela est bien inférieur aux taux des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Allemagne mais mieux qu'en Italie (voir OCDE, 2002b ; tableau C4.1). Le nombre moyen d'heures par participant dans les cours passés en revue dans l'Enquête internationale sur la littératie des adultes était de plus de 300 au Canada, soit 50 pour cent de plus que la moyenne de 18 pays.
 28. En 2001, un Canadien de 15 ans avait en général devant lui encore 6.8 années d'éducation, ce qui est environ la moyenne pour le G7 et légèrement plus que la moyenne pour l'OCDE. Cependant, à 0.8 pour cent, le taux d'obtention de diplômes pour les programmes de recherche avancée est inférieur à la moyenne de l'OCDE (1.1 pour cent) et bien inférieur aux meilleurs résultats (qui peuvent aller jusqu'à 2.5 pour cent pour le groupe

- d'âge pertinent ; les taux pour les États-Unis et le Royaume-Uni sont d'environ 60 pour cent plus élevés que ceux du Canada). Voir OCDE (2002e), tableaux A12.1 et A2.1.
29. En 1997, les jeunes venant de familles ayant un revenu de 25 000 dollars canadiens ou moins avaient autant de chances de participer à une université que ceux dont les parents avaient un revenu compris entre 25 000 et 50 000 dollars canadiens et presque autant de chances que ceux dont les parents avaient un revenu pouvant aller jusqu'à 100 000 dollars canadiens (Corak *et al.*, 2003).
 30. Les questions traitées dans cette section sont détaillées dans l'*Examen de la réforme de la réglementation au Canada* (OCDE, 2002c).
 31. Les restrictions en vigueur au Canada se traduisent en fait par un plafond de 46.7 pour cent pour la participation étrangère au capital d'un opérateur de télécommunications. Plusieurs autres pays appliquent des restrictions pour les opérateurs historiques appartenant partiellement à l'État, mais les restrictions applicables aux sociétés privées sont rares ; parmi les pays de l'OCDE qui pratiquent les restrictions de ce type figurent la Corée, le Mexique et la Turquie.
 32. Gönenç et Nicoletti (2001) ont élaboré des indicateurs synthétiques de l'environnement réglementaire et de l'environnement de marché dans ce secteur pour établir la base de données de l'OCDE sur la réglementation. Les éléments pris en compte sont notamment la composition du capital, la réglementation des routes aériennes et des tarifs, l'autorisation des vols affrétés, la structure du marché, le nombre d'alliances internationales et le nombre de transporteurs tiers (cinquième et septième liberté).
 33. Au début de 2001, Air Canada représentait 90 pour cent des ventes des agences de voyages canadiennes et 75 pour cent de la capacité en sièges sur le marché intérieur. Après sa fusion avec CAI, Air Canada est devenu l'unique transporteur sur la majorité des 200 principales liaisons. Au milieu de 2002, on estimait qu'Air Canada détenait encore les trois quarts du marché (Comité de révision de la loi sur les transports au Canada, 2001 et Ward, 2002).
 34. Le cabotage est le droit, pour une compagnie aérienne étrangère, d'effectuer une liaison intérieure en continuation d'une liaison internationale. Le plafond de participation étrangère s'applique aux actions à droit de vote et le gouvernement a récemment mis fin au plafond de détention de 15 pour cent du capital par une même partie.
 35. Il y a quelques années, le commerce entre les provinces était au moins dix fois plus important que celui entre une province et un État des États-Unis, compte tenu de la distance et des écarts de revenu (McCallum, 1995).
 36. Selon Tang et Rao (2001), les dépenses de R-D en pourcentage du chiffre d'affaires sont supérieures de 50 pour cent environ dans les entreprises manufacturières sous contrôle canadien que dans les entreprises manufacturières sous contrôle étranger. Si l'on suppose que les entreprises étrangères ont une aussi forte intensité en R-D et que la différence est la même pour les entreprises non manufacturières, le taux de R-D dans l'ensemble de l'économie serait supérieur de 0.2-0.3 point de PIB, mais il resterait très inférieur à la moyenne pour la zone de l'OCDE.
 37. Selon une étude gouvernementale analysant les résultats d'une enquête réalisée auprès des entreprises utilisant les crédits d'impôt, chaque dollar de crédit d'impôt se traduit par des dépenses supplémentaires de recherche de 1.38 dollar (soit un rapport coût-efficacité de 1.38). D'après d'autres études signalées ici, le taux est de 0.83-1.73 ou de 0.11-0.67, selon le secteur (ministère des Finances et Revenu Canada, 1997). Ces taux sont conformes à ceux observés dans les autres pays (Hall et van Reenen, 1999).

38. Les résultats concernant les autres polluants atmosphériques sont partagés. Les émissions de mercure ont diminué des deux tiers entre 1990 et 1995 (Environnement Canada, 2001) et, en 1992, le plomb avait disparu de l'air urbain après 15 années d'efforts pour supprimer de l'essence les additifs au plomb (CESD, 2000). Cependant, les émissions de monoxyde de carbone n'ont été réduites que de 3.2 pour cent au cours des deux dernières décennies, bien que les concentrations moyennes dans les villes canadiennes aient fortement diminué grâce à des normes d'émission plus strictes pour les automobiles. La concentration d'ozone au niveau du sol s'est continuellement accrue en moyenne annuelle, au cours des 20 dernières années (graphique 20).
39. Les engagements pris par le Canada en vertu de l'Accord de 1991 étaient d'établir un plafond national permanent pour les émissions de SO₂ à 3.2 millions de tonnes d'ici à 2000 et de réduire les émissions d'oxyde d'azote de 100 000 tonnes au-dessous du niveau prévu de 970 000 tonnes en 2000.
40. Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'environnement et de l'énergie ont signé la Stratégie canadienne sur les pluies acides pour la période postérieure à 2000 en octobre 1998.
41. L'annexe sur l'ozone exige que, d'ici à 2007, l'oxyde d'azote en provenance des centrales utilisant de l'énergie fossile soit plafonné à annuellement à 39 kilotonnes dans le centre et dans le sud de l'Ontario et à 5 kilotonnes dans le sud du Québec. Elle exige aussi l'alignement sur celles des États-Unis des normes applicables aux carburants et aux émissions automobiles.
42. Il existe plus 1 300 stations de contrôle couvrant bien plus de 200 fleuves et lacs, mais aucun effort n'a été fait pour regrouper les données au niveau national. Certaines provinces ont établi des indices agrégés de la qualité de l'eau qui représentent la moyenne des écarts de plusieurs polluants par rapport au niveau souhaitable, mais ces indices pâtiennent de l'application du même coefficient de pondération à chaque polluant, quel que soit le dommage causé.
43. Cela est particulièrement le cas en aval du fleuve Fraser, dans l'Ontario du Sud et pour le fleuve Saint-Laurent, au Québec.
44. En 2000, la taxe implicite sur le carbone était de 265 dollars des États-Unis par tonne pour l'essence et de 165 dollars des États-Unis pour le gazole.
45. Au cours de la période 1996-2000, selon des chiffres officiels, les investisseurs immigrants ont investi plus de 2.5 milliards de dollars canadiens au Canada et les entrepreneurs immigrants ont créé 41 000 emplois, soit environ quatre pour chacun d'eux (gouvernement du Canada, 2001).
46. De 1998 à 2001, la fourchette prévue est restée inchangée à 200 000-225 000, bien que ces chiffres n'aient pas été atteints en 1998 et 1999. Au cours des deux années suivantes, les entrées effectives ont dépassé l'objectif, et depuis 2002, la fourchette prévue est relevée progressivement chaque année.
47. Le coût global des programmes fédéraux d'immigration (qui couvrent à la fois la sélection et l'intégration des immigrants) a été de l'ordre de 1.2 milliard de dollars canadiens pendant l'exercice 2001-02 (y compris le coût des services fournis par d'autres ministères), dont 44 pour cent ont été couverts par des recettes (essentiellement les droits de traitement des demandes des immigrants et les droits d'entrée). En conséquence, le coût net a été de l'ordre de 660 millions de dollars canadiens, soit environ 0.5 pour cent des dépenses totales du programme fédéral et 0.06 pour cent du PIB (Citoyenneté et Immigration Canada, 2002).

48. Ces chiffres se réfèrent à la population âgée de plus de 15 ans. Néanmoins, ces comparaisons ne sont pas ajustées pour tenir compte de la composition par âge, à la différence de celles présentées au graphique 25.
49. De plus, du fait de cette interruption, les études qui utilisent l'expérience potentielle (l'âge de l'intéressé moins le nombre d'années de scolarité moins six) comme variable représentative de l'expérience effective tendent à surestimer à la fois l'écart initial de rémunérations subi par les immigrants par rapport aux autochtones comparables et le taux d'assimilation des gains. Hum et Simpson (2002), utilisant des données sur l'expérience professionnelle effective, extraites de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, constatent qu'elle constitue une large part du processus d'assimilation.
50. Dans les données des recensements utilisées dans la plupart des analyses économétriques sur les effets des connaissances linguistiques, la maîtrise de la langue est auto-évaluée. On demande seulement à la personne interrogée si il/elle est capable de mener une conversation en anglais et/ou en français et si il/elle parle normalement cette langue à domicile. Des informations sont également fournies concernant la langue maternelle de la personne interrogée. Utilisant les données du recensement de 1991 dans une étude portant sur les trois principales villes du Canada, Pendakur et Pendakur (1998) ont constaté que les individus dont la langue maternelle n'était ni l'anglais ni le français, après prise en compte de l'éducation, du lieu de naissance et d'autres caractéristiques démographiques, avaient un écart de rémunération compris entre 10 et 17 pour cent par rapport à ceux dont la langue maternelle était l'anglais.
51. Ces résultats pourraient surestimer le degré de complémentarité dans la mesure où le comportement en matière d'apprentissage des langues répond à des incitations économiques. Par exemple, Chiswick et Miller (1992) ont constaté que les immigrants dont d'autres caractéristiques observables accroissent les chances de réussite économique sont aussi ceux qui investissent le plus pour améliorer leur maîtrise de la langue. C'est probablement également vrai pour les caractéristiques non observables.
52. Pendakur et Pendakur (2002) concluent à l'existence d'un écart de gains de l'ordre de 5 pour cent dans les années 70 et 80 pour les minorités visibles nées au Canada (à l'exception des Autochtones, pour lesquels cet écart est beaucoup plus important), écart qui s'est creusé pour atteindre 15 pour cent en 1996. Ils montrent cependant aussi que les différences de gains entre groupes ethniques à l'intérieur de la population « blanche » et entre différentes minorités visibles sont souvent plus importantes que l'écart entre la population blanche et les groupes minoritaires visibles pris dans leur ensemble. En revanche, Hum et Simpson (2000) ne constatent aucune différence significative, sauf pour les Noirs (ils n'examinent pas le cas des Autochtones). Wannell et Caron (1994) constatent que les diplômés universitaires appartenant à des minorités visibles ont pratiquement les mêmes niveaux de gains, mais des taux de chômage plus élevés et des taux d'activité plus faibles, que les Canadiens de race blanche.
53. Les gains annuels dans l'emploi servent souvent de mesure succincte du succès économique, mais les comparaisons faites sur cette base négligent peut-être certains aspects importants dans la mesure où les schémas de comportement des immigrants et des autochtones à l'égard des déterminants fondamentaux des gains (taux d'activité et de chômage ; pourcentage de l'emploi à temps plein et en année pleine ; nombre d'heures ouvrées ; salaires horaires) diffèrent probablement. Les écarts de salaire offriraient peut-être un meilleur indicateur que les gains des opportunités économiques offertes aux immigrants, dans la mesure où les gains peuvent aussi refléter, par exemple, des variations compensatoires du nombre d'heures ouvrées. C'est la raison pour laquelle certaines études limitent l'analyse aux travailleurs à temps plein et en année pleine.

54. Pour analyser ce facteur temporel, il faut habituellement utiliser une séquence de données extraite des recensements ou une base de données longitudinales, qui suit un panel représentatif d'immigrants au fil du temps. La Banque de données longitudinales sur les immigrants, qui lie le dossier des immigrants à leur entrée dans leur pays avec le dossier fiscal des mêmes individus au cours des années suivantes, permet de suivre la performance économique des immigrants, mais ne permet pas de comparaisons avec une population homologue de Canadiens de souche en faisant la part des différences caractéristiques qui peuvent influencer cette performance. Une autre banque de données longitudinales, l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, est actuellement en cours de mise au point sur le modèle d'une base de données équivalente établie en Australie.
55. McDonald et Worswick (1998) constatent que la moindre ancienneté dans l'emploi des immigrants par rapport aux autochtones explique partiellement leurs rémunérations plus faibles. Pendant les récessions, cet effet peut être aggravé si les immigrants récents ont encore plus de difficulté à trouver des emplois non temporaires, ce qui pourrait contribuer à ralentir le processus de rattrapage.
56. Conformément aux dispositions des Accords de reconnaissance mutuelle concernant des professions spécifiques et du « Programme du Sceau Rouge » pour les métiers qualifiés, devrait avoir pour résultat qu'au moins pour les professions et métiers qu'ils couvrent, la reconnaissance obtenue dans une province est transférable, au moins en ce qui concerne les professions et métiers couverts par ces textes.
57. Par exemple, le CICDI publie sur son site web des informations concernant l'emploi au Canada dans 133 professions et métiers réglementés. Le CICDI a été créé en 1990 après que le Canada ait ratifié la Convention de l'UNESCO de 1979 sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur.
58. Ainsi, le Conseil canadien des ingénieurs procède à des évaluations des diplômes étrangers bien que ces évaluations ne soient pas contraignantes pour les organes provinciaux chargés de délivrer les licences. De plus, le Conseil médical du Canada propose un examen pour évaluer le niveau de compétences des médecins formés à l'étranger (Mata, 1999).
59. Certains collèges associatifs de l'Ontario ont par exemple mis sur pied une procédure harmonisée pour évaluer les connaissances antérieurement acquises par les sages-femmes et les physiothérapeutes afin de faciliter l'accès de candidats formés à l'étranger.
60. Le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités de l'Ontario, avec l'aide financière du gouvernement fédéral, a mis au point le projet Terminologie, information et conseils spécifiques destiné à fournir aux professionnels formés à l'étranger des manuels de formation et des outils d'auto-évaluation.
61. Certains signes donnent à penser que les immigrants vers les trois principales villes ont des taux de chômage plus élevés et des rémunérations plus faibles, par rapport aux Canadiens de souche, que ceux qui s'installent dans de plus petites villes et dans le reste du Canada (Citoyenneté et Immigration Canada, 2001), mais ceci tient au moins en partie à un biais d'échantillonnage. Toronto, Montréal et Vancouver ont de plus fortes concentrations d'immigrants appartenant à des minorités visibles, tandis que les immigrants en provenance d'Europe tendent à se répartir de manière plus équilibrée. De plus, à l'intérieur de chaque groupe ethnique, les immigrants ayant les perspectives les moins bonnes sur le marché du travail sont probablement plus attirés par la présence de grandes communautés ethniques dans les villes. Ceci explique en partie que bien que les immigrants moyens aient un niveau d'instruction supérieur aux autochtones, ce n'est pas le cas dans les villes, notamment Toronto.

62. Ce mouvement ne correspond pas à un déplacement vers des banlieues plus éloignées du centre-ville, dans la mesure où les régions métropolitaines de recensement sont largement définies et couvrent non seulement la ville en tant qu'unité administrative mais aussi l'essentiel des banlieues avoisinantes.
63. Selon US Current Population Survey, 542 000 personnes nées au Canada vivaient aux États-Unis en 1997, ce qui équivaut à 1.8 pour cent de la population canadienne.
64. Les travailleurs d'un certain nombre de professions doivent seulement apporter la preuve de leurs qualifications et d'une offre d'emploi pour pouvoir entrer aux États-Unis, sans que l'employeur ait à prouver que leur entrée n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs américains. De plus, les délais de traitement des dossiers ont été réduits, et les permis peuvent être renouvelés de manière illimitée. Ainsi, il est probable que les travailleurs qui auraient sans cela utilisé d'autres mécanismes de migration temporaire tels que les visas H1-B des États-Unis) ou qui ont l'intention d'émigrer de manière définitive ont choisi de passer par ce nouveau dispositif.
65. Les données des recensements canadiens semblent corroborer cet ordre de grandeur. Le nombre d'immigrants nés à Hong-Kong (Chine) et entrés au Canada avant 1996 n'était plus que de 198 000 en 2001 contre 241 000 lors du recensement de 1996. La diminution naturelle globale couvre aussi l'émigration vers d'autres pays et les personnes décédées pendant la période considérée (probablement un nombre limité, si l'on considère que les immigrants en provenance de Hong-Kong étaient principalement arrivés après 1980 et que peu d'entre eux étaient âgés).
66. Ceci semble compatible avec les caractéristiques de l'autosélection constatées par Borjas et Bratsberg (1996) pour les migrations de retour à partir des États-Unis vers des pays où le rendement des qualifications était plus élevé (pays où la distribution des revenus était plus inégale qu'aux États-Unis, ce qui est par exemple le cas de plusieurs pays d'Amérique latine).
67. Bien sûr, à cela s'ajoutent les effets exercés par l'émigration sur le pays d'origine. Bien que potentiellement importants, ces effets ne sont pas examinés ici.
68. Par exemple, si les nouveaux immigrants gagnent plus (ou moins) que les résidents existants sur l'ensemble de leur vie, les effets purement statistiques exercés sur le revenu moyen par habitant ne devraient pas être pris en compte.
69. Si l'on prenait également en compte les enfants nés au Canada de parents immigrants, la contribution serait encore plus importante. Denton *et al.* (2000) estiment que plus de la moitié de l'expansion démographique entre 1951 et 2001 peut être attribuée aux immigrants sur la base de cette définition large. En principe, les immigrants peuvent aussi contribuer à l'expansion démographique si leurs statistiques vitales sont plus favorables que celles du reste de la population, mais dans la pratique ces effets ne sont probablement pas très importants. Au Canada, les individus nés à l'étranger ont généralement des taux de fécondité identiques à ceux des autochtones et une espérance de vie légèrement plus longue.
70. De plus, une modification de l'offre de main-d'œuvre immigrée n'affecte pas nécessairement les prix des facteurs si elle est absorbée par une modification de l'éventail des produits au profit des secteurs qui emploient le plus ce type de main-d'œuvre, désormais plus abondante.
71. Pour les États-Unis, les effets exercés à l'échelle de l'ensemble de l'économie sont généralement une baisse de l'ordre de 1 pour cent des salaires des travailleurs non immigrants pour une augmentation de 10 pour cent du pourcentage de la population née à l'étranger (Friedberg et Hunt, 1995).

72. Utilisant une approche fondée sur une fonction de production, Laryea (1998) constate que si les professionnels immigrés tendent à se substituer aux professionnels canadiens, les immigrants non qualifiés sont complémentaires des travailleurs qualifiés et des professionnels nés au Canada.
73. La plus forte propension des immigrants à choisir le travail indépendant pourrait être une réaction aux difficultés auxquelles ils se heurtent pour obtenir des emplois qualifiés correspondant à leurs qualifications acquises à l'étranger. Le fait que les immigrants travailleurs indépendants – qu'ils appartiennent ou non à une minorité visible – gagnent nettement plus que ceux qui travaillent comme salariés semble corroborer cette interprétation. Néanmoins, la différence de gains est à peu près la même que pour les Canadiens de souche une fois tenu compte de l'âge, du niveau d'instruction, des connaissances linguistiques et du secteur d'activité (Li, 1997).
74. L'obligation faite aux immigrants par le programme d'immigration des investisseurs d'effectuer un dépôt non rémunéré de 400 000 dollars canadiens auprès du gouvernement, récupérable après cinq ans (voir annexe IV), devrait être considérée comme une taxe.
75. Les immigrants influencent naturellement aussi la balance des paiements par leurs envois de fonds à l'étranger, enregistrés comme transferts courants privés. Ces envois ont atteint 2 milliards de dollars canadiens en 2002, bien que ce chiffre couvre les paiements de tous les résidents canadiens, et pas seulement des immigrants.
76. Green et Sparks (1999), utilisant un modèle VAR, constatent que l'augmentation de la population a fait progresser de manière définitive le revenu par habitant de 5.7 pour cent.
77. Selon ces estimations, sur la base d'études sectorielles existantes, l'élasticité de la production par rapport aux facteurs de production était de 1.2 en moyenne dans les secteurs des transports, des communications et des services d'utilité publique, et de 1.03 dans les industries manufacturières. Étant donné le poids de ces secteurs dans le PIB canadien (respectivement 11 et 19 pour cent), les auteurs de l'étude ont constaté que pour l'économie canadienne dans son ensemble l'élasticité serait de 1.03. Dans le cas des industries manufacturières, on pourrait considérer que les économies d'échelle, si elles existent, pourraient également être exploitées par le biais des échanges. Néanmoins, la dimension du marché intérieur demeure importante. Comme on l'a vu au chapitre II, la dimension des installations industrielles est un important facteur expliquant la différence de productivité entre les entreprises manufacturières du Canada et des États-Unis.
78. Si l'on ne considère que les infrastructures publiques (et à supposer que la totalité d'entre elles serait encore nécessaire même avec une population réduite), on peut évaluer plus ou moins le coût de leur maintenance en considérant les dotations en capital dans les comptes nationaux. En 2001, celles-ci ont représenté l'équivalent de 1.9 pour cent du PIB pour les administrations publiques. Une baisse de 1 pour cent de la population élèverait donc le coût annuel par habitant de 1 pour cent, ou de 0.019 pour cent du PIB par habitant (environ 6 \$C).
79. Dans sa Stratégie pour l'innovation (gouvernement du Canada, 2002), le gouvernement considère qu'il est essentiel d'attirer des immigrants très qualifiés – en même temps que de continuer à élever la qualité et le nombre des nouveaux diplômés et de fournir des possibilités d'apprentissage à vie – pour veiller à ce que la population active puisse relever les défis d'une économie fondée sur le savoir.
80. Voir par exemple les travaux de Gould (1994) pour les États-Unis et de Girma et Yu (2002) pour le Royaume-Uni.

81. Les études (à commencer par McCallum, 1995) montrant que les provinces canadiennes commercent beaucoup plus entre elles et beaucoup moins avec les États des États-Unis situés à une distance géographique comparable – et impliquant donc probablement des coûts de transport comparables – confirment indirectement l'importance de ces coûts de transaction. Néanmoins, les coûts de transactions résultent non seulement d'un manque d'information, mais aussi d'obstacles réglementaires aux échanges et de la variabilité des taux de change.
82. Le problème est que l'analyse ne distingue pas les effets liés à la composition de chaque cohorte d'immigrants des effets liés à l'âge et à la période écoulée depuis l'arrivée, en partie parce que chaque cohorte d'immigrants n'est pas comparée à une cohorte de référence composée de non immigrants et ajustée en fonction de l'âge. D'une part, l'impact des immigrants récents est conditionné de manière négative par le fait qu'ils sont plus jeunes que la population canadienne moyenne et qu'ils souffrent encore de « l'effet d'arrivée ». D'autre part, l'incidence actuelle des cohortes immigrantes arrivées dans les années 60 et 70 et ayant eu un parcours économique plus favorable que les émigrants plus récents ne donne qu'une idée imparfaite de l'impact de ce dernier. Il est difficile de dire si le résultat global est biaisé à la hausse ou à la baisse, dans la mesure où cela dépend de l'effet net de ces deux biais.
83. Prenant pour hypothèse des profils inchangés en fonction de l'âge des impôts et des dépenses, la simulation ne prenait pas en compte d'autres facteurs qui auraient pu affecter ces profils d'âge (par exemple d'une part l'élévation des coûts de santé et d'autre part l'indexation seulement partielle des pensions sur le revenu).
84. Des effets d'assimilation et de cohorte analogues à ceux-ci ont été mis en lumière dans des études portant sur les États-Unis (Borjas et Trejo, 1991), pays où cependant les taux de participation des immigrants aux programmes sociaux sont toujours plus élevés que ceux des autochtones et sont particulièrement élevés juste après leur arrivée.
85. Ces chiffres de l'endettement pour l'OCDE excluent la valeur des engagements de retraite du régime public par répartition afin de les rendre plus comparables sur le plan international. Si l'on réintégrait ces engagements, comme le font les chiffres officiels canadiens, la réduction correspondante de la dette serait ramenée de 88 pour cent du PIB en 1995 à 56 pour cent en 2002.
86. Le budget 2003 a fait apparaître l'impact à cinq ans de *certaines* mesures, comme l'augmentation des dépenses de soins de santé, mais ne comportait pas de projection à moyen terme intégralement révisée qui prenne en compte toutes les mesures budgétaires.
87. Ces points d'impôt représentent les modifications apportées en 1977 à l'occasion desquelles le gouvernement a fait baisser ses taux de l'impôt sur le revenu pendant que toutes les provinces augmentaient les leurs à due concurrence.
88. Les comptes des provinces dans ces fiducies dépendent des différentes conventions comptables adoptées au niveau provincial.
89. Selon la pratique utilisée par Finances Canada pour mesurer la sensibilité conjoncturelle, une baisse de 1 pour cent du niveau du PIB ferait disparaître la quasi-totalité de la réserve pour éventualités – le solde budgétaire diminuerait d'environ 2,6 milliards de dollars canadiens la seconde année après le choc. L'impact serait plus faible si les autorités monétaires réagissaient en réduisant les taux d'intérêt de 50 points de base (réponse conforme à la règle de Taylor) : le solde budgétaire se contracterait alors de 2 milliards de dollars canadiens. Ainsi, lorsque l'on combine la réserve pour éventualités et la marge de prudence, le budget pourrait absorber un

choc pouvant représenter 1½ à 2 pour cent de PIB à condition que les autorités monétaires réagissent également.

90. Selon une autre définition – celle que l'on utilise dans l'analyse de l'écart budgétaire – une politique budgétaire durable consiste à faire en sorte que la valeur actualisée nette des excédents primaires futurs couvre au moins le niveau immédiat de la dette publique nette. Plusieurs études ont conclu des calculs d'écart budgétaire que la politique budgétaire de référence est viable, mais que l'écart revient à zéro ou devient non viable dans des scénarios dans lesquels les dépenses de soins de santé continuent de croître plus vite que les salaires : voir, par exemple, Matier, Wu et Jackson (2001), Kennedy et Matier (2003) et FMI (2003). Frederiksen (2002) fait apparaître un écart non viable dans le cadre de la politique de référence, en grande partie parce que son excédent primaire initial est beaucoup plus petit que dans les autres études (il ne prend pas en compte les redevances d'exploitation des ressources naturelles, comme le pétrole et le gaz naturel dans les provinces occidentales).
91. Ces deux estimations sont à peu près conformes à celles des autres études, après prise en compte des différences d'hypothèses. Voir FMI (2003) et Robson (2001). L'augmentation prévue des coûts de retraite dans OCDE (2001d) est beaucoup plus forte parce qu'elle prenait en compte le RRC/Q, mais utilisait un taux transitoire de cotisation de 7.8 pour cent plutôt que le nouveau taux de 9.9 pour cent qui sera appliqué à compter de 2003-04.
92. Les dépenses réelles de soins de santé par habitant dans la zone de l'OCDE ont augmenté à un rythme moyen (non pondéré) de 3 pour cent par an depuis 1980 (en données non corrigées de la structure d'âge). Ce rythme s'est légèrement accéléré dans les années 90 pour s'établir à 3.1 pour cent (1990-2000).
93. Le FMI (2002) estime que les dépenses de soins de santé par habitant sont supérieures de 20 pour cent à ce qu'elles devraient être compte tenu de facteurs comme les revenus par habitant, la structure d'âge et l'espérance de vie, bien que l'écart-type de cette estimation soit important. Le Fraser Institute (2002) conclut également à partir de plusieurs méthodes alternatives de correction de la structure d'âge que le Canada est le plus dépensier des pays de l'OCDE dotés de régimes d'accès universel.
94. Les médecins canadiens sont moins bien payés et travaillent plus d'heures que leurs homologues américains. Le revenu moyen des médecins canadiens était de 105 000 dollars canadiens environ en 2001 d'après Statistique Canada, contre 195 000 dollars américains (en 1998, d'après l'American Medical Association), ce qui représente 60 pour cent de plus en termes corrigés des PPA, bien que certaines sources font état d'un moindre écart. Des études réalisées à partir du début des années 90 montrent que : i) les honoraires des différents actes aux États-Unis peuvent être plusieurs fois supérieurs à ceux pratiqués au Canada ; ii) les charges liées à l'exercice de la profession, y compris les primes d'assurance des fautes professionnelles, en proportion du revenu sont approximativement les mêmes dans les deux pays et iii) l'écart de revenu net est beaucoup plus faible que celui des honoraires à l'acte, ce qui implique que les médecins canadiens voient plus de patients pour améliorer leurs revenus (Welch *et al.*, 1993 ; Fuchs and Hahn, 1990 ; Buske, 1997).
95. Le financement public à hauteur de 70 pour cent public se décompose en 45 pour cent au titre des services de la LCS et 25 pour cent au titre de la couverture provinciale au-delà des services obligatoires prévus par la LCS.
96. Par exemple, les espérances de vie à la naissance et à 65 ans sont élevées, la mortalité prématurée est faible, la santé infantile est bonne et l'absentéisme au travail résultant de maladies est réduit.

97. Dans les années 90, le Canada a investi 0.28 pour cent de son PIB dans des installations et équipements médicaux, soit près du chiffre de 0.31 pour cent dans les autres pays du G7, mais un peu moins que la moyenne de l'OCDE, qui est de 0.34 pour cent.
98. L'Ontario encourage des groupes de cinq médecins de famille ou plus à former des réseaux pour améliorer l'accès aux soins de santé primaires, surtout aux heures de fermeture des cabinets médicaux. Toutefois, la réforme est limitée, dans la mesure où aucun des réseaux pilotes ne compte de professionnels de la santé en dehors de médecins.
99. Le gouvernement de l'Ontario envisage de modifier son approche du financement, mais selon des modalités qui risquent de ne pas améliorer les incitations à gérer les coûts. Il a en effet proposé un compromis entre un financement fondé sur la population et un financement fondé sur les institutions. Les informations sur la population locale serviraient à estimer le nombre attendu de cas pour chaque acte ou service ; ce nombre serait ensuite multiplié par les coûts à l'acte *spécifiques à l'institution*. Il n'y aurait donc que peu d'incitations à réduire les coûts car cela réduirait le financement de l'année suivante à due concurrence. Voir McKillop *et al.* (2001).
100. Ce n'est pas tout à fait exact : les Canadiens peuvent acheter individuellement des soins aux États-Unis ou dans n'importe quel autre pays s'ils souhaitent les payer et s'ils sont en mesure de le faire sur leurs propres deniers.
101. Les soins à domicile représentent quelque 4½ pour cent des dépenses de santé des provinces et territoires, mais l'écart va de 2 pour cent dans le Nunavut à 10 pour cent en Colombie-Britannique.
102. Naturellement, cela réduirait leur capacité de collecte de recettes et leur efficacité en matière de freinage de la demande et cela renchérirait les coûts d'administration. Selon des estimations grossières d'Evans (2002), 20 pour cent de co-assurance ou une franchise de 300 dollars canadiens pourraient rapporter 9 milliards de dollars canadiens par an, à condition que les dépenses de soins de santé soient réparties de façon uniforme dans la population. Toutefois, pour une année quelconque, une forte proportion des dépenses est imputable à un petit nombre de personnes, de sorte que de nombreuses personnes n'atteindront pas le seuil de 300 dollars canadiens correspondant à la franchise, ce qui réduira le montant total obtenu. De même, exempter les personnes du décile inférieur de revenus et la population asilaire de façon permanente – qui dispose d'un revenu minimal, mais qui présente des coûts de soins par personne très élevés – réduirait les recettes de la co-assurance d'un tiers pour les ramener à 6 milliards de dollars canadiens. C'est tout de même une somme considérable (6 pour cent du total des dépenses de soins de santé) et cela ne présume aucun changement de comportement des ménages, mais repose sur une exemption relativement peu généreuse.
103. En décembre 2000, le congé parental a été porté de 10 à 35 semaines, ce qui porte de fait l'ensemble du congé de maternité et du congé parental de six mois à un an. En conséquence, le nombre de parents bénéficiant des prestations parentales de l'Assurance emploi chaque mois a pratiquement quadruplé pour atteindre 123 000 en janvier 2002, tandis que les dépenses au titre de ce programme ont plus que doublé pour ressortir à 2.7 milliards de dollars canadiens par an. Voir OCDE (2000b) pour plus de précisions sur les prestations parentales et connexes dans d'autres pays.

Bibliographie

- AETG (1997),
« Towards a National Acid Rain Strategy », *A Report from the Acidifying Émissions Task Group to the National Air Issues Co-ordinating Committee*, Environnement Canada, Ottawa, octobre.
- Akbari, A.H. (1995),
« The Impact of Immigrants on the Canadian Treasury, Circa 1990 », dans Don J. DeVoretz (éd.), *Diminishing Returns. The Economics of Canada's Recent Immigration Policy*, C.D. Howe Institute, Toronto.
- Armstrong, P., T.M. Harchaoui, C. Jackson et F. Tarkhani (2002),
« A Comparison of Canada-US Economic Growth in the Information Age, 1981-2000: The Importance of Investment in Information and Communication Technologies », Chapter 1 dans *Productivity Growth in Canada – 2002*, Statistique Canada 15-204-XIE, Ottawa.
- Aydemir, A. (2002),
« Effects of Business Cycles on the Labour Market Assimilation of Immigrants », document présenté à la conférence organisée sur le thème « Canadian Immigration Policy for the 21st Century », par le John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, 18-19 octobre 2002.
- Baker, M. (2002),
« Are Elderly Immigrants a Burden? », document présenté à la conférence organisée sur le thème « Canadian Immigration Policy for the 21st Century » par le John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, 18-19 octobre 2002.
- Baker, M. et D. Benjamin (1994),
« The Performance of Immigrants in the Canadian Labour Market », *Journal of Labour Economics*, vol. 12, n° 3.
- Baker, M. et D. Benjamin (1995),
« The Receipt of Transfer Payments by Immigrants to Canada », *The Journal of Human Resources*, vol. 30, n° 4.
- Baker, M. et S. Rea (1996),
« Employment Spells and Unemployment Insurance Eligibility Requirements », *Review of Economics and Statistics*, vol. 80, n° 1.
- Baldwin, J.R. et W. Gu (2002a),
« Export Market Participation and Productivity Performance in Canadian Manufacturing », document non publié, Statistique Canada, Ottawa.
- Baldwin, J.R. et W. Gu (2002b),
« Plant Turnover and Productivity Growth in Canadian Manufacturing », OCDE, document de travail de la DSTI, 2002/2.

- Baldwin, J.R., D. Beckstead et R. Caves (2001),
« Changes in the Diversification of Canadian Manufacturing Firms (1973-1997): A Move to Specialization », Direction des études analytiques, document de recherche 179, Statistique Canada, Ottawa.
- Baldwin, J.R., R. Jarmin et J. Tang (2002),
« L'importance accrue des producteurs plus petits dans le secteur de la fabrication : comparaison Canada/États-Unis », Ottawa : Statistique Canada, document de recherche n° 003.
- Barrett, P. (2001),
« Who Let the Docs Out? », dans *Choices*, vol. 7, n° 6, Institute for Research on Public Policy.
- Bassanini, A. et E. Ernst (2002),
« Labour Market Institutions, Produce Market Regulation and Innovation: Cross-country Evidence », OCDE, Département des affaires économiques, document de travail n° 316, Paris.
- Bauer, T., M. Lofstrom et K.F. Zimmermann (2000),
« Immigration Policy, Assimilation of Immigrants, and Natives' Sentiments Towards Immigrants: Evidence from 12 OECD Countries », *Swedish Economic Policy Review*, vol. 7.
- Beaujot, R. (2002),
« Effect of Immigration on Demographic Structure », document présenté à la conférence organisée sur le thème « Canadian Immigration Policy for the 21st Century » par le John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, 18-19 octobre 2002.
- Bloom, D.E., G. Grenier et M. Gunderson (1995),
« The Changing Labour Market Position of Canadian Immigrants », *Revue canadienne d'économique*, vol. 28, n° 4b.
- Boessenkool, K.J. (1997),
« Back to Work: Learning from the Alberta Welfare Experiment », Institut C.D. Howe, Toronto.
- Borjas, G.J. (1987),
« Self-Selection and the Earnings of Immigrants », *American Economic Review*, vol. 77, n° 4.
- Borjas, G.J. (1993),
« Immigration Policy, National Origin and Immigrant Skills: A Comparison of Canada and the United States », dans *Small Differences That Matter: Labor Markets and Income Maintenance in Canada and the United States*, David Card and Richard Freeman (éds), Chicago, University of Chicago Press, pp. 21-44.
- Borjas, G.J. (1994),
« The Economics of Immigration », *Journal of Economic Literature*, vol. 32, n° 4.
- Borjas, G.J. (2001),
« Does Immigration Grease the Wheels of the Labour Market? », *Brooking Papers on Economic Activity* 1 :2001.
- Borjas, G.J. et S.J. Trejo (1991),
« Immigrant Participation in the Welfare System », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 44, n° 2.
- Borjas, G.J. et B. Bratsberg (1996),
« Who Leaves? The Outmigration of the Foreign-Born », *Review of Economics and Statistics*, vol. 78, n° 1.

- Borjas, G.J., R.B. Freeman et L.F. Katz (1992),
« Searching For the Effect of Immigration on the Labour Market », *American Economic Review*, vol. 86, n° 2.
- Boyd, M. (2002),
« Educational Attainments of Immigrant Offspring: Success or Segmented Assimilation? », document interne, Université de Toronto.
- Brower, A. (1999),
Immigrants Need Not Apply, Caledon Institute of Social Policy, Toronto.
- Buske, L. (1997),
« MD Fees Much Higher in US », *Journal de l'Association médicale canadienne*, vol. 156, n° 6.
- Bussièrre, P., F. Cartwright, R. Crocker, X. Ma, J. Oderkirk et Y. Zhang (2001),
« A la hauteur : la performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences : étude PISA de l'OCDE – Premiers résultats pour les Canadiens de 15 ans », Développement des ressources humaines Canada, Conseil des ministres de l'Éducation, Canada, et Statistique Canada, Ottawa.
- Comité d'examen de la loi sur les Transports au Canada (2001),
Examen de la loi sur les transports au Canada – Rapport final, Ottawa.
- Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (2000),
Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 1999, Ottawa.
- CAEC (2001),
Rapport 2001 de contrôle et d'évaluation du régime d'assurance-emploi, Commission de l'assurance-emploi Canada, Ottawa.
- CESD (2000),
Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable 2000, Ottawa.
- Chiswick, B.R. et P.W. Miller (1992),
« Language in the Immigrant Labour Market », dans B.R. Chiswick (éd.), *Immigration, Language and Ethnicity: Canada and the United States*, Washington : American Enterprise Institute.
- Chiswick, B.R. et P.W. Miller (2002),
« The Complementarity of Language and Other Human Capital: Immigrant Earnings in Canada », IZA Discussion Paper n° 451.
- Citoyenneté et Immigration Canada (2000),
Les déplacements interprovinciaux des immigrants, Ottawa.
- Citoyenneté et Immigration Canada (2001),
Profil comparatif des nouveaux immigrants du Canada – d'après le recensement de 1996, Ottawa.
- Citoyenneté et Immigration Canada (2002), *Rapport ministériel sur le rendement pour la période s'étant terminée le 31 mars 2002*.
- CMA (2002),
Results of the CMA 2002 Physician Resource Questionnaire, www.ecmaj.com
- Commissaire de la concurrence (2001),
« La concurrence dans l'industrie canadienne du transport aérien », Observations présentées au Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales de la Chambre des communes, 8 mai, Ottawa.

- Conseil d'orientation des retraites (2001),
Retraites : renouveler le contrat social entre les générations, Orientations et débats, décembre, La Documentation Française, Paris.
- Conservation Ontario (2001),
Valuing Benefits from Watershed Management: A Submission to the Walkerton Inquiry.
- Corak, M. et W.H. Chen (2002),
« Firms, Industries and Unemployment Insurance: An Analysis Using Employer-employee Data from Canada », document non publié, Statistique Canada.
- Corak, M. et D. Lauzon (2003),
« Provincial Differences in High School Achievement: For Whom Do Schools Matter? », document non publié, Statistique Canada.
- Corak, M., G. Lipps et J. Zhao (2003),
« Family Income and Participation in Post-secondary Education », document non publié, Statistique Canada.
- Coulombe, S. et K.M. Day (1999),
« Economic Growth and Regional Income Disparities in Canada and the Northern United States », *Analyse des politiques*, vol. 25, n° 2.
- Cousineau, J.M. et F. Vaillancourt (2000),
« Regional Disparities, Mobility and Labour Markets in Canada », chapitre 4 de *Adapting Public Policy to a Labour Market in Transition*, W.C. Riddell et F. St-Hilaire (éds.), Institut de recherches en politiques publiques, Montréal.
- Crawford, A. (2003),
« Productivity Growth in Canada and the G7 », à paraître dans la *Revue de la Banque du Canada*, Ottawa.
- CSTA (2000),
« Building Excellence in Science and Technology (BEST): The Federal Roles in Performing Science and Technology », Conseil d'experts en science et en technologie, Ottawa.
- Cutler, D. M. (2002),
« Health Care and the Public Sector », NBER Working Paper 8802, Cambridge, Massachusetts.
- Dang, T.T., P. Antolin et H. Oxley (2001),
« Fiscal Implications of Ageing: Projections of Age-Related Spending », OCDE, Document de travail du Département des affaires économiques n° 305, Paris.
- Deber, R.B. (2002),
« La prestation des soins de santé : publique, sans but lucrative ou privée ? », Étude n° 17, Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada.
- de Jong Gjal't (1996),
« Canada's Post-War Manufacturing Performance: A Comparison with the United States », Research Memorandum GD-32, Gröningen Growth and Development Centre, University of Gröningen, décembre.
- Denton, F.T., C. Feaver et B. Spencer (2000),
Projections of the Population and the Labour Force to 2046: Canada, McMaster University, QSEP Research Report n° 347.
- Ministère du Patrimoine canadien (2002),
Rapport annuel sur l'application de la loi sur le multiculturalisme canadien, 2001-2002, Ottawa.

- Ministère des Finances et Revenu Canada (1997),
« Régime fédéral d'encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental : Rapport d'évaluation », Ottawa, www.fin.gc.ca/toce/1998/resdev_e.html
- DeVoretz, D.J. et S. Laryea (1998),
« Canada's Immigration – Labour Market Experience », RIIM Série Commentaires, n° 98-01.
- DeVoretz, D.J., Z. Ma et K. Zhang (2002),
« Triangular Human Capital Flows: Some Empirical Evidence from Hong Kong and Canada », RIIM Série Documents de travail n° 02-17.
- Djankov, S., R. La Porta, F. Lopez-de-Silanes et A. Shleifer (2002),
« The Regulation of Entry », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 117, n° 1.
- Conseil économique du Canada (1991),
Economic and Social Impacts of Immigration, Ottawa.
- Environnement Canada (2001),
« Submission by Canada to UNEP Global Mercury Assessment », septembre, Ottawa.
- Environnement Canada (2002),
« Rapport d'étape annuel 2001 concernant la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000 », décembre.
- Epp, W. et J.R. Epp (2000),
« Formation des enseignants et enseignants : comparaison entre l'Ontario, le Canada et les autres pays participant à la TEIMS (Angleterre, Corée du Sud, États-Unis, Japon, Singapour) », série d'études de recherche de l'office de la qualité et de la responsabilité en éducation, document 5, Toronto.
- Esmail, N. (2002),
« Labour Costs in the Hospital Sector Revisited », Fraser Forum, janvier, Vancouver.
- Evans, R.G. (2002),
« Lever les fonds : options, conséquences et objectifs pour le financement des soins de santé au Canada », Étude n° 27, Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada.
- Finnie, R. (1998),
« Interprovincial Mobility in Canada: Who moves? », Développement des ressources humaines Canada, Document de travail W-98-5E.a-c, Ottawa.
- Finnie, R. (2001),
« Measuring the Load, Easing the Burden: Canada's Student Loan Programs and the Revitalisation of Canadian Postsecondary Education », C.D. Howe Institute Commentary, Toronto.
- Finnie, R. et R. Meng (2003),
Minorités, capacités cognitives et revenus canadiens, Statistique Canada, Catalogue n° 11F0019-196.
- Förster, M. et M. Pellizzari (2000),
« Trends and Driving Factors in Income Distribution and Poverty in the OECD Area », Politique de marché du travail et politique sociale, Document hors série n° 42, OCDE, Paris.

- Frank, J. et É. Belair (1999),
« *Au sud de la frontière : les diplômés de la promotion de 1995 qui ont déménagé aux États-Unis*, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada.
- Fraser Institute (2002),
Fraser Forum, August, Vancouver.
- Frederiksen, N.K. (2002),
« Fiscal Sustainability in OECD Countries, December 2002 », Danish Ministry of Finance, Copenhagen.
- Freedman, C. et C. Goodlet (2002),
« The Financial Services Sector: An Update on Recent Developments », Banque du Canada, Rapport technique n° 91, Ottawa.
- Friedberg, R.M. et J. Hunt (1995),
« The Impact of Immigrants on Host Country Wages, Employment and Growth », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, n° 2.
- Fuchs, V.R. et J.S. Hahn (1990),
« How does Canada do it? A Comparison of Expenditures for Physicians' Services in the United States and Canada », *New England Journal of Medicine*, vol. 323, n° 13.
- Girma, S. et Z. Yu (2002),
« The Link between Immigration and Trade: Evidence from the United Kingdom », *Weltwirtschaftliches Archiv*, vol. 138(1).
- Gönenç, R. et G. Nicoletti (2001),
« Le transport aérien de passagers : Réglementation, structure du marché et performance », *Revue économique de l'OCDE*, n° 32, Paris.
- Gould, D.M. (1994),
« Immigration Links to the Home Country: Empirical Implications for US Bilateral Trade Flows », *Review of Economics and Statistics*, vol. 76, n° 2.
- Gouvernement du Canada (2001),
« Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés », *Gazette du Canada*, vol. 135, n° 50, 15 décembre.
- Gouvernement du Canada (2002),
Le savoir, clé de notre avenir. Le perfectionnement des compétences au Canada, Ottawa.
- Grant, M.L. (1999),
« Evidence of New Immigrant Assimilation in Canada », *Revue canadienne d'économie*, vol. 32, n° 4.
- Gray, D. et S. de Raaf (2002),
« The Impact of the EI Allowable Earnings Provision on EI Dependency: The Earnings Supplement Project », document de travail 02-05, Société de recherche sociale appliquée, Ottawa.
- Green, A.G. et D. Green (1999),
« The Economic Goals of Canada's Immigration Policy: Past and Present », *Analyse des politiques*, vol. 25, n° 4.
- Green, A.G. et G.R. Sparks (1999),
« Population Growth and the Dynamics of Canadian Development: A Multivariate Time Series Approach », *Explorations in Economic History*, vol. 36.

- Green, D.A. (1999),
« Immigrant Occupational Attainment: Assimilation and Mobility over Time », *Journal of Labour Economics*, vol. 17, n° 1.
- Green, D.A. et W.C. Riddell (1997),
« Qualifying for Unemployment Insurance: An Empirical Analysis », *Economic Journal*, vol. 107, n° 440.
- Green, D.A. et T. Sargent (1998),
« Unemployment Insurance and Job Duration: Seasonal and Non-Seasonal Jobs », *Revue canadienne d'économique*, vol. 31, n° 2.
- Green, D.A. et W.P. Warburton (2001),
« Tightening a Welfare System: The Effects of Benefit Denial on Future Welfare Receipt », document de travail de l'Université de Colombie-Britannique.
- Green, D.A. et C. Worswick (2002),
« Earnings of Immigrant Men in Canada: The Roles of Labour Market Entry and Returns to Foreign Experience », Document présenté à la conférence organisée sur le thème « Canadian Immigration Policy for the 21st Century », par le John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, 18-19 octobre 2002.
- Greenwood, J. (2002),
« The Self-Sufficiency Project: 54-month Follow-up Results with Long-Term Income Assistance Recipients », Document présenté à la Conférence nationale « A vos marques, prêts, partez ! », Ottawa, 31 janvier.
- Grubb, D. (2000),
« Conditions d'attribution des indemnités de chômage », *Revue économique de l'OCDE*, n° 31, Paris.
- Grubel, H. et A. Scott (1977),
Brain Drain: Determinants, Measurement and Welfare Effects, Wilfred Laurier University Press, Waterloo, Ontario.
- Guellec, D. et B. van Pottelsberghe de la Potterie (2001),
« Recherche-développement et croissance de la productivité : Analyse des données d'un panel de 16 pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE*, n° 33, 2001/II, Paris.
- Guppy, N. et S. Davies (1998),
Education in Canada: Recent Trends and Future Challenges, Statistique Canada, Ottawa.
- Gust, C. et J. Marquez (2002),
« International Comparisons of Productivity Growth: The Role of Information Technology and Regulatory Practices », International Finance Discussion Paper 727, Board of Governors of the Federal Reserve System, Washington DC.
- Hall, B. et J. van Reenen (1999),
« How Effective are Fiscal Incentives for R&D? A Review of the Evidence », NBER Working Paper 7908, Cambridge, MA.
- Head, K. et J. Ries (1998),
« Immigration and Trade Creation: Econometric Evidence from Canada », *Revue canadienne d'économique*, vol. 31, n° 1.
- Heisz, A., A. Jackson et G. Picot (2002),
Winners and Losers in the Labour Market of the 1990s, Statistique Canada, Catalogue n° 11F0019-184.

- DRHC Actuaire en chef (2002),
« Rapport de l'Actuaire en chef sur le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2001 », Développement des ressources humaines Canada, www.hrdc-drhc.gc.ca/ae-ei/loi-law/report2001.pdf
- Hum, D. et W. Simpson (2000),
« Earnings and Employment of Visible Minority Immigrants », Rapport de recherche, Centre d'excellence des Prairies pour la recherche en immigration et en intégration.
- Hum, D. et W. Simpson (2002),
Analysis of the Performance of Immigrant Wages Using Panel Data, mimeo, Department of Economics, University of Manitoba.
- Hurley, J., R. Vaithianathan, T.F. Crossley et D. Cobb-Clark (2002),
« Parallel Private Health Insurance in Australia: A Cautionary Tale and Lessons for Canada », Institute for the Study of Labor Discussion Paper 515, Bonn.
- EIAA (2000),
« La littératie à l'ère de l'information : Rapport final de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes », OCDE et Statistique Canada, Paris.
- AIE (2001),
Carbon Dioxide Emissions, Agence internationale de l'énergie, Paris.
- FMI (2002),
« The Canadian Health Care System: Cross-Country Comparisons and Options for Reform », chapitre II de Selected Background Issues of the 2002 Article IV Consultations.
- FMI (2003),
« Assessing the Long-term Fiscal Position of Canada », 2003 Article IV Consultation of Canada, Washington.
- SCI (2001),
Rapport sur les consultations régionales et sur les prochaines étapes, Secrétariat du commerce intérieur, Winnipeg.
- Jackson, H. et C. Matier (2003),
« Public Finance Implications of Population Ageing: An Update », Document de travail de Finances Canada 2003-03, Ottawa.
- Jesuit, D. et T. Smeeding (2002),
« Poverty and Income Distribution », Luxembourg Income Study Working Paper n° 293, Syracuse University, New York.
- Jones, L., L. Griggs et L. Fredricksen (2000),
Environmental Indicators (4th Edition), Fraser Institute, Vancouver.
- Kennedy, S. et C. Matier (2003),
« Comparing the Long-term Fiscal Outlook for Canada and the United States using Fiscal Gaps », Document de travail de Finances Canada 2003-04.
- Khan, H. et M. Santos (2000),
« Contribution of ICT-Use to Output and Labour Productivity Growth in Canada », Banque du Canada, document de travail n° 2002-7, Ottawa.
- King, P. et H. Jackson (2000),
« Public Finance Implications of Population Ageing », Finances Canada Working Paper 2000-08.

- Kirby, M.J.L. (2002),
« *La santé des Canadiens – Le rôle du gouvernement fédéral. Rapport final au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, de la science et de la technologie sur l'état du système de soins de santé au Canada*, Ottawa.
- Laryea, S. (1998),
« The Substitutability and Complementarity of Canadian and Foreign-Born Labour : Circa 1990 », RIIM Working Paper n° 98-09.
- Lee, F.C. et D. Pilat (2002),
« Changement structurel et croissance : Évolution et conséquences pour l'action des pouvoirs publics », document interne de la DSTI.
- Lefebvre, E. et L.A. Lefebvre (2000),
« Les PME, l'exportation et la création d'emploi. Une analyse au niveau de l'entreprise », Industrie Canada, document hors série n° 26, Ottawa.
- Ley, D. (2000),
« *Seeking Homo Economicus: The Strange Story of Canada's Business Immigration Program*, RIIM Working Paper n° 00-02.
- Li, P.S. (1997),
« Self-Employment Among Visible Minority Immigrants, White Immigrants, and Native-Born Persons in Secondary and Tertiary Industries of Canada », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 20, n° 1-2.
- Li, P.S. (2001),
« The Market Worth of Immigrants' Educational Credentials », *Analyse des politiques*, vol. 27, n° 1.
- Manning, W.J. *et al.* (1987),
« Health Insurance and the Demand for Medical Care: Evidence from a Randomised Experiment », *American Economic Review*, vol. 77, n° 3, juin.
- Martin, J.P. (2000),
« Ce qui fonctionne dans les politiques actives du marché du travail : observations découlant de l'expérience des pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE* n° 30, Paris.
- Mata, F. (1999),
« The Non-Accreditation of Immigrant Professionals in Canada: Societal Dimensions of the Problem », manuscrit non publié, ministère du Patrimoine canadien.
- Matier, C., L. Wu et H. Jackson (2001),
« Analysing Vertical Fiscal Imbalance in a Framework of Fiscal Sustainability », Document de travail du ministère des Finances 2001-23, Ottawa.
- Mazankowski, D. (2001),
« *A Framework for Reform*, Report of the Premier's Advisory Council on Health, Edmonton, Alberta.
- McCallum, J. (1995),
« National Borders Matter: Canada-US Regional Trade Patterns », *American Economic Review*, vol. 85, n° 3.
- McDonald, J.T. et C. Worswick (1997),
« Unemployment Incidence of Immigrant Men in Canada », *Analyse des politiques*, vol. 23, n° 4.

- McDonald, J.T. et C. Worswick (1998),
« The Earnings of Immigrant Men in Canada: Job Tenure, Cohort and Macroeconomic Conditions », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 51, n° 3.
- McDonald, J.T. et C. Worswick (2000),
« Earnings and Employment Probabilities of Men by Education and Birth Cohort, 1982-96: Evidence for the United States, Canada and Australia », Carleton University, Department of Economics, Carleton Economic Papers n° 00-04.
- McKillop, I., G.H. Pink et L.M. Johnson (2001),
« La gestion financière des soins de courte durée au Canada », Institut canadien d'information sur la santé, Ottawa.
- Ministère de l'Éducation (2000),
« Rémunération des enseignants dans le réseau public, au primaire et au secondaire, en 1997-1998. Une comparaison Québec-pays de l'OCDE », Bulletin statistique de l'éducation n° 19.
- Moïse, P. (2003),
« The Technology-Health Expenditure Link: A Perspective from the ARD Study », dans *What is Best and at What Cost? Lessons from a Disease-Based Approach for Comparing Health Systems*, OCDE, Paris.
- Murphy, K.M., W.C. Riddell et P.M. Romer (1998),
« Wages, Skills and Technology in the United States and Canada », NBER Working Paper n° 6638.
- Myles, J. (2000),
« La maturation du système de revenu de retraite du Canada : Niveaux de revenu, inégalité des revenus et faibles revenus chez les gens âgés », Document de recherche, Direction des études analytiques, Statistique Canada.
- ONE (2001),
Le secteur canadien de l'électricité : Tendances et enjeux, Office national de l'énergie, Calgary.
- Nicoletti, G., S. Scarpetta et O. Boylaud (1999),
« Summary Indicators of Product Market Regulation with an Extension to Employment Protection Legislation », OCDE, Département des affaires économiques, Document de travail n° 226, Paris.
- BVG (2002),
« Soustraire des fonds publics au contrôle du Parlement », Rapport de la Vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes, Bureau du Vérificateur général du Canada, Ottawa.
- Obstfeld, M. et G. Peri, (1998),
« Regional Non-Adjustment and Fiscal Policy », dans David Begg *et al.* (éds), *EMU : Prospects and Challenges for the Euro*, Blackwell Publishers, Oxford.
- OCDE (1999),
UEM : Faits, défis et politiques, Paris.
- OCDE (2000a),
« Disparités entre marchés régionaux du travail », *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- OCDE (2000b),
« Politiques en faveur de la famille : concilier vie professionnelle et vie de famille », DEELSA/ELSA/WP1(2000)6, Paris.

- OCDE (2001a),
« Productivité et dynamique de l'entreprise : Leçons à tirer des micro-données », *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 69, Paris.
- OCDE (2001b),
Connaissances et compétences : Des atouts pour la vie. Premiers résultats de PISA 2000, Paris.
- OCDE (2001c),
Étude économique du Canada, septembre, Paris.
- OCDE (2001d),
« Implications budgétaires du vieillissement : Prévisions des dépenses liées à l'âge », *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 69, Paris.
- OCDE (2002a),
Prestations et salaires, Paris.
- OCDE (2002b),
« Examen thématique de l'apprentissage des adultes », Note par pays sur le Canada, Paris.
- OCDE (2002c),
Canada : Rester à la pointe du progrès grâce à l'innovation, Examens de l'OCDE de la réforme de la réglementation, Paris.
- OCDE (2002d),
OCDE, *Perspectives de la science, de la technologie et de l'industrie*, Paris.
- OCDE (2002e),
Regards sur l'éducation, Paris.
- OCDE (2003a),
« Foreign Direct Investment Restrictions in OECD Countries », chap. 7 des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 73, Paris.
- OCDE (2003b),
« Health-Care Systems: Lessons from Reform Experience », EPC/WP1(2003)4, mars, Paris.
- OCDE (2003c),
« Les approches volontaires dans les politiques de l'environnement : Efficacité et combinaison avec d'autres instruments d'intervention », avril, Paris.
- Ontario Ministry of Training, Colleges and Universities (2002),
The Facts Are In! A Study of the Characteristics and Experiences of Immigrants Seeking Employment in Regulated Professions in Ontario, Toronto.
- Pearson, M. et S. Scarpetta (2000),
« Vue d'ensemble : que savons-nous des politiques de valorisation du travail ? », *Revue économique de l'OCDE*, n° 31, Paris.
- Pendakur, K. et R. Pendakur (1998),
« The Colour of Money: Earnings among Ethnic Groups in Canada », *Revue canadienne d'économie*, vol. 31. n° 3.
- Pendakur, K. et R. Pendakur (2002),
« Colour My World: Have Earnings Gaps for Ethnic Minorities Changed Over Time? », *Analyse des politiques*, vol. 28. n° 4.
- Picot, G. et F. Hou (2003),
« The Rise in Low-Income Rates Among Immigrants in Canada », Statistique Canada, Direction des études analytiques, document de recherche n° 198.

- Polanyi, J. (2000),
« Review: The Equation that Rocked the Planet », *Globe and Mail*, 4 novembre, Toronto.
- Commission de la productivité (2001),
« Price Effects of Regulation: International Air Passenger Transport, Telecommunications and Electricity Supply », document de recherche interne, Canberra.
- Rao, S. et J. Tang (2002),
« Are Canadian Controlled Manufacturing Firms Less Productive Than Their Foreign Counterparts? », dans *Productivity Issues in Canada*, publié sous la direction de S. Rao et A. Sharpe, University of Calgary Press.
- Rao, S. et J. Tang (2003),
« Competitiveness Challenges of Canadian Industries », document préparé pour The International Industrial Organisation Conference 2003, Boston, 4-5 avril.
- Reitz, J.G. (1998),
Warmth of the Welcome. The Social Causes of Economic Success for Immigrants in Different Nations and Cities, Westview Press.
- Reitz, J.G. (2001),
Immigrant Success in the Knowledge Economy: Institutional Change and the Immigrant Experience in Canada, 1970-1995, *Journal of Social Issues*, vol. 57, n° 3.
- Renaud, J. et al. (2001),
Ils sont maintenant d'ici, ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, Québec.
- Richardson, P., L. Boone, C. Giorno, M. Meacci, D. Rae et D. Turner (2001),
« The Concept, Policy Use and Measurement of Structural Unemployment: Estimating a Time Varying NAIRU Across 21 OECD Countries », OCDE, Département des affaires économiques, document de travail n° 250, Paris.
- Robidoux, B. et B.S. Wong (2003),
« La croissance tendancielle de la productivité a-t-elle augmenté au Canada ? », *Observateur international de la productivité* n° 6, Ottawa.
- Robson, W.B.P. (2001),
« Will the Boomers Bust the Health Budget? », Institut C.D. Howe *Commentary* n° 148, Toronto.
- Romanow, R.J. (2002),
Guidé par nos valeurs : L'avenir des soins de santé au Canada, Rapport final de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, Ottawa.
- Sangster, D. (2001),
« Assessing and Recognising Foreign Credentials in Canada – Employers' Views », étude préparée pour Citoyenneté et Immigration Canada et pour Développement des ressources humaines Canada.
- Savard, M. et M. Bohman (2003),
« Impact of Trade, Environmental and Agricultural Policies in the North American Hog/Pork Industry on Water Quality », *Journal of Policy Modelling*, vol. 25, n° 1.
- Schaafsma, J. et A. Sweetman (2001),
« Immigrant Earnings: Age at Immigration Matters », *Revue canadienne d'économique*, vol. 34, n° 4.

- Scarpetta, S. et T. Tressel (2002),
« Productivity and Convergence in a Panel of OECD Industries: Do Regulations and Institutions Matter? », OCDE, Département des affaires économiques, document de travail n° 342, Paris.
- Scherer, P. (2001),
« Age of Withdrawal from the Labour Force in OECD Countries », OCDE, Politique du marché du travail et politique sociale, document n° 49.
- Sharpe, A. (2003),
« Pourquoi les Américains sont-ils plus productifs que les Canadiens? », *Observateur international de la productivité*, n° 6.
- Solanki, G., H. Schauffler et L. Miller (2000),
« The Direct and Indirect Effects of Cost-Sharing in the Use of Preventive Services », *Journal of Health Services Research and Policy*, vol. 34, n° 6.
- Statistique Canada (1998),
« Comparaison entre les marchés du travail du Canada et des États-Unis », *Le point sur la population active*, Automne, vol. 2, n° 4.
- Statistique Canada (2000a),
Régimes de pension au Canada, Ottawa.
- Statistique Canada (2000b),
Tendances du revenu au Canada, 1980-1999, Ottawa.
- Statistique Canada (2001),
Projections démographiques pour le Canada, les Provinces et les Territoires – 2000-2026, Ottawa.
- Statistique Canada (2002),
Accès aux services de soins de santé au Canada, 2001, 82-575-XIE, Ottawa.
- Statistique Canada (2003a),
Les gains des Canadiens : Gagner sa vie dans la nouvelle économie – Recensement de 2001 : Série « analyses ». Ottawa.
- Statistique Canada (2003b),
Le profil changeant de la population active canadienne – Recensement de 2001 (Série « analyses »). Ottawa.
- Steiner, F. (2001),
« L'industrie de l'électricité : Règlementation, structure du marché et performances », *Revue économique de l'OCDE* No. 32, Paris.
- Tang, J. (2002),
« Perceptions vis-à-vis de la concurrence et activités liées à l'innovation : Une étude empirique des entreprises manufacturières canadiennes », octobre, Industrie Canada, document de travail (à paraître).
- Tang, J. et S. Rao (2001),
« Propension à la R-D et productivité dans les entreprises sous contrôle étranger au Canada », Industrie Canada, document de travail 33, Ottawa.
- Thompson, E.N. (2000),
« Immigrant Occupational Skill Outcomes and the Role of Region-of-Origin-Specific Human Capital », Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, document de travail W-00-8E.

- Valdez, R., J. Ware, W. Manning, R. Brook, W. Rodgers, G. Goldberg et J. Newhouse (1989),
« Prepaid Group Practice Effects on the Utilisation of Medical Services and Health Outcomes for Children: Results from a Controlled Trial », *Pediatrics*, vol. 83.
- Wannell, T. et N. Caron (1994),
Regard sur les groupes d'équité en matière d'emploi chez ceux ayant récemment obtenu un diplôme d'études post secondaires : minorités visibles, peuples autochtones et personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, Statistique Canada, Catalogue n° 11F0019MPE-69.
- Ward, D. (2002),
« Restructuration de l'industrie canadienne du transport aérien. Rapport final de l'Observatrice indépendante de la transition sur la restructuration de l'industrie du transport aérien », Ottawa.
- Welch, W.P., S.J. Katz et S. Zuckerman (1993),
« Physician Fee Levels: Medicare versus Canada », *Health Care Financial Review*, vol. 14, n° 3.
- Worswick, C. (2001),
Rendement scolaire des enfants d'immigrants au Canada de 1994 à 1998, Statistique Canada , Catalogue n° 11F0019MIE-178.
- Zhang, X. (2002),
Progression de la rémunération des travailleurs peu qualifiés au Canada d'après l'EDTR (1993-1998), Statistique Canada, Catalogue n° 11F0019MIE-194.
- Zhao, J., D. Drew et T.S. Murray (2000),
« Exode et afflux de cerveaux : migration des travailleurs du savoir en provenance et à destination du Canada », *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 6, n° 3, Statistique Canada.

Prestations d'aide sociale des provinces et territoires

	En dollars canadiens constants de 2001									Niveau de prestation en % des $\frac{2}{3}$ du revenu moyen ¹		% de variation de la prestation
	1986	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	1991	2001	1995-2001
Terre-Neuve												
Célibataire employable	5 056	4 851	4 836	2 752	1 200	1 206	1 204	1 679	3 070	31	15	-36.5
Personne ayant une invalidité	-	9 727	9 291	9 141	9 068	9 022	8 938	8 807	8 656	61	43	-6.8
Parent célibataire, un enfant	12 676	12 400	12 591	12 388	12 303	12 271	12 122	11 904	11 704	78	58	-7.0
Couple, deux enfants	14 663	14 339	13 624	13 405	13 439	13 387	13 153	12 813	12 596	91	62	-7.5
Ile du Prince-Édouard												
Célibataire employable	9 391	9 049	6 300	5 770	5 757	5 704	5 603	5 744	5 640	65	33	-10.5
Personne ayant une invalidité	-	10 473	9 836	9 065	8 889	8 807	8 651	8 711	8 532	76	50	-13.3
Parent célibataire, un enfant	12 945	12 631	11 811	11 266	10 800	10 375	9 778	9 844	9 564	91	56	-19.0
Couple, deux enfants	18 969	18 665	17 735	16 360	16 409	15 715	14 715	15 005	14 521	135	86	-18.1
Nouvelle-Écosse												
Célibataire employable	6 902	7 347	6 601	6 514	4 796	4 751	4 610	4 488	4 611	46	23	-30.1
Personne ayant une invalidité	-	10 072	9 579	9 425	9 279	9 193	9 031	8 791	8 067	62	41	-15.8
Parent célibataire, un enfant	11 952	12 230	11 806	11 616	11 436	11 140	10 700	10 304	9 284	76	47	-21.4
Couple, deux enfants	14 387	14 976	13 944	14 962	15 153	14 696	13 486	13 195	13 474	93	68	-3.4
Nouveau-Brunswick												
Célibataire employable	3 402	3 627	3 461	3 445	3 431	3 399	3 339	3 250	3 168	23	16	-8.5
Personne ayant une invalidité	-	9 497	7 164	7 131	7 216	7 185	7 058	6 870	6 696	59	35	-6.5
Parent célibataire, un enfant	10 217	9 827	10 594	10 530	10 657	10 648	10 460	10 180	9 922	61	51	-6.3
Couple, deux enfants	11 053	10 617	11 860	11 782	12 091	12 159	11 944	11 622	11 328	66	59	-4.5
Québec												
Célibataire employable	3 581	6 531	6 708	6 600	6 401	6 309	6 349	6 238	6 209	36	30	-7.4
Personne ayant une invalidité	-	8 583	9 042	9 095	9 084	9 168	9 182	9 074	9 065	47	44	0.3
Parent célibataire, un enfant	12 049	11 915	12 888	12 681	12 012	11 613	11 110	10 558	10 351	66	50	-19.7
Couple, deux enfants	15 573	14 290	15 120	14 876	14 116	13 617	12 840	12 298	12 041	79	58	-20.4
Ontario												
Célibataire employable	7 652	8 987	8 829	7 242	7 173	7 107	6 981	6 795	6 623	47	29	-25.0
Personne ayant une invalidité	-	12 677	12 819	12 613	12 418	12 303	12 085	11 764	11 466	67	50	-10.6

Prestations d'aide sociale des provinces et territoires (suite)

	En dollars canadiens constants de 2001									Niveau de prestation en % des $\frac{2}{3}$ du revenu moyen ¹		% de variation de la prestation
	1986	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	1991	2001	1995-2001
Parent célibataire, un enfant	13 706	16 553	15 994	13 134	12 955	12 508	11 879	11 381	10 861	87	47	-32.1
Couple, deux enfants	17 060	21 719	20 595	16 971	16 741	16 036	15 041	14 277	13 452	115	58	-34.7
Manitoba												
Célibataire employable	7 593	7 984	7 220	6 677	5 796	5 743	5 641	5 491	5 352	48	27	-25.9
Personne ayant une invalidité	-	8 458	8 940	8 797	8 661	8 581	8 502	8 328	8 117	50	41	-9.2
Parent célibataire, un enfant	11 370	11 362	10 773	10 600	10 436	10 015	9 424	9 204	9 363	68	48	-13.1
Couple, deux enfants	17 773	20 083	18 753	16 800	15 543	14 670	13 688	13 181	12 847	120	65	-31.5
Saskatchewan												
Célibataire employable	6 356	6 220	6 440	6 336	5 709	5 674	5 839	5 797	5 772	36	29	-10.4
Personne ayant une invalidité	-	10 042	9 257	9 372	8 379	8 380	8 601	8 473	8 424	58	42	-9.0
Parent célibataire, un enfant	13 042	12 627	11 606	11 419	11 243	9 966	9 995	9 700	9 401	73	47	-19.0
Couple, deux enfants	18 295	17 511	16 550	16 283	15 097	14 526	14 495	13 813	13 332	101	67	-19.4
Alberta												
Célibataire employable	9 045	5 999	5 286	5 201	5 151	5 176	5 084	4 949	4 824	34	22	-8.7
Personne ayant une invalidité	-	7 419	7 365	7 247	7 165	7 172	7 228	7 572	7 380	42	33	0.2
Parent célibataire, un enfant	13 43	11 248	10 277	10 110	10 037	9 854	9 569	9 201	8 741	64	40	-14.9
Couple, deux enfants	19 690	16 573	16 347	16 084	15 911	15 522	14 739	14 233	13 425	94	61	-17.9
Colombie-Britannique												
Célibataire employable	6 460	7 249	7 420	6 744	6 640	6 579	6 462	6 342	6 251	38	28	-15.8
Personne ayant une invalidité	-	10 122	10 439	10 271	10 112	10 019	9 841	9 659	9 522	53	43	-8.8
Parent célibataire, un enfant	11 635	12 945	13 376	13 160	12 903	12 459	11 837	11 446	11 103	68	50	-17.0
Couple, deux enfants	15 891	16 110	17 058	16 784	16 416	15 723	14 748	14 109	13 534	85	61	-20.7
Yukon												
Célibataire employable	7 676	9 381	8 827	8 685	11 853	11 744	11 536	11 230	12 045	44	55	36.5
Personne ayant une invalidité	-	10 430	10 504	10 335	13 478	13 353	13 117	12 769	13 545	49	62	29.0
Parent célibataire, un enfant	13 786	15 418	14 659	14 423	17 832	17 342	16 622	15 989	16 449	72	75	12.2
Couple, deux enfants	21 122	22 849	22 097	21 742	25 683	24 904	23 741	22 732	22 786	107	104	3.1

Prestations d'aide sociale des provinces et territoires (suite)

	En dollars canadiens constants de 2001									Niveau de prestation en % des $\frac{2}{3}$ du revenu moyen ¹		% de variation de la prestation
	1986	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	1991	2001	1995-2001
Territoires du Nord-Ouest												
Célibataire employable	-	-	12 638	12 352	7 798	8 005	8 958	8 720	8 731	-	34	-30,9
Personne ayant une invalidité	-	-	14 315	14 332	10 332	10 301	11 213	10 915	11 091	-	43	-22,5
Parent célibataire, un enfant	-	-	21 425	20 981	18 363	18 164	19 099	18 401	17 824	-	69	-16,8
Couple, deux enfants	-	-	25 396	24 856	24 618	24 640	25 056	24 012	23 021	-	89	-9,4
Nunavut												
Célibataire employable	-	-	-	-	-	-	10 738	10 453	10 188	-	41	-
Personne ayant une invalidité	-	-	-	-	-	-	12 952	12 607	12 288	-	50	-
Parent célibataire, un enfant	-	-	-	-	-	-	27 099	26 189	25 290	-	102	-
Couple, deux enfants	-	-	-	-	-	-	32 048	30 818	29 567	-	120	-

1. Revenu moyen obtenu en multipliant les gains horaires moyens des salariés payés à l'heure dans chaque province par 2 000 heures par an. Les bénéficiaires « employables » sont toutes les personnes à l'exception des handicapés et des individus ayant de jeunes enfants.

Source : Conseil national du bien-être social et Statistique Canada.

Table des matières

Évaluation et recommandations	9
I. Évolution récente et principaux défis à relever	25
Résultats macroéconomiques récents	25
Le raffermissement de la croissance est-il durable à moyen terme ?	36
Comblent l'écart de revenu avec les États-Unis	40
Défis à plus long terme	45
II. Relever les niveaux de vie	49
Comment s'explique l'écart de revenu avec les États-Unis ?	49
Favoriser l'emploi	55
Renforcement du capital humain	75
Favoriser la concurrence et améliorer la réglementation	82
Favoriser l'innovation	89
Certains aspects environnementaux du développement durable	94
Résumé	111
III. Migrations internationales : contexte économique et implications	119
Introduction	119
Politiques de sélection des immigrants	121
Les enseignements à tirer des politiques passées d'immigration et de leurs effets	126
Politiques d'intégration des immigrants	142
La répartition géographique des immigrants	147
Émigration en provenance du Canada	153
L'impact économique des migrations	158
Conclusions	166
IV. Comment gérer les tensions budgétaires à moyen et long terme	169
Un objectif d'équilibre budgétaire à court terme	172
Il ne reste pratiquement aucune marge de manœuvre budgétaire pour le moyen terme	174
L'équilibre budgétaire est-il suffisant ? Les pressions financières à long terme	179
Améliorer l'efficience et maîtriser les coûts du système de santé	184
Améliorer la gestion budgétaire dans d'autres domaines	197
Conclusion	200
Notes	201

Bibliographie	214
Prestations d'aide sociale des provinces et territoires	228
<i>Annexes</i>	
I. La croissance tendancielle de la productivité s'est-elle accélérée ?	231
II. Une expérience de « valorisation du travail » : le projet d'autosuffisance	242
III. La stratégie d'innovation	245
IV. Principales catégories d'immigrants, de réfugiés et de résidents temporaires	248
V. Trois rapports sur la réforme des soins de santé : Romanow, Kirby et Mazankowski	254
VI. Chronologie économique	257



Encadrés

1. Intégration des différentes politiques	95
2. L'évolution des politiques canadiennes de sélection des immigrants	127
3. Auto-sélection des immigrants et comparaisons internationales	132
4. Décentralisation des responsabilités concernant la sélection et l'intégration des immigrants : le cas du Québec	152
5. Initiatives récentes en matière de réduction d'impôts	176
6. Principales caractéristiques du système de santé	185
7. L'incidence de la participation aux coûts sur les systèmes de soins de santé	196

Tableaux

1. Demande et production	27
2. Prévisions à court terme	28
3. Croissance à moyen terme de la production potentielle	39
4. Origines de la croissance de la productivité du travail	44
5. Croissance de la productivité du travail	51
6. Taux d'emploi	55
7. Variation des qualifications entre les régions d'un même pays	65
8. Sources de revenus des personnes âgées	67
9. Indicateurs de résultats : viabilité du revenu au titre de la retraite	70
10. Plans de pension à prestations et à cotisations définies	72
11. Résultats de PISA	76
12. Adultes suivant une formation permanente	79
13. Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire	81
14. Dépenses de R-D, par secteur	91
15. Indicateurs de résultats : pollution atmosphérique	96
16. Coûts marginaux de dépollution pour une réduction de 50 pour cent des émissions de dioxyde de soufre	99
17. Indicateurs de résultats : pollution de l'eau	102
18. Émissions en 1990 et 2010 sur la base d'hypothèses de maintien du <i>statu quo</i>	105
19. Émissions de gaz à effet de serre et indicateurs sectoriels	106
20. Principaux indicateurs : changement climatique	108
21. Réforme structurelle et recommandations	113
22. Immigration effective et prévue par catégorie d'entrées	122

23.	Répartition géographique des immigrants et des minorités visibles	148
24.	Émigration à destination des États-Unis et immigration totale, pour certaines professions	156
25.	Transferts publics aux ménages d'immigrants et de non-immigrants	166
26.	Solde budgétaire de l'État fédéral et des provinces et territoires	170
27.	Principaux éléments du budget 2003	173
28.	Réductions attendues des dépenses et des impôts en données cumulées, 1997-98 à 2004-05	175
29.	Plan de réduction de la fiscalité fédérale sur cinq ans	176
30.	Perspectives budgétaires à moyen terme	178
31.	Dépenses de soins de santé par catégorie	187
32.	Dépenses de soins de santé	188
33.	Indicateurs des ressources consacrées à la santé dans quelques pays de l'OCDE	189

Annexes

A1.	Choix du paramètre de lissage	233
A2.	L'évolution du système de points canadien	249
A3.	Grille d'évaluation des travailleurs qualifiés conformément aux réglementations de 2002	250
A4.	Grille d'évaluation pour les immigrants économiques conformément aux réglementations de 2002	251

Graphiques

1.	Croissance du PIB et de l'emploi	26
2.	Le PIB et certaines composantes de la demande	27
3.	Indicateurs de l'inflation	30
4.	Taux d'intérêt et autres indicateurs de l'orientation de la politique monétaire	32
5.	La croissance du PIB au cours du cycle récent et des cycles précédents	34
6.	Variations des taux d'activité par tranche d'âge	37
7.	Le revenu par habitant par rapport à celui des États-Unis	41
8.	Productivité relative du travail dans les industries canadiennes	42
9.	Investissement en machines et outillage	44
10.	Population d'âge actif et taux de dépendance des personnes âgées sur la base de différentes hypothèses en matière d'immigration	46
11.	Productivité des exportateurs et des non-exportateurs	52
12.	Réglementation des marchés de produits	53
13.	Contribution des investissements en équipements TIC à la croissance du PIB	54
14.	Taux effectifs d'imposition lors du passage de l'aide sociale au travail	58
15.	Pourcentage de la population ne disposant pas de la moitié du revenu médian	67
16.	Profils des pensions publiques	69
17.	Modification de la pension d'un travailleur qui reste en activité une année supplémentaire	73
18.	Internet : Infrastructure et utilisation	90
19.	Dépenses de recherche-développement dans le secteur des entreprises	93
20.	Concentrations dans l'atmosphère de certains polluants	97
21.	Immigration, émigration et solde migratoire	120
22.	Entrées de demandeurs d'asile dans certains pays de l'OCDE	123
23.	Immigrants permanents au Canada, par catégorie d'admission	128
24.	Pays d'origine de la population née à l'étranger en 2001 par période d'immigration	129
25.	Niveau d'instruction des immigrants récents et des Canadiens de naissance	129

26.	Professions des immigrants sur la base des compétences déclarées à l'arrivée	130
27.	Connaissances linguistiques des immigrants à leur arrivée, par catégorie d'entrée	130
28.	Nouveaux immigrants et population canadienne : composition par groupe d'âge	131
29.	Rendements des compétences et niveau de compétences des immigrants	133
30.	Taux d'activité et de chômage des immigrants récents et des Canadiens de souche	136
31.	Gains initiaux et profils de rattrapage des immigrants, par rapport à la moyenne canadienne	138
32.	Niveau de qualification des emplois occupés par les diplômés universitaires immigrants et nés au Canada âgés de 25 à 64 ans	145
33.	Résultats relatifs des élèves immigrants âgés de 15 ans	147
34.	Taux d'immigration pour Toronto, Vancouver et autres régions métropolitaines de recensement	150
35.	Émigration hors du Canada, 1972-2002	154
36.	Émigrants en provenance du Canada par niveau de revenu	155
37.	Contribution des immigrants à la croissance démographique	160
38.	Dépenses des administrations publiques	171
39.	Prestation fiscale pour enfant	177
40.	Scénarios budgétaires à long terme	181
41.	Dépenses de santé par personne	187

Annexes

A1.	Productivité du travail dans le secteur des entreprises	231
A2.	Différents filtres HP	233
A3.	Ajustements aux points finaux	233
A4.	HP et filtre autorégressif	234
A5.	Estimations modélisées	236
A6.	Estimation de la fonction de production	238
A7.	Croissance de la PMF	239
A8.	Les prestations liées à l'emploi ont eu un impact important mais temporaire	243

STATISTIQUES DE BASE DU CANADA

LE PAYS

Superficie (milliers de km ²)	9 976	Population des principales agglomérations urbaines (milliers, 2002)	
Superficie agricole, 1991, en pourcentage de la superficie totale	6.8	Montréal	3 549
		Toronto	5 030

LA POPULATION

Population (2002)	31 363 847	Population active (2002)	16 441 301
Densité au km ²	3.1	Emploi agricole (2002)	329 608
Accroissement naturel net (moyenne annuelle 1998-2002)	108 850	Immigration (moyenne annuelle 1998-2002)	214 149
Taux d'accroissement naturel pour mille habitants, moyenne 1998-2002	3.6	Accroissement de la population active, moyenne annuelle 1998-2002, pourcentage	1.9

LA PRODUCTION

PIB en 2002 (millions de dollars canadiens)	1 154 949	Origine du produit intérieur brut, 2002 (en pourcentage du total) :	
PIB par habitant (dollars canadiens)	36 824	Agriculture, sylviculture et pêche	2.1
Formation brute de capital fixe par habitant (dollars canadiens)	7 243	Industries extractives	3.8
Formation brute de capital fixe (pourcentage du PIB)	19.7	Industries manufacturières	16.8
		Construction	5.2
		Administration publique	5.6
		Autres	68.5

LE SECTEUR PUBLIC

Consommation des administrations publiques (2002, en pourcentage du PIB)	19.0	Composition du Parlement (Juin 2003)	Nombre de sièges	
			Chambre des Communes	Sénat
Formation brute de capital fixe (2002, en pourcentage du PIB)	2.6	Conservateurs progressistes	15	31
Recette courantes du gouvernement fédéral (2002, en pourcentage du PIB)	16.9	Libéraux	169	63
Dette du gouvernement fédéral (2002, en pourcentage des dépenses courantes)	242.5	Nouveaux démocrates	14	..
		Bloc québécois	34	..
		Indépendants	4	4
		Alliance canadienne	63	1

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations (2002)		Importations (2002)	
Exportations de biens et services, en pourcentage du PIB	41.1	Importations de biens et services en pourcentage du PIB	36.7
Principaux produits exportés en pourcentage des exportations de marchandises :		Principaux produits importés en pourcentage des importations de marchandises :	
Produits de l'agriculture et de la pêche	7.5	Produits de l'agriculture et de la pêche	6.1
Produits de l'énergie	12.0	Produits de l'énergie	4.6
Produits de la forêt	9.0	Produits de la forêt	0.9
Biens et matériaux industriels	17.0	Biens et matériaux industriels	19.3
Machines et matériel	23.5	Machines et matériel	29.7
Produits automobiles	23.4	Produits automobiles	22.8
Autres produits	7.7	Autres produits	16.5
Principaux clients		Principaux fournisseurs	
en pourcentage des exportations de marchandises :		en pourcentage des importations de marchandises :	
États-Unis	87.2	États-Unis	62.6
UE	4.4	UE	11.2
Japon	2.1	Japon	4.4

LA MONNAIE

Unité monétaire : dollar canadien	Unités monétaires par dollar des États-Unis	
	Année 2002	1.570

Note : On trouvera dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres

•

La situation économique et les politiques du Canada ont été évaluées par le Comité le 12 juin 2003. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 30 juin 2003.

•

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Pietro Catte, David Rae et Richard Herd sous la direction de Peter Jarrett.

•

L'étude précédente du Canada a été publiée en septembre 2001.

Extrait de :
OECD Economic Surveys: Canada 2003

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-can-2003-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Migrations internationales : Contexte économique et implications », dans *OECD Economic Surveys: Canada 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-can-2003-5-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.